

VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

**ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ELABORATION
D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE TRANSITION
AGRICOLE SUR DEUX TERRITOIRES A ENJEU
« EAU » A DOMINANTE ELEVAGE BOVIN**

Marie REDON

Option A2E « Adapter l'Élevage aux Nouveaux Enjeux »

2018



• BIO 63 •

Les Agriculteurs BIO du Puy-de-Dôme



VetAgro Sup

**ETUDE DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET ELABORATION
D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE TRANSITION
AGRICOLE SUR DEUX TERRITOIRES A ENJEU
« EAU » A DOMINANTE ELEVAGE BOVIN**

Marie REDON

Option A2E « Adapter l'Elevage aux Nouveaux Enjeux »

2018

Tuteur de stage : Florence CABANEL

Enseignant référent : Claire LAURENT



• BIO 63 •

Les Agriculteurs BIO du Puy-de-Dôme



VetAgro Sup

« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à remercier ma maître de stage, Florence Cabanel, pour sa bienveillance, sa gentillesse, et son dynamisme tout au long de ces 6 mois. Merci à Dominique Ouvrard, président de Bio63, pour la confiance qu'il a su m'accorder.

Je remercie également Claire Laurent, ma tutrice pédagogique pour sa disponibilité et ses conseils avisés.

Je tiens à remercier tous mes collègues de Bio63 et de la FRAB, salariés et administrateurs, pour leur soutien et leur convivialité sans faille. Mention spéciale à Aurélie Crevel, Elodie De Mondenard, Coralie Pireyre, Anne Haegelin, Marie Felzines, Medhi Aït-Abbas et Nicolas Delorme.

Un grand merci à Cloé Montcher, Lise Fabries, Camille Désire et Héloïse Basset pour leur aide précieuse et leur partenariat sur ces projets.

Merci à tous les autres partenaires des projets d'avoir répondu à mes questions et partagé leurs expériences.

Enfin, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de mon stage, en particulier toutes les personnes enquêtées et ayant participé aux restitutions.

ABSTRACT

Organic farming is nowadays well known as a production method beneficial to the preservation of the water resource, notably thanks to its technical specifications, which is based on agronomic principles and the respect of the agrosystems' natural cycles. These specifications prohibit in particular the use of pesticides and synthetic fertilizers.

In this context, the development of organic farming has been chosen as one of the actions levers to preserve and improve the water quality of two territories in Auvergne. This objective is part of two operational tools:

- the territorial contract of Alagnon
- the territorial contract of the Sources of the Dordogne Sancy Artense

Bio63 is involved with other partners as a prime contractor in each of these contracts. Before the establishment of an action program, it is first of all to make an inventory of favourable and unfavourable factors to the development of organic farming in these territories. This inventory aims to evaluate the potential of organic farming production, available outlets and the political and regulatory context affecting the farming transition of these territories. Its analysis will then make it possible to target the specific needs of each territory and to define the means to be implemented, in partnership with all the actors concerned.

Keywords : organic farming – development – production – outlets – territory – water – actions programm

Table des matières

INTRODUCTION	1
I. CONTEXTE DE L'ETUDE	2
<u>I.1. Contexte général</u>	<u>2</u>
I.1.1. Développement de l'AB en France et en région	2
I.1.2. Facteurs influençant le développement de l'AB	2
I.1.3. Eau et agriculture bio	5
<u>I.2. Les contrats territoriaux</u>	<u>6</u>
I.2.1. Généralités	6
I.2.2. Contexte territorial et enjeux	7
<u>I.3. Problématique</u>	<u>10</u>
II. METHODOLOGIE	11
<u>II.1. Recueil des données</u>	<u>11</u>
II.1.1. Enquêtes réalisées pendant le stage	11
II.1.2. Enquêtes antérieures réalisées par d'autres structures	13
II.1.3. Autres ressources mobilisées	14
<u>II.2. Analyse du potentiel de développement de l'AB sur les deux territoires</u>	<u>14</u>
II.2.1. Synthèse des enquêtes réalisées pendant le stage	14
II.2.2. Analyse des diagnostics agricoles et des questionnaires de sensibilité à l'AB	15
II.2.3. Analyse des autres données mobilisées	15
<u>II.3. Construction du programme d'actions</u>	<u>16</u>
III. RESULTATS	17
<u>III.1. Contrat territorial de l'Alagnon</u>	<u>17</u>
III.1.1. Potentiel de développement de l'AB sur le territoire	17
III.1.2. Programme d'actions	25
<u>III.2. Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense</u>	<u>27</u>
III.2.1. Potentiel de développement de l'AB sur le territoire	27
III.2.2. Programme d'actions	34
IV. DISCUSSION	36
<u>IV.1. Retour sur la méthodologie</u>	<u>36</u>
<u>IV.2. Retour sur les résultats, faisabilité des propositions</u>	<u>37</u>
<u>IV.3. Utilisation de l'étude, perspectives</u>	<u>38</u>
CONCLUSION	39

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Surfaces bio, surfaces en conversion et part de la SAU en bio par département en 2017	2
Figure 2 - Sites Pilotes Eau et Bio.....	6
Figure 3 – Périmètre du contrat territorial de l'Alagnon.....	6
Figure 4 - Périmètre du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense	7
Figure 5 - Contexte géographique du bassin versant de l'Alagnon.....	7
Figure 6 - Unités paysagères du bassin versant de l'Alagnon.....	7
Figure 7 - Communes du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	8
Figure 8 - Bilan du nombre de structures enquêtées.....	11
Figure 9 - Localisation des opérateurs filière enquêtées (hors outils de transformation et collecteurs de lait) 13	
Figure 10 - Evolution de l'OTEX dominante par commune - CT de l'Alagnon	17
Figure 11 - Zones de production laitière des AOP fromagères - CT de l'Alagnon.....	17
Figure 12 - Nombre de producteurs bio par commune en 2018 - CT de l'Alagnon	18
Figure 13 - Ilots cultureux avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 – CT de l'Alagnon.....	18
Figure 14 - Raisons exprimées par les agriculteurs pour choisir la dose d'engrais minéral à apporter (en nombre de fois citées) – CT de l'Alagnon.....	19
Figure 15 - Raisons exprimées par les agriculteurs à la non utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique (en nombre de fois citées – CT de l'Alagnon	19
Figure 16 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées) - CT de l'Alagnon	20
Figure 17 - Freins à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités) - CT de l'Alagnon	20
Figure 18 - Avis des agriculteurs pour une conversion à la bio - CT de l'Alagnon.....	21
Figure 19 - Densité de population et nombre d'habitants par commune - CT de l'Alagnon.....	21
Figure 20 - Evolution du nombre d'habitants par commune entre 2010 et 2015 (en % du nombre d'habitants)	22
Figure 21 - Principaux axes de communication - CT de l'Alagnon.....	22
Figure 22 - Intercommunalités concernées par le contrat - CT de l'Alagnon	24
Figure 23 - Territoire Cézallier Bio – CT de l'Alagnon.....	24
Figure 24 - Evolution de l'OTEX dominante par commune - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	27
Figure 25 - Zones de production laitière des AOP fromagères - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense 27	
Figure 26 - Nombre de producteurs bio par commune en 2018 - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	27
Figure 27 - Ilots cultureux avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	27
Figure 28 - Perspectives de transmission des exploitations enquêtées - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	29
Figure 29 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées) - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	29
Figure 30 - Freins à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités) - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	29
Figure 31 - Avis des agriculteurs pour une conversion à la bio - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	30
Figure 32 - Localisation des CUMA présentes - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	30
Figure 33 - Densité de population et nombre d'habitants par commune - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	30
Figure 34 - Principaux axes de communication - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	30
Figure 35 - Intercommunalités concernées par le contrat - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	32
Figure 36 - Réseau Foncier Agricole Combrailles-Artense	32

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Evolution du nombre de fermes bio par département entre 2016 et 2017 en Auvergne	2
Tableau 2 - Trame générale des questionnaires destinés aux opérateurs filières	12
Tableau 3 - Trame générale du questionnaire destiné aux collectivités	12
Tableau 4 - Répartition des enquêtes réalisées par structure enquêtrice	13
Tableau 5 - Nombre de diagnostics agricoles et questionnaires de sensibilité à l'AB analysés par contrat	14
Tableau 6 - Autres ressources mobilisées.....	14
Tableau 7 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 – CT de l'Alagnon.....	17
Tableau 8 - Synthèse du potentiel de développement des filières monogastriques et des filières végétales biologiques – CT de l'Alagnon	23
Tableau 9 - Synthèse du potentiel de développement des filières ruminants biologiques – CT de l'Alagnon	23
Tableau 10 – Synthèse de l'état des lieux du territoire – CT de l'Alagnon.....	25
Tableau 11 - Proposition de programme d'actions - CT de l'Alagnon.....	25
Tableau 12 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 – CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	27
Tableau 13 - Synthèse du potentiel de développement des filières monogastriques et des filières végétales biologiques - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	31
Tableau 14 - Synthèse du potentiel de développement des filières ruminants biologiques - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	32
Tableau 15 - Synthèse de l'état des lieux du territoire - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	33
Tableau 16 - Proposition de programme d'actions - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	34

ABREVIATIONS

AAC	Aire d’Alimentation de Captage
AB	Agriculture Biologique
AOP	Appellation d’Origine Protégée
ASP	Agence de Services et de Paiement
BV	Bassin Versant
CC	Communauté de Communes
CT	Contrat Territorial
DRAAF	Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
FNAB	Fédération Nationale d’Agriculture Biologique
FRAB	Fédération Régionale d’Agriculture Biologique
FRCIVAM	Fédération Régionale des Centres d’Initiatives pour Valoriser l’Agriculture et le Milieu rural
FRCUMA	Fédération Régionale des Coopératives d’Utilisation de Matériel Agricole
GAB	Groupement départemental d’Agriculture Biologique
GAEC	Groupement Agricole d’Exploitation en Commun
GIEE	Groupement d’Intérêt Economique et Environnemental
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
IDEA	Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles
IGP	Indication Géographique Protégée
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
OTEX	Orientation Technico-économique des Exploitations
PAC	Politique Agricole Commune
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PLUI	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PPAM	Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SFP	Surface Fourragère Principale
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l’Alagnon et de ses Affluents
SIQO	Signe d’Identification de la Qualité et de l’Origine
SMPNRVA	Syndicat Mixte du Parc Naturel des Volcans d’Auvergne
UGB	Unité de Gros Bétail
VA	Vache Allaitante
VL	Vache Laitière

INTRODUCTION

L'eau est une ressource naturelle fragile aux usages multiples qu'il convient de préserver. L'agriculture fait aujourd'hui partie des différentes activités qui la menacent, à la fois quantitativement par des prélèvements pour l'usage agricole, mais surtout qualitativement par des pollutions diffuses causées par les pratiques agricoles actuelles. Ces pollutions touchent à la fois les nappes d'eaux souterraines et les nappes d'eaux de surface et concernent plusieurs types de polluants (nitrates, produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques, métaux lourds...) (Guet 2003).

Face à ces impacts négatifs de l'agriculture majoritaire actuelle sur l'environnement, une transition agricole forte ne peut s'organiser qu'en opérant un changement de paradigme au niveau du mode de gestion des exploitations agricoles actuelles (Duru, Fares, et Therond 2014). Les tentatives de changement opérées jusqu'à maintenant par la mise en place de « bonnes pratiques » ne sont en effet pas satisfaisantes. En France, l'échec du plan Ecophyto I de 2008 visant à réduire de 50% en 10 ans l'utilisation de pesticides en est l'illustration : de 2009 à 2013, l'usage des pesticides a augmenté de 5%, ce qui a conduit à l'élaboration d'un deuxième plan Ecophyto II avec le même objectif mais à l'horizon 2025 (Guichard et al. 2017).

L'agriculture biologique fait partie des modes de production qui impliquent un changement de système global permettant le non recours aux intrants de synthèse utilisés en agriculture conventionnelle (Duru, Fares, et Therond 2014). Elle est désormais reconnue comme faisant partie des modes de productions bénéfiques à la préservation de la ressource en eau. De ce fait, son développement territorialisé pour protéger la qualité de l'eau est considéré comme un nouvel enjeu dont s'emparent peu à peu les collectivités. (Vincent et Fleury 2013).

Dans ce cadre, deux contrats territoriaux ont été initiés en Auvergne en 2017 pour préserver et améliorer la qualité de l'eau des territoires du bassin versant de l'Alagnon et du bassin hydrographique des Sources de la Dordogne Sancy Artense. Visant entre autres à lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole, le développement de l'agriculture biologique sur ces territoires est inscrit dans les objectifs de ces contrats, sous l'impulsion des réseaux départementaux et régionaux des agriculteurs bio.

Afin de mener les actions les plus adaptées, il est nécessaire d'établir un état des lieux des facteurs qui déterminent le potentiel de développement de l'agriculture biologique sur chaque territoire. Cet état des lieux et les premières pistes d'actions qui en découlent constituent l'objet de la présente étude. Celle-ci vise dans un premier temps à établir les facteurs favorables et défavorables au développement de l'agriculture biologique sur chaque territoire. Dans un second temps, nous nous attacherons à proposer un premier programme d'actions adaptées à l'analyse réalisée sur chaque territoire.

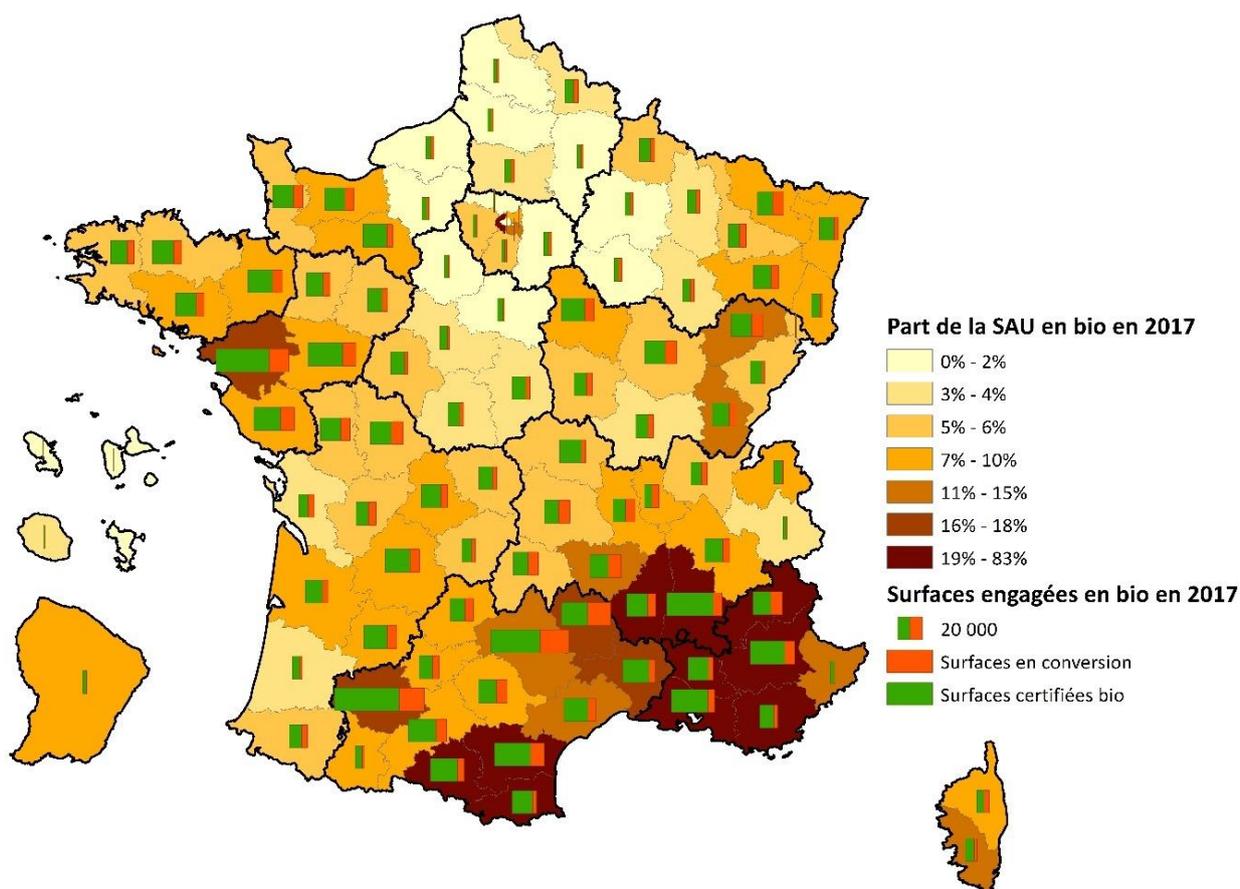


Figure 1- Surfaces bio, surfaces en conversion et part de la SAU en bio par département en 2017

Source : Agence Bio, 2018

Tableau 1 - Evolution du nombre de fermes bio par département entre 2016 et 2017 en Auvergne

	2016	2017	Evolution 2016/2017	
Allier	315	334	+ 19 fermes	+ 6%
Cantal	232	284	+ 52 fermes	+ 22%
Haute-Loire	391	428	+ 37 fermes	+ 9%
Puy-de-Dôme	342	398	+56 fermes	+ 16%

Source : Agence Bio, 2018

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

I.1. Contexte général

I.1.1. Développement de l'AB en France et en région

L'agriculture biologique est un mode de production fondée notamment sur le principe de la non utilisation de produits chimiques de synthèse. Elle vise à garantir la préservation de l'environnement et le respect du bien-être animal et est régie par un cahier des charges européen. Dans le cadre du nouveau plan Ambition Bio 2022, le gouvernement a affiché début 2018 un objectif de 15% de surfaces bio en 2022 en France, et de 20% de produits bio dans la restauration collective publique (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2018). Si l'ambition a été revue par rapport à la loi Grenelle I de 2009 qui visait l'atteinte de cet objectif dès 2020 (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire 2015), le développement de l'AB (Agriculture Biologique) en France n'en reste pas moins exponentiel ces dernières années. Il se traduit par l'augmentation des surfaces certifiées AB et du nombre d'exploitations en agriculture biologique. En 2017, le nombre de producteurs bio a ainsi progressé de 13,6% par rapport à 2016 et les surfaces en bio ont atteint 6,5% de la SAU (Surface Agricole Utile) française, soit une croissance d'environ 15% en un an et de 60% entre 2011 et 2016. Les exploitations agricoles en bio représentent quant à elles 8,3% des exploitations agricoles en France en 2017 (Agence Bio 2018).

Pourtant, cette progression nationale cache des disparités fortes selon les régions et les productions (Figure 1). Parmi les régions où l'AB était initialement peu présente, certaines ont connu un développement très important de leurs surfaces en bio, comme en Ile-de-France (+23% d'augmentation entre 2016 et 2017), tandis que d'autres sont plutôt restées en retrait, avec des dynamiques de conversions plus faibles. C'est le cas de la région Centre-Val-de-Loire qui enregistre la plus petite augmentation (+10,6% entre 2016 et 2017). Ces disparités de développement sont également observées en fonction des productions : ce sont les fruits et les PPAM pour lesquels les surfaces en bio représentent la plus grande part par rapport aux surfaces totales cultivées, respectivement 19,8% et 19,5% en 2017. A l'inverse, les surfaces en grandes cultures bio ne représentent que 3,4% des surfaces totales de grandes cultures (Agence Bio 2018).

En ex-Auvergne, c'est le département de Haute-Loire qui compte le plus de fermes ayant des surfaces engagées en bio, avec 428 fermes (hors apiculteurs sans surfaces, cueilleurs de plantes...). Le Puy-de-Dôme arrive en seconde position et constitue le département ayant le plus de nouvelles fermes bio en 2017. Jusqu'à présent dernier département auvergnat en termes de fermes bio, le Cantal enregistre la meilleure progression entre 2016 et 2017, avec 22% d'augmentation, passant de 232 à 284 fermes bio (Tableau 1).

Par conséquent, le constat est réel : certaines productions et certains territoires sont plus enclins à évoluer vers l'AB que d'autres. Il existe donc des facteurs favorables et des facteurs défavorables au développement de l'AB. Ceux-ci se traduisent à l'échelle du producteur et de son exploitation, mais aussi de la filière et du contexte territorial et politique (Smit, Driessen, et Glasbergen 2009).

I.1.2. Facteurs influençant le développement de l'AB

Le développement de l'AB est régi par deux types de facteurs : les facteurs internes liés à l'exploitant et à l'exploitation, et les facteurs externes liés à l'existence de débouchés et au contexte institutionnel.

Si la transition vers l'AB est une évolution sur le long terme, elle passe d'abord pour chaque ferme par une période de conversion « administrative » qui résulte d'un acte décisionnel, d'un engagement pris par le(s) exploitant(s) (Petit 2013). Cette décision est raisonnée à la fois selon les individus et selon les caractéristiques et l'organisation du système.

La sensibilité à l'AB est alors l'un des premiers déterminants à la conversion identifié chez les agriculteurs. Elle varie selon leur profil, notamment selon leur âge et leur niveau d'éducation. Plus ils sont jeunes et diplômés, plus la probabilité est grande qu'ils se convertissent à l'AB (Allaire et al., 2016) (Geniaux et al., 2010). La personnalité de chaque producteur conventionnel implique alors un gradient de sensibilité à l'AB, allant des producteurs qui y sont complètement défavorables, à ceux qui y sont très favorables avec l'objectif de se convertir.

L'étude de (Belzile, Gaudreau, et Li 2015) identifie les motivations socio-environnementales et les motivations liées à une opportunité économique comme les deux motivations principales à la conversion d'un agriculteur, quelque soit le type de production de sa ferme. En élevage laitier de piémont et de montagne, les motivations socio-environnementales se déclinent notamment autour du rejet du système conventionnel et de la volonté de l'agriculteur de préserver l'environnement, sa santé, ainsi que celle de sa famille et de la société (Dockès et al. 2013). Les facteurs économiques jouent quant à eux aujourd'hui un rôle croissant dans les motivations à la conversion des agriculteurs : cette place centrale est caractéristique du processus de « conventionnalisation » de l'agriculture biologique. D'après Fleury, Cresson, et Vincent (2016), la conventionnalisation de l'AB consiste en sa standardisation et son industrialisation, qui conduisent à son éloignement de ses valeurs fondamentales.

En ce qui concerne les freins à la conversion émis par les agriculteurs, Allaire et al. (2016) indiquent qu'ils résultent de 3 types de risques :

- les risques agronomiques ou techniques : le projet de recherche Montagne Bio a par exemple permis de montrer que la technique était le principal frein des éleveurs en zone de montagne. Les craintes évoquées étaient la difficulté à atteindre l'autonomie fourragère, l'augmentation des charges alimentaires, la baisse de production et la peur de remettre en question un système qui fonctionne (Neumeister, Fourdin, et Dockes 2011)

- les risques économiques : ceux les plus soulevés par les agriculteurs consistent en la crainte d'une perte de productivité et la difficulté à atteindre une rémunération attractive sans augmenter le prix à la consommation lors du passage en bio, tout en maintenant un système durable ne reposant pas uniquement sur les aides (Lamine, Viaux, et Morin 2009).

- le risque moral ou identitaire : celui-ci peut conduire à un risque d'exclusion de l'agriculteur par ses pairs, que ce soit sa famille, ses amis, son voisinage, ou encore les organisations professionnelles dont il fait partie (Allaire et al. 2016)

Les trois types de risques mis en évidence précédemment sont toutefois plus ou moins importants selon l'orientation technico-économique de l'exploitation qu'ils concernent. Ainsi, concernant le risque économique, une étude de l'ASP Quelin (2010) a mis en évidence que les difficultés économiques des exploitations qui étaient dans une démarche de conversion constituaient un frein plus important dans les systèmes monogastriques. Ceci s'explique par la spécificité des circuits de commercialisation liés à ces productions, qui leur permettent moins de capter la valeur ajoutée. Cette étude met également en évidence en fonction du type de production, la différence de « pas technique » que les producteurs estiment devoir faire pour passer en bio. Le facteur « type de production » fait en effet varier la maîtrise technique et les connaissances scientifiques nécessaires pour conduire un système en bio.

Les caractéristiques structurelles de l'exploitation peuvent aussi jouer sur sa prédisposition à être convertie en bio ou non. Le cahier des charges de l'AB peut en effet être plus ou moins contraignant pour une ferme suivant la structuration de son système (Sainte-Beuve 2010). Cela peut notamment être dû à des contraintes de parcellaire ou de bâtiments, avec par exemple des surfaces de bâtiments

d'élevage uniquement sous forme de caillebotis, alors que le cahier des charges n'en autorise que 50% maximum (Règlement CE n°834/2007). Dans ce cas, le passage en bio peut nécessiter des investissements conséquents.

Les premiers déterminants externes à l'exploitation qui influent sur le développement de l'AB sont l'existence de débouchés en bio et les prix payés aux producteurs.

Un différentiel fort entre prix bio et prix conventionnel constitue un facteur favorable au développement de l'AB s'il permet d'assurer une meilleure rentabilité économique en couvrant les coûts de production et en rémunérant la valeur ajoutée des produits (Geniaux et al. 2010).

La présence d'opérateurs économiques de l'aval, transformateurs et distributeurs, est en effet capitale pour assurer une adéquation entre l'offre et la demande. Les relations entre les producteurs et les acteurs des filières sont en premier lieu régies par des problématiques de quantités, avec une demande en produits bio qui reste bien supérieure à l'offre (Alavoine-Mornas et Madelrieux 2014). Les freins au développement de l'AB au niveau des filières ne sont pas liées à un défaut de demande en produits bio qui empêcherait les opérateurs d'écouler leurs volumes, mais bien à des problématiques de collectes de petites quantités, dispersées sur le territoire (Petit 2013). A titre d'exemple, en filière grandes cultures, les agriculteurs bio sont amenés à diversifier leurs systèmes avec de nouvelles cultures dans le but d'une meilleure gestion agronomique. Cela entraîne une réduction des volumes produits pour chaque culture. Associée à une dispersion des agriculteurs bio sur le territoire, les acteurs filière peuvent bien souvent être réticents à développer des marchés sur de nouveaux produits pour lesquels les charges d'approvisionnement sont trop importantes (Delmotte, Mouret, et Barbier 2013). Les débouchés des producteurs sur un territoire dépendent donc en grande partie des stratégies de collecte des metteurs en marché présents ; une des solutions peut alors être de s'en affranchir en développant les circuits courts par exemple, ceux-ci étant définis par un circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur (Aubry et Chiffolleau 2009).

La présence de débouchés peut également se matérialiser par une complémentarité entre les systèmes de productions existants. Dans des départements avec une production à dominante herbivore et où l'AB se développe, il a ainsi été observé une croissance plus importante des conversions en grandes cultures, du fait de la présence d'élevages ayant des besoins en céréales pour l'alimentation des animaux (Quelin 2010). De plus, les producteurs de grandes cultures voient aussi comme un frein la nécessité d'introduire des surfaces en prairies ou en luzerne dans leur assolement, alors qu'il n'y a pas de débouchés identifiés pour les valoriser. La présence d'élevages peut alors constituer une opportunité de commercialisation (Delmotte, Mouret, et Barbier 2013).

Autrefois pionnière en Europe au début des années 80, la France a accusé un retard au niveau du développement de l'AB, pris dans les années 2000 par rapport aux autres pays européens. Ce retard a été communément expliqué par des aspects institutionnels et de politiques publiques (Lamine, Viaux, et Morin 2009).

Le manque de suivi des agriculteurs bio et de ceux souhaitant se convertir constitue en effet le premier frein institutionnel au développement de l'AB. Quelin (2010) a ainsi mis en évidence le rôle déterminant des structures de développement agricole pour informer et accompagner les producteurs à l'agriculture biologique. Les réseaux FNAB et APCA correspondent aux deux réseaux de conseil principaux pour l'accompagnement à la conversion. Bien que présents dans toutes les régions de France, une grande disparité d'accès au conseil et à l'information existe en fonction des régions. En effet, chaque structure dispose de périmètres d'action et de moyens humains et financiers propres.

Une partie de ces moyens sont issus de politiques publiques d'aides à l'AB qui varient selon les régions et qui ont donc contribué à façonner un paysage hétérogène de développement de l'AB. Il a ainsi été montré un lien de corrélation positif entre le nombre de crédits perçus pour l'animation bio et le nombre de conversions aidées dans une région donnée Quelin (2010). Par ailleurs, Quelin relève également un manque notable d'informations des producteurs sur l'AB, en particulier sur les aides bio, avec un manque indiqué par 57% des producteurs bio et jusqu'à 75% des producteurs conventionnels.

Ce constat peut alors conduire à un ralentissement des conversions lorsqu'il subsiste des incertitudes sur les dispositifs d'aides, notamment lors des changements de politiques.

A une échelle plus locale (commune ou intercommunalité), l'implication et le soutien des collectivités territoriales à l'AB est également un atout pour le développement de l'AB sur un territoire. Leurs actions peuvent en effet s'articuler autour d'aides directes aux producteurs (aides aux investissements, portage foncier par exemple) ou de mesures d'accompagnement (filières, formations agricoles...) (Geniaux et al. 2010). Ces actions peuvent permettre d'insuffler des dynamiques de conversion collectives et de diffusion spatiale sur le territoire, la probabilité de présence de l'AB dans une commune étant augmentée avec l'ancienneté de présence de l'AB dans les communes voisines (Latruffe et al. 2013).

Outre les motivations propres des agriculteurs et les caractéristiques relatives à leur système d'exploitation, le développement de l'AB repose donc sur « une articulation efficace entre une structuration par filière et une organisation par territoire » (Lamine, Viaux, et Morin 2009). Cette approche territoriale est d'autant plus importante lorsque des dynamiques de conversion collectives sont recherchées, afin d'asseoir durablement des changements de pratiques sur un territoire, notamment en lien avec des objectifs de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

I.1.3. Eau et agriculture bio

Suite à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000, la France s'était fixée comme objectif d'atteindre un bon état sur les deux tiers de ses masses d'eaux souterraines et de surface en 2015. Le bon état est défini pour les eaux de surface comme un bon état chimique et écologique, et pour les eaux souterraines comme un bon état chimique et quantitatif. Si l'objectif a été atteint pour les eaux souterraines, ce n'est pas le cas des eaux de surface (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire s. d.). En 2015, la moyenne annuelle des concentrations en nitrates dans l'eau du robinet se situe entre 50 et 100mg/L dans 22 départements, le seuil de potabilité pour la consommation humaine se situant à 50 mg/L. Concernant les pesticides dans les cours d'eau, la présence d'au moins un pesticide est constatée dans 90% du territoire surveillé, tandis que la norme d'eau potable de 0,1µg/L est dépassée dans 63% du territoire surveillé (SDES (Service de la Donnée et des Etudes Statistiques) 2018).

Face à ce constat, le développement de l'agriculture biologique à l'échelle d'un bassin hydrographique est de plus en plus considéré comme l'un des moyens d'améliorer la qualité de l'eau (Petit et al. 2016). Ce mode de production participe en effet à la réduction de la pollution de l'eau par les pesticides et les nitrates du fait de son cahier des charges. L'AB interdit notamment l'utilisation d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires, et restreint la fertilisation organique (maximum 170 kg d'unités d'azote par ha)(Règlement CE n°834/2007, s. d.). (Anglade et al. 2015) ont ainsi montré que les systèmes en grandes cultures bio permettaient de diminuer de 26% le surplus azoté par rapport à une fertilisation azotée optimale en conventionnel. Les travaux menés par l'Institut de l'Elevage dans les réseaux d'élevages bovins lait ont également montré que les excédents d'azote (N) dans les systèmes laitiers biologiques étaient ramenés à 29 kg de N/ha tandis qu'ils étaient compris entre 84 et 119 kg de N/ha dans les systèmes laitiers conventionnels (Raison et al. 2008).

Certains exemples d'initiatives emblématiques de développement de l'AB en faveur de la protection de la qualité de l'eau ont déjà montré leur efficacité sur le terrain. C'est notamment le cas de la ville de Munich qui constitue une collectivité avant-gardiste dans ce domaine, avec une prise de conscience dès les années 80. En effet, face aux teneurs régulièrement en augmentation des nitrates (pics jusqu'à 40 mg/L) et des pesticides dans les eaux à cette période, la société des eaux locale SWM (StadtwerkeMunich) a décidé de se fixer un objectif d'arriver à moins de 10mg/L de nitrates et à un niveau indétectable de pesticides sans traitement des eaux.



- | | |
|--|---|
| 01 - Parc Naturel Régional de l'Avesnois 🌿 | 18 - Bordeaux Métropole 🌿 |
| 02 - Communauté d'Agglomération du Douaisis 🌿🌿 | 19 - Syndicat Mixte Départemental des Eaux de Dordogne 🌿🌿 |
| 03 - Parc Naturel Régional de Lorraine 🌿 | 20 - Syndicat Mixte de l'Angoumois 🌿🌿 |
| 04 - Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie 🌿 | 21 - Ville de La Rochelle 🌿 |
| 05 - Communauté d'Agglomération Seine-Eure 🌿🌿 | 22 - Plaines et Vallées de Niort 🌿 |
| 06 - Eau de Paris 🌿🌿 | 23 - Ville de Lons-le-Saunier 🌿🌿 |
| 07 - Eau de Paris 🌿🌿 | 24 - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Molay Littry 🌿 |
| 08 - Communauté de Communes de l'Auxerrois 🌿🌿 | 25 - Flins Aubergenville 🌿🌿 |
| 09 - Eau du bassin Rennais 🌿 | 26 - Syndicat Mixte de Production d'Eau du Centre-Manche 🌿 |
| 10 - Communauté de Communes du Pays Fouesnantais 🌿🌿 | 27 - Parc National des Cévennes 🌿🌿🌿🌿 |
| 11 - Communauté de communes du Val de Drôme 🌿🌿🌿🌿 | 28 - Communauté de Communes du Pays Solesmois 🌿 |
| 12 - Valence Romans Agglomération Sud Rhône-Alpes 🌿🌿 | 29 - Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle 🌿 |
| 13 - Communauté d'Agglomération du Choletais 🌿 | 30 - Parc Naturel Régional du Pilat 🌿🌿🌿 |
| 14 - Communauté de Communes du Pays des Herbiers 🌿 | 31 - Parc Naturel Régional de la Brenne 🌿🌿 |
| 15 - Communauté de Communes du Plateau Picard 🌿 | 32 - Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron 🌿 |
| 16 - Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry 🌿🌿 | 33 - Eau de Vienne 🌿🌿 |
| 17 - Syndicat Mixte du Bassin Vetsrant de la Nive 🌿 | 34 - Communauté de Communes du Cézalier 🌿 |

Production dominante : 🌿 Polyculture-élevage 🌿 Grandes cultures 🌿 Maraichage 🌿 Arboriculture 🌿 Viticulture

Figure 2 - Sites Pilotes Eau et Bio Source : Eauetbio.org, 2018

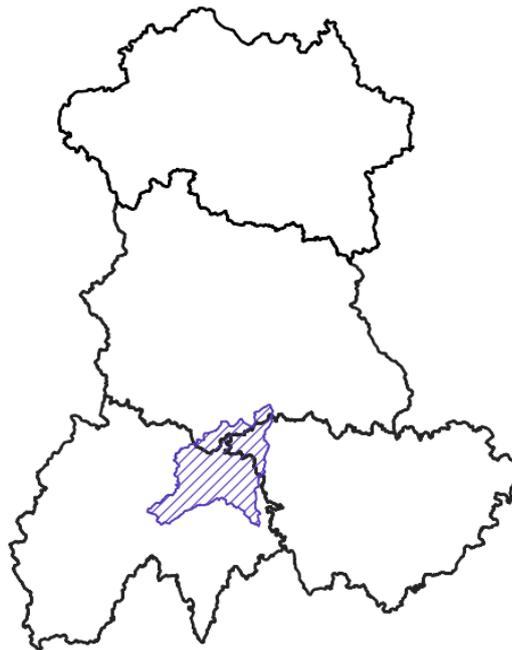


Figure 3 – Périmètre du contrat territorial de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress
Source : SIGAL

Pour cela, elle a mis en place des contractualisations avec les agriculteurs de l'AAC de la ville, en proposant des aides directes à l'agriculture biologique pour inciter les conversions (entre 230 et 380€/ha et par an suivant les secteurs de l'AAC et les différents programmes depuis 1992). Le nombre de producteurs bio de l'AAC est ainsi passé de 23 en 1993 (début des contractualisations) à 150 en 2010, couvrant 86% de la surface de l'AAC (Barataud et al. 2013). La SWM a estimé le coût du programme de soutien à l'AB à 0,01€ par m3 d'eau distribuée, sans plus aucun traitement de l'eau. Par comparaison, en France, le coût de la dénitrification a été estimé à 0,27€ par m3 d'eau distribuée (FNAB 2011).

Certaines collectivités territoriales et professionnels agricoles ont donc souhaité s'engager dans le développement privilégié de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage, afin de réduire les coûts de traitements de l'eau pour arriver à sa potabilité (Petit et al. 2016). Le réseau de territoires pilotes Eau et Bio a notamment été mis en place dans cette continuité sur des zones à enjeu « eau potable », où l'origine des pollutions est majoritairement liée à l'activité agricole. Il est animé par la FNAB et vise à mutualiser des expériences innovantes de développement de l'AB menées pour protéger la ressource en eau (mise en commun de références locales des déterminants à la réussite de ces projets Eau et Bio). Le réseau comptait au départ 12 territoires pilotes historiques répartis sur les 6 bassins hydrographiques français et s'est peu à peu développé jusqu'à en compter plus de 30 (Figure 2) (Eauetbio.org, 2018).

Aujourd'hui, l'agriculture biologique s'inscrit de plus en plus dans les politiques de préservation de la ressource en eau. Les contrats territoriaux font partie des outils particulièrement ciblés pour développer l'AB en lien avec ces enjeux.

I.2. Les contrats territoriaux

I.2.1. Généralités

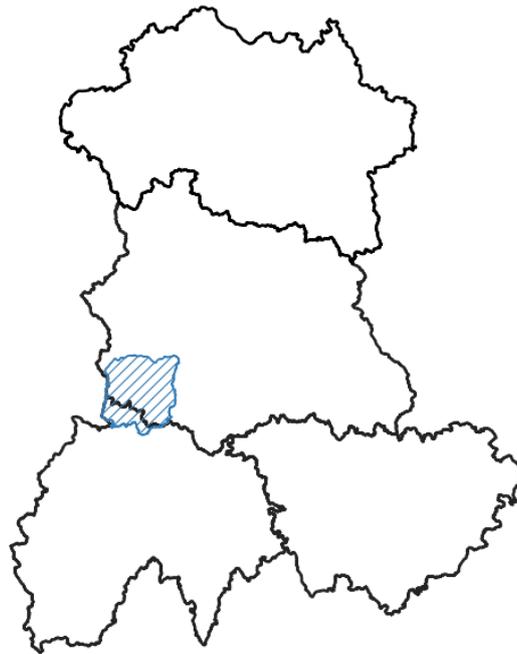
Le contrat territorial est un outil financier proposé par les Agences de l'Eau sur une aire d'intervention donnée (bassin versant, aire d'alimentation de captage...). Il a pour but d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau et le fonctionnement des milieux aquatiques en réduisant les différentes sources de pollution ou de dégradation physique. C'est un outil qui peut concerner une ou plusieurs thématiques selon les objectifs fixés et l'état des lieux initial. Il est conclu entre le porteur de projet, les maîtres d'ouvrages et les partenaires techniques et financiers pour une durée maximale de 5 ans.

Contrat territorial de l'Alagnon

Le contrat territorial de l'Alagnon est porté par le SIGAL et concerne l'ensemble du bassin versant de l'Alagnon (Figure 3). Le syndicat est également porteur du SAGE Alagnon, du PAEC Alagnon et du site Natura 2000 « Allanche Haut Alagnon ». Il a été signé en 2017 pour une durée de 5 ans par 24 partenaires techniques et financiers (collectivités, associations, chambres consulaires...). Les principaux financements proviennent de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le contrat comporte 6 volets thématiques :

- Assainissement collectif
- Pollutions diffuses d'origine agricole
- Berges/lit/ripisylve
- Zones humides
- Continuité écologique
- Communication/sensibilisation

Source : Contrat territorial de l'Alagnon



Fond de carte : IGN AdminExpress
Source : SMPNRVA

Figure 4 - Périmètre du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense



Figure 5 - Contexte géographique du bassin versant de l'Alagnon

Source : SIGAL, 2013

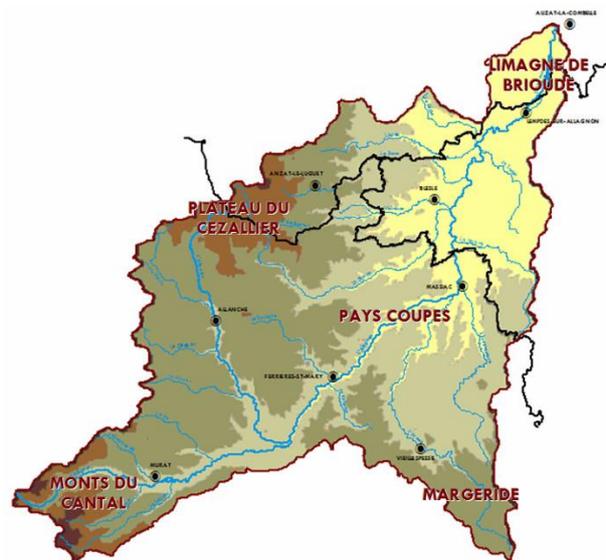


Figure 6 - Unités paysagères du bassin versant de l'Alagnon

Source : SIGAL, 2013

Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

Le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense est porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne qui est chargé du suivi et de l'animation du contrat. Il a été signé en 2017 pour une durée de 5 ans par 33 partenaires techniques et financiers pour un coût global de plus de 18 millions d'euros. Les principaux financements sont issus de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, des conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal et des fonds européens. Le contrat couvre les bassins hydrographiques des affluents rive gauche de la retenue de Bort-les-Orgues et le bassin d'alimentation du lac de Lastiouilles (Figure 4). Il comporte 3 volets :

- Volet A – Amélioration de la qualité de l'eau – lutte contre les pollutions diffuses
- Volet B – Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques
- Volet C – Animation, suivi, communication

Source : Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

I.2.2. Contexte territorial et enjeux

Contrat territorial de l'Alagnon

Le contrat territorial de l'Alagnon concerne 78 communes, en partie ou dans leur totalité. Il s'étale sur 3 départements : le Cantal (71% du territoire), la Haute-Loire (16%) et le Puy-de-Dôme (13%) (Figure 5). La rivière Alagnon prend sa source dans le massif du Lioran au Puy de Bataillouse et se jette dans l'Allier au Saut du Loup dans le Puy-de-Dôme. Son parcours s'étale sur 86 km et est orienté sud-ouest/nord-est. Le bassin versant compte plus de 1100 km de cours d'eau. L'occupation du sol est principalement dominée par les terres agricoles (49,7%) et les milieux forestiers ou semi-naturels (48,9%). Les surfaces urbanisées représentent seulement 1% du bassin versant.

L'agriculture du territoire se caractérise par une répartition selon une logique amont-aval, liée au contexte pédoclimatique (Figure 6). L'amont correspond au secteur des Monts du Cantal et du Cézallier où les surfaces sont quasiment uniquement constituées de prairies permanentes destinées à l'élevage de bovins laitiers ou allaitants. Les secteurs d'altitude un peu plus basse (Margeride, Brivadois) laissent plutôt place à des systèmes laitiers plus intensifs incluant des prairies temporaires, tandis qu'en aval de la rivière se trouve l'extrême sud de la Limagne avec des surfaces en plaine, permettant les cultures annuelles de vente (céréales, maïs...).

Le bassin versant de l'Alagnon est situé en tête de bassin de l'Allier et de la Loire, ce qui lui confère une position stratégique de réservoir biologique pour le maintien de la qualité de l'eau en aval. La présence d'espèces patrimoniales dans certains cours d'eau est considérée comme un autre enjeu important de ce bassin versant. Ce dernier se compose de 14 masses d'eau pour lesquelles des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité de l'eau ont été définis, en fonction du diagnostic de l'état écologique réalisé en 2013 :

- 6 masses d'eau ne satisfont pas l'objectif de bon état écologique (état jugé « moyen » ou « médiocre »)
- 6 masses d'eau ont un état écologique qualifié de « bon »
- 2 ont un état écologique qualifié de « très bon »

En tout, seules 57% des masses d'eau présentent un respect du bon état écologique alors que l'objectif fixé par la délégation Allier-Loire amont est de 76%. L'état des habitats rivulaires (berges, lit, ripisylve) est également jugé « bon » à « très bon » sur 55% du linéaire tandis qu'il reste « moyen » à « très mauvais » sur 45% du linéaire. Les principaux problèmes relevés sont l'anthropisation (urbanisation, déchets...), le piétinement bovin (risque d'érosion) et une ripisylve peu diversifiée.



Figure 7 - Communes du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

*Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SMPNRVA*

De plus, beaucoup de zones humides sont considérées comme dégradées ou menacées : seules 10% sont en bon état. Les pratiques de drainage, de captage des sources, de surpâturage et d'eutrophisation des prairies de fauche (due à la fertilisation phospho-azotée) font partie des principales causes identifiées.

Plusieurs types de pression ont été identifiées :

- la pression « nutriments » (azote et phosphore) : elle concerne essentiellement les masses d'eau de la rive droite de l'Alagnon et l'aval du bassin. Ces zones correspondent à des secteurs plus intensifiés (augmentation du chargement et de la production d'effluents) sur la partie margeridienne et à des secteurs où les prairies permanentes sont en diminution au profit des prairies temporaires et des grandes cultures (augmentation de la fertilisation minérale)

- la pression « phytosanitaires » : elle concerne essentiellement les masses d'eau sur lesquelles se trouve des rotations à base de prairies temporaires et de grandes cultures.

En ce qui concerne le volet « Pollutions diffuses d'origine agricole », deux axes de travail sont principalement identifiés :

- compléter les connaissances sur les pratiques agricoles
- développer les pratiques agronomiques et les techniques favorables à la qualité de l'eau

L'un des objectifs fixés est celui d'atteindre 20% des exploitations engagées en agriculture biologique à la fin du contrat, à l'horizon 2022. Les actions identifiées sont l'étude du potentiel de développement de l'AB sur le territoire, la sensibilisation et l'information autour de l'AB, l'animation collective de groupes d'amélioration de pratiques, les diagnostics individuels de conversion à l'AB, le lien aux débouchés et le suivi du contrat avec le lien aux partenaires. D'autres indicateurs de résultats non spécifiques bio ont aussi été fixés comme la baisse de la pression phyto (calcul de la méthode IDEA) de 20% sur les masses d'eaux prioritaires et l'amélioration des pratiques chez 25% des agriculteurs diagnostiqués. Ces diagnostics s'intègrent notamment dans le PAEC Alagnon, la contractualisation en MAEC impliquant la réalisation de diagnostics agricoles pour chaque exploitation qui souhaite engager des mesures.

Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

Le contrat territorial s'étale sur deux départements et concerne 31 communes (26 dans le Puy-de-Dôme et 5 dans le Cantal) (Figure 7). Le territoire est situé en tête de bassin versant et se compose d'un réseau hydrographique dense estimé à 1414 km. Les 4 principaux cours d'eau concernés par le contrat sont la Dordogne et ses affluents, la Tarentaine et ses affluents, le Taurons, et le Gabacut. Le bassin se compose de 23 masses d'eau superficielles et de 2 masses d'eau souterraines.

L'agriculture du territoire se compose essentiellement d'élevages de bovins extensifs de montagne avec des productions laitières et allaitantes. La SAU totale recouvre 29 716 ha et représente 50% du territoire.

L'état écologique est classé « bon » pour 18 masses d'eau du bassin hydrographique et « moyen » pour les 5 autres. Du fait de l'importance de ces masses d'eaux pour la qualité de l'eau en aval, l'évolution du classement de leur état écologique est primordiale. En l'occurrence, les diagnostics réalisés ont montré que sur les 7 masses d'eau auparavant classées en « très bon état » (SDAGE 2010-2015), toutes ont été déclassées en « bon état » (6 d'entre elles) ou en « moyen » (SDAGE 2016-2021). 10 autres ont également été déclassées. Le lac de Lastiouilles conserve un état « médiocre » pour les paramètres azote et phosphore.

L'enjeu principal du contrat consiste à lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues, exutoire commun du réseau hydrographique. Cela passe par le maintien ou la restauration du bon état écologique des masses d'eau du bassin, impactées par différentes pressions, dont celles agricoles. Ces objectifs s'inscrivent dans les objectifs du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et ceux du SAGE Dordogne Amont, ce dernier étant en cours d'élaboration. Outre la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le contrat concerne des enjeux plus globaux tels que la durabilité de l'activité agricole du territoire, l'attractivité touristique notamment liée aux activités de pleine nature et la production hydro-électrique.

Les actions agricoles sont conduites dans plusieurs volets ; l'animation générale est réalisée par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. Les principaux objectifs font suite au diagnostic préalable réalisé sur le territoire en 2014. Le diagnostic met en évidence certaines pratiques inappropriées :

- inadéquation entre les capacités de stockage réglementaires et les hivers longs et rigoureux
- méconnaissance de la réglementation
- manque d'outils d'accompagnement pour l'optimisation des pratiques
- pratiques illicites (épandages sur neige ou à proximité des cours d'eau / zones humides)

La tendance observée est une augmentation des surfaces par exploitation et une intensification des pratiques pour favoriser la production d'herbe, au détriment de la diversité des prairies. Les problèmes de surpâturage restent localisés.

Suite à ce diagnostic, les principaux objectifs identifiés sont la diminution de la fertilisation des prairies, la gestion des effluents au siège d'exploitation et la mise en œuvre d'un PAEC sur le territoire prioritaire de l'Artense et des cours d'eau principaux. La zone de contractualisation possible en MAEC a en effet été réduite aux secteurs jugés prioritaires en 2017, représentant 9119 ha de SAU, soit 30,7% de la SAU totale du contrat. Ces secteurs prioritaires se répartissent selon 2 types d'enjeux : 3646 ha pour l'enjeu « Biodiversité » et 5473 ha pour l'enjeu « Zones humides ». L'objectif fixé est de 5% de la SAU contractualisée, à savoir 1720 ha. De même que dans l'autre contrat, des diagnostics agricoles ont été réalisés dans le cadre du PAEC au préalable de l'engagement des mesures par les agriculteurs.

Ce contrat n'identifie pas d'objectifs chiffrés spécifiques à l'agriculture biologique. Le nombre d'agriculteurs en changement de pratiques fait toutefois partie des indicateurs du tableau de bord de suivi du contrat territorial.

I.3. Problématique

Basée sur des systèmes économes en intrants avec une absence d'utilisation de produits phytosanitaires, d'engrais chimiques de synthèse et encourageant l'autonomie de l'exploitation, l'agriculture biologique engendre des pratiques très favorables à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, à la fois sur des aspects préventifs et de restauration de la qualité de l'eau. Les diagnostics des pressions d'origine agricole subies par les masses d'eau concernées par les deux contrats ont largement mis en évidence la nécessité de développer des pratiques durables au sein des exploitations (gestion raisonnée de la fertilisation, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, gestion intégrée de la santé des animaux, etc).

Au regard de ces éléments, le développement des conversions à l'agriculture biologique semble donc pertinent sur ces territoires afin de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole. Ainsi, les groupements bio de ces territoires, et plus particulièrement Bio63 ont été impliqués dans la construction et la mise en œuvre de ces contrats territoriaux en tant que maîtres d'ouvrages. Bio63 est une association créée en 1994 par des producteurs bio dans l'objectif de développer une agriculture biologique cohérente, durable et solidaire dans le Puy-de-Dôme et de favoriser la mise en réseau des acteurs locaux. Pour cela, Bio63 s'appuie sur un réseau de 170 fermes adhérentes sur 440 fermes en bio dans le département, et de plus de 30 personnes physiques et morales (magasins et artisans bio, lycée agricole, citoyens...). Elle est dirigée par un conseil d'administration et compte aujourd'hui 3 salariées à plein temps. Les principales actions de l'association sont le développement de l'agriculture biologique (notamment dans le cadre des contrats territoriaux), l'accompagnement technique des producteurs et le développement des débouchés.

Il existe aujourd'hui assez peu de connaissance des possibilités de développement de l'agriculture biologique sur ces territoires (potentiel de production, de consommation de produits bio, structuration des filières, etc). Ce sont en effet des territoires, qui même plus globalement, sont assez peu étudiés sur le plan agricole. Or, il est admis que les dynamiques de développement de l'agriculture biologique varient selon les caractéristiques des producteurs et des exploitations, la structuration des filières et le contexte territorial.

Par conséquent, il apparaît comme nécessaire de s'interroger sur le programme d'actions le plus judicieux à mettre en place, afin de faciliter les changements de pratiques et le développement de l'agriculture biologique sur ces deux territoires. Pour cela, Bio63 a donc proposé d'étudier en 2018 le potentiel de développement de l'agriculture biologique de ces territoires, au préalable des actions plus opérationnelles.

Cette étude comporte 2 objectifs de travail :

- réalisation d'un état des lieux du potentiel de développement de l'agriculture biologique pour chaque territoire (points forts/points faibles, atouts/freins) selon 3 axes : potentiel de production agricole, potentiel de consommation et de commercialisation, contexte politique et réglementaire
- proposition d'un programme d'actions adaptées aux enjeux identifiés pour chaque territoire

Afin de mener à bien ces projets, Bio63 a travaillé en partenariat avec les groupements bio du Cantal (Bio15), de la Haute-Loire (Haute-Loire Biologique) et la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique Auvergne Rhône-Alpes.

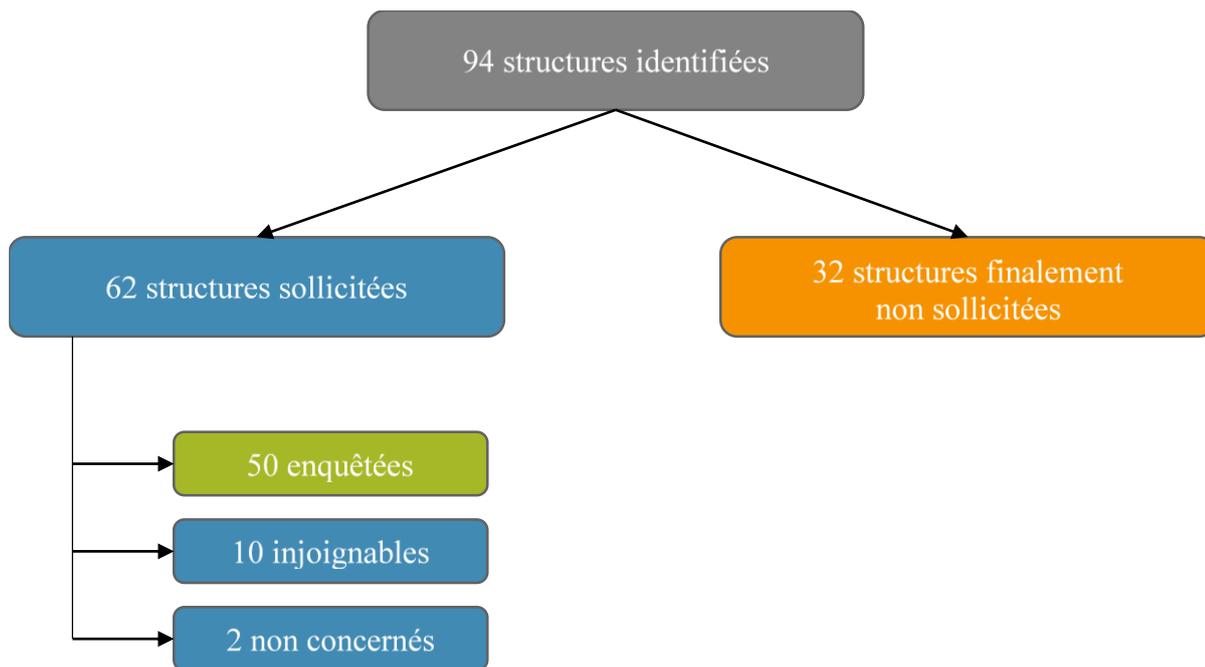


Figure 8 - Bilan du nombre de structures enquêtées

II. METHODOLOGIE

Même si ce travail a été mené pour deux territoires et deux projets bien distincts, la démarche adoptée et la réalisation simultanée des deux études ont permis de mutualiser une partie des moyens mis en œuvre. La méthodologie est donc globalement conjointe aux deux territoires ; les points de divergence seront spécifiés au fur et à mesure.

II.1. Recueil des données

II.1.1. Enquêtes réalisées pendant le stage

Identification des structures et des personnes à enquêter

L'étude se base sur l'utilisation d'une grille d'analyse des territoires à enjeu eau, élaborée par la FNAB en 2010, et mise à jour en 2018. La grille définit des critères d'appréciation du potentiel de développement de l'agriculture biologique d'un territoire, et nécessite donc la collecte de données afin de le caractériser. La grille s'organise autour de 3 axes : potentiel de production biologique sur le territoire, débouchés biologiques sur le territoire (circuits courts et circuits longs), et contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire.

Dans un premier temps, il s'agissait de :

- définir quels étaient les critères pour lesquels il était nécessaire de réaliser des enquêtes spécifiques pour l'étude
- recenser quelles étaient les données déjà disponibles en libre accès ou mobilisables par l'intermédiaire d'autres structures

De ce fait, aucune enquête d'exploitation agricole n'a été réalisée en complément de celles qui existaient déjà sur les deux territoires (cf partie II.1.2). En revanche, des enquêtes ont été effectuées afin de caractériser les débouchés existants pour les filières biologiques (toutes productions confondues), ainsi que le contexte politique local. Les autres données nécessaires à l'étude ont été mobilisées par d'autres moyens (cf partie II.1.3).

Trois types de structures à enquêter ont donc été considérées :

- les acteurs filière ayant tout ou une partie de leur activité en AB, opérant sur le territoire ou en sa proximité. Ceux-ci ont notamment été identifiés grâce aux fiches filières réalisées par la Chambre Régionale d'Agriculture en 2015. Ces fiches présentent entre autres le type d'activité, les principales zones d'activité ainsi que la localisation des différents opérateurs filières biologiques présents en Auvergne.
- les collectivités territoriales locales et les financeurs des contrats
- les acteurs du développement agricole

Une liste la plus exhaustive possible des structures jugées intéressantes à enquêter a d'abord été dressée. Certaines productions ne sont pas représentées parmi les acteurs listés car il n'existe pas de collecteur identifié certifié bio : c'est par exemple le cas du maraîchage. 94 structures ont ainsi été listées (Figure 8). Parmi elles :

- 32 n'ont finalement pas été sollicitées car elles n'ont pas été jugées prioritaires ou pertinentes vis-à-vis des territoires étudiés. C'est par exemple le cas de laiteries qui ont une zone de collecte bien définie qui n'est pas amenée à évoluer. En revanche, les opérateurs des filières volailles de chair et volailles de ponte ont tout de même été enquêtés malgré leur implantation éloignée car il n'existait pas d'autres opérateurs proches pour ces productions.

Tableau 2 - Trame générale des questionnaires destinés aux opérateurs filières

Sous-parties	Contenu
Présentation globale de la structure	Coordonnées, fonctionnement général, taille
Activité de l'entreprise	Types de produits mis en marché et volumes, signes de qualité
Atelier de transformation (si existant)	Types d'activités, travail à façon et prestations de services
Approvisionnement en matières premières	Territoire de collecte, fournisseurs, lien au territoire d'étude, modalités de collecte, de transport et de stockage, prix, planification
Débouchés de l'entreprise	Type et localisation des clients
Dynamique d'activité	Besoins du marché, satisfaction vis-à-vis de l'offre, difficultés techniques rencontrées par les producteurs, recherche et accueil de nouveaux producteurs, services proposés (accompagnement technique, vente de produits, etc)
Stratégie d'entreprise et perspectives	Objectifs de la structure, stratégie d'approvisionnement, actions menées, possibilités d'actions communes avec le réseau bio et communication
Lien aux acteurs publics du territoire (si existant)	Implications projets de territoires, subventions publiques, etc

Tableau 3 - Trame générale du questionnaire destiné aux collectivités

Sous-parties	Contenu
Présentation globale	Coordonnées, présentation de la personne enquêtée
Présentation du contexte territorial (si collectivité locale) :	Dynamiques emplois et population, pression foncière, débouchés bio sur le territoire, enjeux agricoles
Historique et implication dans le contrat territorial	
Position par rapport à l'AB et actions agricoles	
Lien aux actions du réseau bio et communication	
Position des autres structures avec lesquelles la collectivité est en lien	Autres acteurs publics, acteurs du développement agricole, entreprises privées...
Sensibilité de la population locale	
Existence de projets agro-environnementaux connus sur le territoire ou à sa proximité	

Pour les collectivités et les acteurs du développement agricole, ce sont essentiellement ceux qui sont impliqués dans les contrats et les plus représentés sur les territoires qui ont été enquêtés, ceci afin de mobiliser des acteurs qui connaissent le territoire localement de part leurs actions ou leur implantation.

- 62 ont été sollicitées pour leur proposer de participer aux enquêtes. Parmi ces structures :

*50 ont été enquêtées

*10 étaient injoignables

*2 n'ont pas souhaité être enquêtés car ils n'étaient pas concernés par les deux territoires et ne comptaient pas s'y développer

Elaboration des questionnaires et lien aux partenaires

Les enquêtes ont été réalisées conjointement par Bio63, Bio15, Haute-Loire Biologique ainsi qu'en partenariat avec le projet Cézallier Bio. Porté par les communautés de communes de l'Agglo Pays d'Issoire et d'Hautes Terres Communauté, ce projet a jusqu'à présent mené une étude des possibilités de développement de la filière laitière biologique et conduit actuellement une nouvelle étude sur la filière viande bovine biologique. Cette étude s'inclue dans le contrat territorial de l'Alagnon et a nécessité des enquêtes d'acteurs filières, qui ont ainsi pu être mutualisées afin de ne pas solliciter deux fois les opérateurs de manière rapprochée et pour des questions similaires.

De ce fait, concernant les enquêtes réalisées uniquement par Bio63, Bio15 et Haute-Loire Biologique, les questionnaires ont été conçus par Bio63 et utilisés par les trois GAB.

L'objectif global de chaque questionnaire était de collecter le maximum d'informations répondant aux critères de la grille d'analyse des territoires, mais aussi d'anticiper la construction du programme d'actions et de profiter de ces rencontres pour mieux connaître les acteurs filière. Les enquêtes des structures porteuses des contrats et de celles ayant réalisé des diagnostics agricoles en ferme ont en outre permis de mieux appréhender l'agriculture de chaque territoire avant d'analyser les diagnostics agricoles en détail et les données de chaque territoire.

Les questionnaires destinés aux acteurs filière (Annexe 1) ont été différenciés selon le type de production pour laquelle l'acteur est enquêté et selon son type d'activité, renseignés dans les fiches filières, ou en ligne sur les sites propres à chaque structure :

- filière viande (bovins/ovins/porcins) : collecteurs et metteurs en marché, abattoirs certifiés, autres transformateurs

- filière laitière (lait de vache) : collecteurs et collecteurs transformateurs, transformateurs

- filière avicole (volailles de chair et volailles de ponte) : organisateurs de production, abattoirs certifiés

- filière grandes cultures : collecteurs et collecteurs transformateurs, autres transformateurs

- filière fruits : transformateurs

La trame générale des questionnaires reste toutefois la même ; leur contenu est résumé dans le tableau 2. Un seul questionnaire commun a été réalisé pour les collectivités territoriales (intercommunalités, conseils départementaux) (Annexe 2). Son contenu est résumé dans le tableau 3. Certaines structures ne pouvant pas être classées dans un même groupe pour l'élaboration des questionnaires, elles ont été traitées individuellement et ont chacune bénéficié d'un questionnaire spécifique (PNRVA, SIGAL, Agences de l'Eau...).

Les acteurs rencontrés par Cézallier Bio ne concernaient que les principaux opérateurs de la filière viande bovine biologique. Le questionnaire prévu par Cézallier Bio reprenant une grande partie de nos questions, celles-ci y ont été intégrées. Cela concerne 8 opérateurs filière.

Tableau 4 - Répartition des enquêtes réalisées par structure enquêtrice

	Mode d'enquête		Type d'acteurs enquêtés			TOTAL
	Téléphone	Visu	Filière	Collectivités	Autres	
Bio63	11	20	16	8	7	31
Bio15	3	2	4	1	-	5
Haute-Loire Bio	5	2	4	2	1	7
Cézallier Bio	1	3	4	-	-	4
Cézallier Bio + Bio15	1	-	1	-	-	1
Cézallier Bio + Haute-Loire Bio	-	2	2	-	-	2
TOTAL	21	29	31	11	8	50

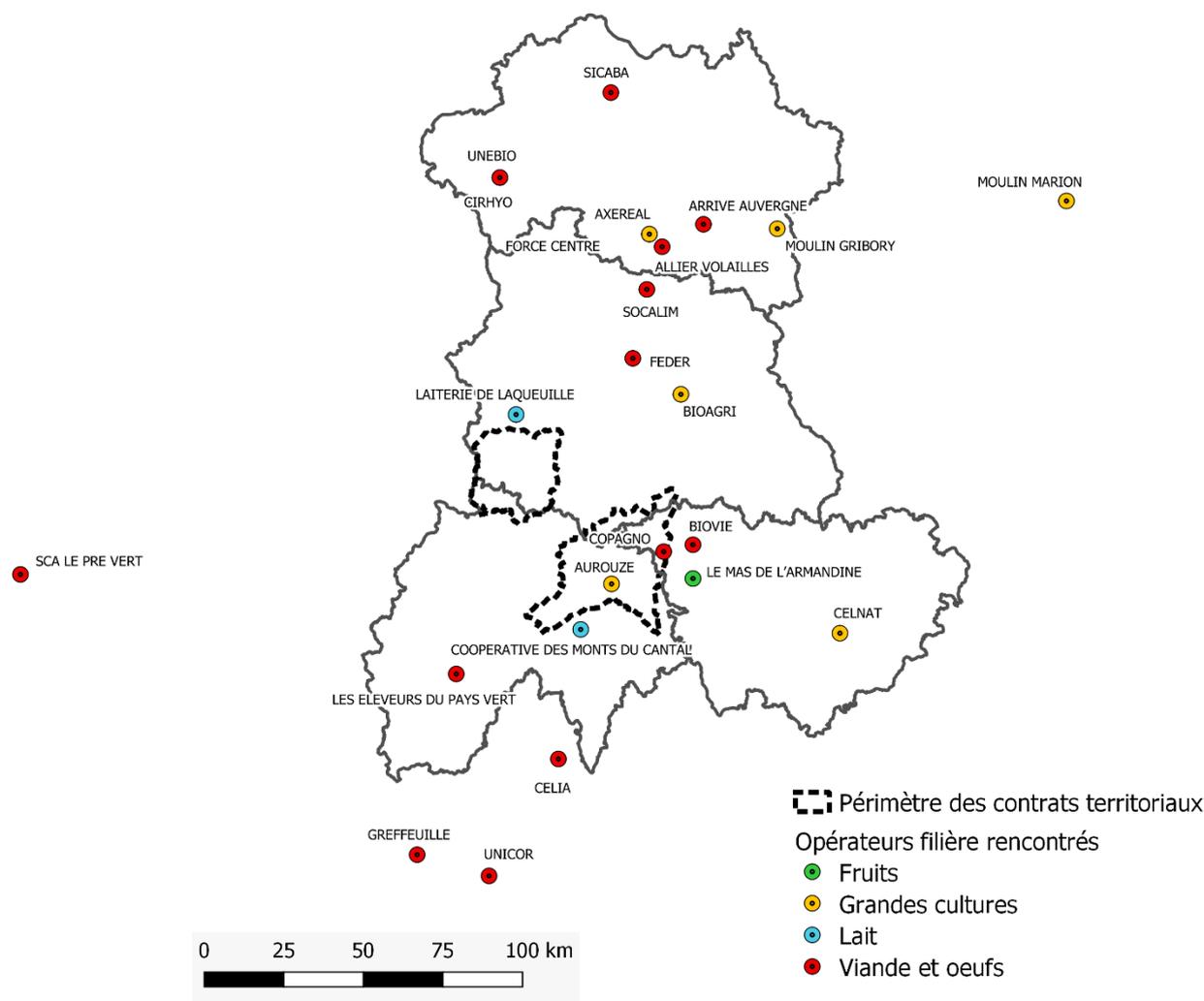


Figure 9 - Localisation des opérateurs filière enquêtées (hors outils de transformation et collecteurs de lait)

Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SMPNRVA, Bio63, Bio15, Haute-Loire Bio, Cézallier Bio

Les questions généralistes ont été étendues aux autres espèces (ovins, porcins) et aux territoires des deux contrats territoriaux, le périmètre du projet Cézallier Bio reprenant en partie le territoire du contrat de l'Alagnon (30 communes en commun sur 78).

La répartition géographique des acteurs filière enquêtés (hors outils de transformation et collecteurs non transformateurs) est présentée dans la figure 9 et la liste complète des acteurs enquêtés dans l'annexe 3.

Réalisation des enquêtes

Les enquêtes ont été réalisées de visu dans la mesure du possible (distance et disponibilités des acteurs), sinon par téléphone. Comme dit plus haut, les 3 questionnaires d'enquêtes qui ont été envoyés par mail n'ont reçu aucune réponse. Par ailleurs, pour gagner du temps durant les entretiens, une fiche de présentation des deux études ainsi que la localisation des territoires et la liste des communes concernées étaient envoyées au préalable à chaque personne enquêtée.

La répartition des enquêtes a été essentiellement décidée en fonction de la localisation des structures, de manière à ce qu'elles puissent faire le lien avec le GAB le plus proche. Elle se présente de la manière suivante :

- Bio63 : structures situées dans l'Allier, le Puy-de-Dôme et hors Auvergne
- Bio15 : structures situées dans le Cantal
- Haute-Loire Biologique : structures situées en Haute-Loire
- Cézallier Bio : principaux opérateurs filières de la viande bovine biologique

Certaines enquêtes ont donné lieu à un rendez-vous en commun (Cézallier Bio + Bio15 ou Cézallier Bio + Haute-Loire Biologique). Le bilan des enquêtes réalisées par structure enquêtrice est récapitulé dans le tableau 4.

Les réponses des personnes enquêtées ont été saisies directement dans les questionnaires pendant les entretiens (pas de questionnaire manuscrit).

II.1.2. Enquêtes antérieures réalisées par d'autres structures

L'étude des fermes conventionnelles de chaque territoire a pour objectif de caractériser leur proximité technique au cahier des charges de l'AB mais aussi la sensibilité des agriculteurs conventionnels à ce mode de production.

Les données nécessaires pour caractériser les exploitations conventionnelles sont issues des diagnostics agricoles réalisés dans le cadre des PAEC respectifs de chaque territoire. Leur contenu diffère fortement entre les deux contrats :

Diagnostics agricoles - Contrat territorial de l'Alagnon

Pour ce contrat, les diagnostics ont uniquement été réalisés par le SIGAL entre 2016 et 2017. Ils s'appuient sur la méthode IDEA, qui vise à évaluer la durabilité agro-écologique, socio-territoriale et économique des exploitations.

Les diagnostics récupérés étaient déjà saisis sous forme d'un fichier par ferme. La saisie a donc consisté à reprendre chaque diagnostic pour les compiler dans une unique base de données permettant de réaliser les traitements. Cette base est composée de 41 diagnostics de ferme. 10 diagnostics complémentaires n'ont pas été compilés avec les autres car ils concernaient des fermes ayant leur siège situé hors bassin versant (voire hors région), ne possédant que quelques parcelles dans le bassin versant, et pour lesquelles les données étaient incomplètes.

Tableau 5 - Nombre de diagnostics agricoles et questionnaires de sensibilité à l'AB analysés par contrat

		CT de l'Alagnon	CT Sources de la Dordogne Sancy Artense
Diagnostiques agricoles	Total disponible	51	31
	Total conservé pour l'analyse	41	28 dont : - 15 enjeu « Zones Humides » - 13 enjeu « Biodiversité »
Questionnaires de sensibilité à l'AB	Total disponible et conservé pour l'analyse	42	57

Tableau 6 - Autres ressources mobilisées

Source	Disponibilité	Données collectées
Agreste	En ligne	- Recensement agricole (nombre d'exploitations, surfaces, cheptel, OTEX, etc) à différentes échelles
DatARA	En ligne	- Zonages environnementaux (zones vulnérables, zones Natura2000) - Zones d'appellation AOP - Surfaces bio déclarées PAC jusqu'en 2016
Agence Bio	Suite demande	- Nombre de producteurs bio par commune en 2018
GAB	Interne	- OTEX des producteurs bio - Producteurs bio en vente directe - Liste des marchés, magasins, artisans et projets collectifs bio
Syndicats AOP	Suite demande	- Nombre de producteurs par AOP par commune
FRCUMA	Suite demande	- Liste et localisation des CUMA présentes sur chaque territoire
INSEE	En ligne	- Recensements de population 2010 et 2015
Agrilocal63	Suite demande	- Liste des acheteurs et des fournisseurs de la plateforme présents sur chaque territoire
DRAAF Auvergne Rhône-Alpes	En ligne	- Liste des GIEE - Liste des réseaux Dephy
IGN	En ligne	- Données administratives (communes, départements, etc)
Structures porteuses des contrats	Interne	- Périmètre des contrats territoriaux (donnée cartographique)

Diagnostiques agricoles - Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

Les diagnostics ont ici été réalisés entre 2017 et 2018 par 4 structures différentes, le Syndicat mixte du PNRVA, la FRCIVAM Auvergne, la LPO et la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme. La trame des diagnostics a été conçue en concertation entre tous ces acteurs. Les informations recueillies diffèrent en fonction du type d'enjeu concerné : les diagnostics agricoles ont été effectués à l'échelle du système global d'exploitation pour les MAEC à enjeu Zones Humides et à l'échelle d'une partie de l'exploitation pour les MAEC à enjeu Biodiversité. Dans ce dernier cas, les informations générales sur la ferme sont moins détaillées (pas de données sur les bâtiments par exemple).

Les diagnostics ont ici été saisis dans une base de données commune à partir des questionnaires papiers bruts. Cela représente 31 fermes conventionnelles ; seulement 28 ont été conservées pour l'analyse des données. Le système d'exploitation des 3 fermes exclues était uniquement composé de surfaces herbagères, utilisées une partie de l'année seulement pour de la mise en pensions ou de la mise à disposition de pâtures. Il serait nécessaire de connaître la conduite des troupeaux pâturant sur ces surfaces afin d'estimer la proximité au cahier des charges de l'AB de ces 3 fermes.

Questionnaires de sensibilité à l'agriculture biologique

Lors des rendez-vous en ferme, des questionnaires de sensibilité à l'AB ont également été proposés aux agriculteurs. Ces questionnaires ont été conçus par Bio63 et transmis aux structures enquêtrices afin de profiter des diagnostics MAEC pour les faire remplir sans ressolliciter les agriculteurs par la suite. Ils sont identiques pour les deux contrats et étaient composés de 10 questions constituées de cases à cocher (Annexe 4).

Le bilan des diagnostics agricoles et des questionnaires de sensibilité à l'AB recueillis et utilisés est disponible dans le tableau 5.

II.1.3. Autres ressources mobilisées

Les autres informations collectées pendant le stage proviennent de données disponibles en ligne ou récupérées sur demande auprès des structures concernées (Tableau 6).

II.2. Analyse du potentiel de développement de l'AB sur les deux territoires

II.2.1. Synthèse des enquêtes réalisées pendant le stage

Les enquêtes étant uniquement qualitatives, les questionnaires complétés ont été utilisés bruts et ont été synthétisés directement par filière. L'objectif était de dégager les grandes tendances de développement de chaque filière biologique sur les deux territoires : activité actuelle, opérateurs présents et possibilités de collecte, type de produits recherchés, difficultés techniques rencontrées, enjeux identifiés sur chaque territoire, perspectives de développement. Cet état des lieux vise à décrire les débouchés existant en circuits longs pour les producteurs sur leur territoire ainsi qu'à identifier les filières pour lesquelles il existe un potentiel de développement, et où un travail de structuration serait nécessaire.

Les enquêtes territoire ont permis de déterminer quelles étaient les actions en faveur de l'agriculture et de l'AB qui étaient déjà menées et celles qui seraient à développer d'après les acteurs rencontrés. Une partie des réponses se base sur le ressenti des personnes rencontrées sur la politique agricole de leur structure, et la position des personnes et autres acteurs avec qui ils travaillent. Ce type de questions permet de croiser les points de vue entre structures qui se connaissent, et qui peuvent avoir des visions différentes des stratégies politiques agricoles menées sur un territoire.

II.2.2. Analyse des diagnostics agricoles et des questionnaires de sensibilité à l'AB

L'analyse des diagnostics agricoles vise à faire un portrait général des fermes conventionnelles de chaque territoire et d'évaluer la proximité de leurs pratiques avec le cahier des charges AB à partir des données disponibles.

Diagnostics agricoles - Contrat territorial de l'Alagnon

La base de données brute concerne 41 fermes et se compose de 17 thématiques : données de présentation, cheptel, produits vendus, débouchés, gestion sanitaire du troupeau, autonomie fourragère, autonomie alimentaire, bâtiments et production d'effluents, assolement, matériel, fertilisation, gestion parcellaire, pratiques de désherbage, implication sociale, qualité de vie, bien-être animal, perspectives exploitation.

8 critères principaux ont été retenus pour positionner les fermes par rapport au cahier des charges de l'AB. Ils correspondent aux données disponibles dans les diagnostics : ils ne sont donc pas exhaustifs des critères évaluables pour rentrer dans le cahier des charges AB. Les 8 critères choisis sont le chargement en UGB/ha de SFP, l'autonomie fourragère, la dépendance aux achats de concentrés, les traitements sanitaires du troupeau, les types de bâtiments, l'utilisation de fertilisation minérale, l'utilisation de produits phytosanitaires et l'utilisation de techniques alternatives au désherbage.

D'autres critères ont été retenus pour caractériser le fonctionnement des fermes conventionnelles du territoire. Même si ces critères ne comportent pas d'obligation réglementaire en bio, ils permettent de dégager des tendances. Par exemple, une des questions posées visait à connaître quelles étaient les critères de choix de la dose d'engrais minéral à apporter. Ce type de question permet d'apprécier le niveau de réflexion agronomique des agriculteurs, suivant s'ils pratiquent l'observation ou se réfèrent plutôt au conseil technique des vendeurs d'engrais.

Diagnostics agricoles - Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

La base de données concerne 28 fermes pour lesquelles les informations recueillies diffèrent selon si les diagnostics agricoles relevaient de l'enjeu « Zones humides » (15 fermes) ou de l'enjeu « Biodiversité ». Dans tous les cas, les informations collectées lors de ces diagnostics sont beaucoup moins complètes et détaillées que dans le CT de l'Alagnon. De ce fait, seulement 5 critères ont pu être retenus pour caractériser leur fonctionnement : autonomie alimentaire et traitements sanitaires troupeau pour toutes les fermes, autonomie fourragère, types de bâtiments, utilisation de produits phytosanitaires pour les 15 fermes avec des diagnostics à enjeu « Zones humides ».

Traitement des questionnaires de sensibilité à l'AB

Ces questionnaires ont été traités de la même manière pour les deux contrats. En revanche, ils ont été traités séparément des diagnostics agricoles (pas de lien au système de production des fermes en raison de données non transmises par une des structures enquêtrices). Les réponses aux questionnaires ont été traitées question par question. Celles-ci comportaient des réponses prédéfinies à cocher ; une analyse descriptive du nombre de répondants par réponse cochée a donc été privilégiée. Pour les questions relatives aux freins et aux motivations à la conversion des producteurs, certains ont donné des réponses supplémentaires à la liste déjà proposée, bien que les questions étaient fermées. Ces mentions complémentaires ont été conservées dans le traitement au même titre que les réponses prêtes à cocher du questionnaire.

II.2.3. Analyse des autres données mobilisées

Les données complémentaires collectées en ligne ou sollicitées auprès d'autres structures ont essentiellement été traitées à l'échelle de chaque contrat. Pour cela, les données disponibles à une échelle communale ont été privilégiées afin de ne garder que celles concernées par chaque contrat.

Bien que certaines communes aient une faible partie de leur surface comprise dans le contrat, toutes les communes d'un même contrat ont été traitées au même niveau. La collecte d'informations à l'échelle du périmètre de chaque contrat est en effet très complexe car elle demanderait des données à une échelle infra communale et/ou à une échelle trop petite pour traiter certains critères, comme les magasins bio présents sur un territoire par exemple.

L'approche cartographique (logiciel QGIS) a été privilégiée autant que possible car elle permet de mieux rendre compte de certaines caractéristiques du territoire qui n'apparaissent pas nécessairement lorsque d'autres outils sont utilisés (distance aux débouchés, répartition spatiale des producteurs et des structures collectives, etc).

II.3. Construction du programme d'actions

Pour rappel, l'année 2018 constitue la phase de lancement des contrats territoriaux et de définition du programme d'actions. Le stage a permis d'initier la construction du programme mais ce dernier reste à affiner, notamment en fonction des restitutions aux partenaires et structures enquêtées. Ce début de construction du programme d'actions s'est effectué en 3 phases.

Tout d'abord, lors des entretiens, les différents acteurs rencontrés ont été spécifiquement questionnés sur les actions qu'ils menaient déjà, celles qu'ils prévoyaient, ainsi que les besoins qu'ils avaient identifiés pour développer l'AB. Ces informations ont permis de mettre en évidence quelles étaient les actions prioritaires à mener et sur quels acteurs il était possible de s'appuyer pour coordonner ces actions.

Deuxièmement, après avoir établi l'état des lieux de chaque territoire, une réunion de priorisation des pistes d'actions et de construction des restitutions aux partenaires a été organisée en interne (Bio63 et Bio 63, Bio15, Haute-Loire Bio et Cézallier Bio pour le CT de l'Alagnon). L'objectif était de présenter les grandes tendances qui ressortaient de l'état des lieux de chaque territoire et de lister les actions jugées aptes à lever ces freins en tenant compte des enjeux propres à chaque territoire.

Enfin, en plus de la synthèse complète des résultats de l'étude envoyée à tous les partenaires, financeurs et structures enquêtées (y compris producteurs), il a été choisi de réaliser une restitution orale de chaque étude. Un des objectifs était de présenter l'état des lieux de chaque territoire aux invités (même public que la synthèse écrite), afin de vérifier s'ils partageaient bien le constat observé. Cependant, leur participation visait aussi à recueillir leur retour d'expérience et leurs compléments d'informations vis-à-vis des pistes d'actions jugées prioritaires, ainsi qu'à commencer de définir des actions opérationnelles avec les moyens à mettre en place. Pour cela, les restitutions se sont articulées chacune en 3 temps :

- présentation d'une synthèse de l'état des lieux du territoire pour chaque axe d'étude, reprenant chacun les points forts/points faibles et opportunités/menaces identifiés, ainsi que les pistes d'actions proposées, classées par catégorie d'actions du réseau bio dans les contrats

- présentation de 2 à 3 témoignages courts d'actions mises en place par des acteurs enquêtés. Cette partie vise à montrer des initiatives intéressantes à développer ou sur lesquelles s'appuyer pour développer l'AB sur le territoire (par exemple, présentation de l'installation d'un atelier de découpe à façon pour les producteurs dans le cadre du programme agricole d'une collectivité)

- répartition des participants en ateliers par production (viande, lait, grandes cultures et petites productions végétales pour le CT de l'Alagnon et viande, lait, diversification-installation pour l'autre CT). Ces ateliers visaient à recueillir un classement des actions jugées prioritaires afin d'organiser un calendrier, et de prévoir les types de moyens à mettre en place (quel format, quelle communication, quel public, etc). L'objectif est aussi de faire ressortir des avis qui n'ont pas forcément été exprimés en plénière, et d'identifier les personnes qui sont particulièrement intéressées par une action et qui souhaiteraient s'impliquer dans sa mise en œuvre. A la suite du stage, les restitutions de chaque atelier permettront d'affiner le programme d'actions et de revenir vers les structures intéressées.

Tableau 7 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 – CT de l'Alagnon

	1988	2000	2010	Variation communes BV 2000-2010	Variation Auvergne 2000-2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	2429	1714	1490	-13,1%	-20,9%
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA = Unité de Travail Annuel)	4146	2814	2287	-18,7%	-21,2%
Cheptel (en UGB)	116106	116113	115648	-0,4%	-3,3%
Superficie Agricole Utilisée (en ha)	111181	109411	102301	-6,5%	-3,6%
Superficie Toujours en Herbe (en ha)	94097	89033	81669	-8,3%	-7,3%
Part de la Superficie Toujours en Herbe dans la Superficie Agricole Utilisée (en % de SAU)	84,6%	81,4%	79,8%	-2,0%	-3,8%

Sources : Agreste, recensements agricoles

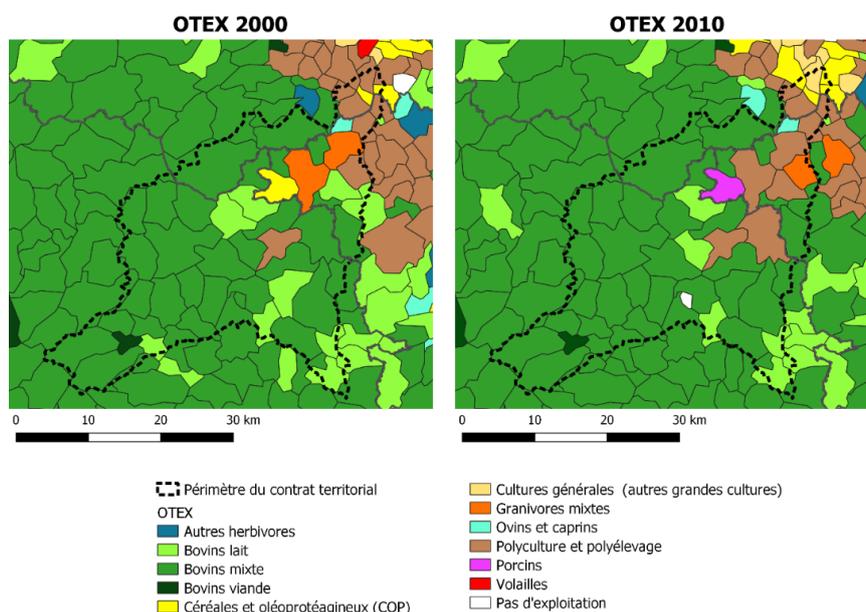


Figure 10 - Evolution de l'OTEX dominante par commune - CT de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SIGAL, Agreste (recensements agricoles)

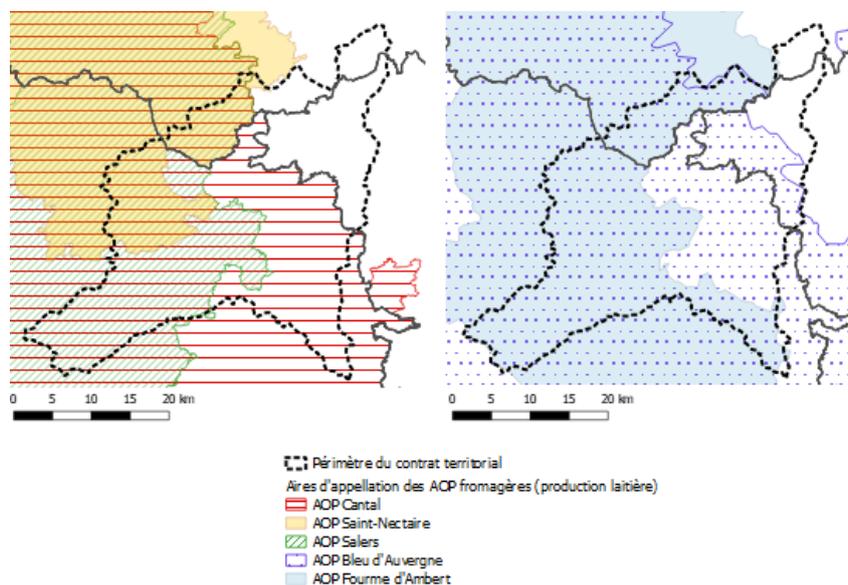


Figure 11 - Zones de production laitière des AOP fromagères - CT de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SIGAL, DataRA

III. RESULTATS

III.1. Contrat territorial de l'Alagnon

III.1.1. Potentiel de développement de l'AB sur le territoire

Axe 1 – Potentiel de production agricole et contexte du territoire

Les communes du contrat de l'Alagnon comptaient 1490 exploitations agricoles en 2010. Ce territoire n'échappe pas à la tendance nationale de recul important du nombre d'exploitations, avec un agrandissement des surfaces et de la taille du troupeau par ferme. La tendance d'évolution entre 2000 et 2010 est tout de même légèrement meilleure qu'à l'échelle régionale pour plusieurs indicateurs (tableau 7) :

- le nombre d'exploitations agricoles présentes sur les communes du contrat diminue de 13,1% contre 20,9% pour la région Auvergne
- le travail dans les exploitations agricoles est en baisse de 18,7% contre -21,2% à l'échelle régionale
- le cheptel reste quasiment stable dans le bassin versant (-0,4%) alors qu'il diminue de 3,3% à l'échelle régionale

En revanche, les surfaces agricoles régressent plus vite qu'à l'échelle régionale (-6,5% contre -3,6%), les surfaces toujours en herbe étant plus impactées que les surfaces labourées. Le plateau du Cézallier autour d'Allanche et la zone des Monts du Cantal autour de Murat semblent plus touchés par la déprise agricole que le reste du territoire.

Les fermes de montagne avec des élevages de bovins mixtes laitier/allaitant constituent la production majoritaire du territoire (Figure 10). Les fermes spécialisées laitières, surtout présentes à l'est du territoire, sont en recul au profit d'ateliers allaitants sur des fermes mixtes ou spécialisées. Au nord, en aval de l'Alagnon, la proportion de terres cultivées est plus importante, cette zone correspondant au Brivadois et à l'extrême sud de la Limagne ; ce type de production est également en progression, au détriment des prairies. Pourtant, le secteur de la Margeride supplante le nord du territoire en termes de régression des surfaces toujours en herbe, avec une dizaine de communes du sud-est du territoire où la STH a diminué entre 5 et 30% entre 2000 et 2010 (Annexe 5).

Les zones de production laitière des 5 AOP fromagères d'Auvergne sont toutes présentes sur ce territoire (Figure 11). 18 communes du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire ne se trouvent sur aucune de ces zones AOP ; cela correspond à des communes situées en plaine. L'AOP la plus représentée est l'AOP Cantal, suivie des deux pâtes persillées, le Bleu d'Auvergne et la Fourme d'Ambert. Les communes du bassin versant comptent respectivement

- 307 fermes en AOP Cantal
- 296 fermes en AOP Bleu d'Auvergne
- 235 fermes en AOP Fourme d'Ambert
- 80 fermes en AOP St-Nectaire
- 11 fermes en AOP Salers

Certaines fermes sont engagées dans plusieurs AOP et sont donc comptabilisées plusieurs fois.

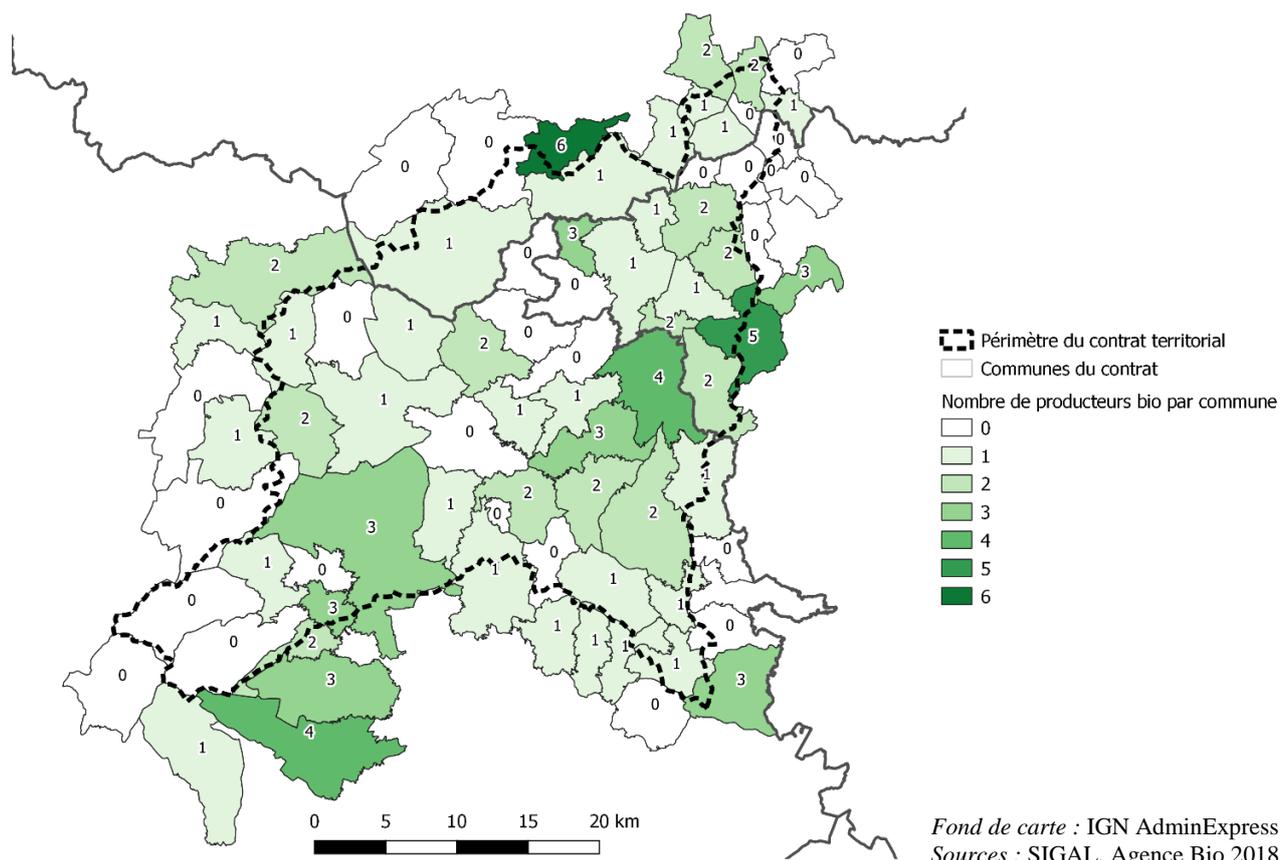


Figure 12 - Nombre de producteurs bio par commune en 2018 - CT de l'Alagnon

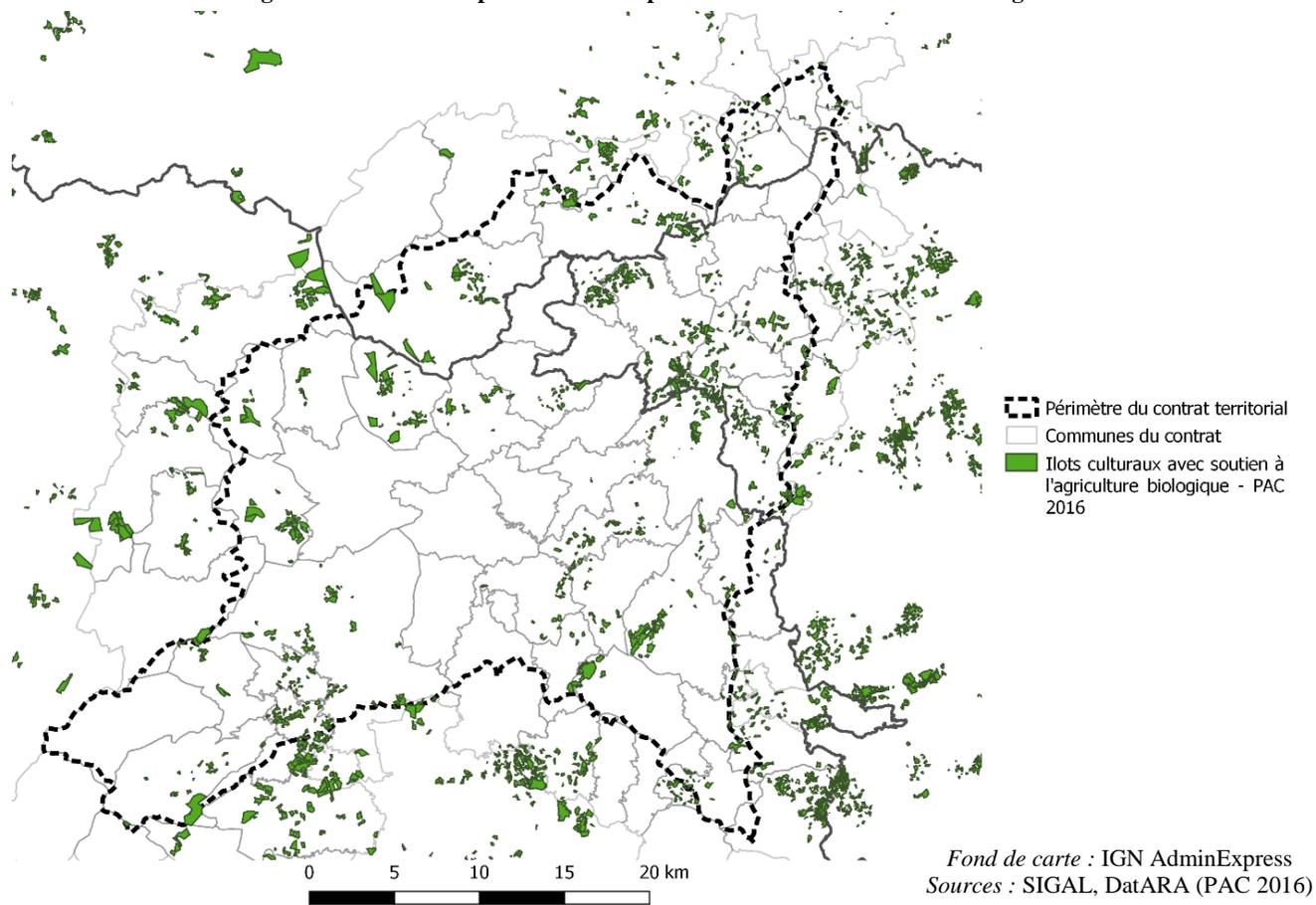


Figure 13 - Ilots culturaux avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 – CT de l'Alagnon

Le territoire de l'Alagnon compte 93 exploitations en agriculture biologique (Source : Agence Bio, mai 2018). Elles se répartissent sur 51 des 78 communes que compte le contrat. 11 communes comptent 3 fermes bio ou plus, la commune la plus pourvue étant Ardes, dans le Puy-de-Dôme, avec 6 fermes bio (Figure 12). 46% des fermes constituent des conversions récentes, effectuées entre 2016 et 2018.

En termes de surfaces bio, les données PAC les plus récentes (PAC, 2016) montrent qu'elles se sont essentiellement développées entre 2015 et 2016 sur la partie Haute-Loire (secteur Blesle/Espalem) et sur les franges du bassin versant (secteur La Chapelle d'Alagnon, secteur Coren/Rézentières et Landeyrat/Vernols). L'AB est moins implantée dans le centre du territoire (secteur Allanche/Peyrusse/Charmensac) (Figure 123).

Les fermes bio du territoire sont essentiellement des fermes spécialisées dans l'élevage de bovins laitiers ou allaitants (environ 45 fermes). 4 fermes sont spécialisées en grandes cultures, 5 en maraîchage et 5 en PPAM. La majorité des autres fermes sont diversifiées et comportent 2 à 3 ateliers (porcs, volailles, grandes cultures). Certaines productions ne comptent qu'une à deux fermes en bio (élevage caprin, petits fruits, viticulture, héliiculture...).

Focus sur les diagnostics agricoles des fermes conventionnelles

Les 41 fermes enquêtées se situent toutes dans le Cantal, sauf 1 dans le Puy-de-Dôme. Elles ont toutes pour production principale l'élevage de bovins, pour majorité en bovins mixtes (18 fermes, soit 44%) et en bovin viande (15 fermes, soit 37%), les autres étant spécialisées dans la production laitière (8 fermes, soit 19%). 16 fermes sont des exploitations individuelles, les autres sont en GAEC (24 fermes) ou en EARL (1 ferme).

La SAU moyenne des fermes enquêtées est de 77,2 ha mais l'écart est très important entre les fermes puisqu'il varie entre 31 et 331 ha. Le cheptel moyen de vaches mères par type d'exploitation se compose de :

- 41 vaches laitières pour les fermes en bovin lait (minimum de 28 VL, maximum de 70 VL)
- 33 vaches laitières et 50 vaches allaitantes pour les fermes en bovin mixte
- 63 vaches allaitantes pour les fermes en bovin viande (minimum de 25 VA, maximum de 115 VA)

Le chargement moyen est de 0,97 UGB/ha de SFP. Toutes les fermes ont un chargement inférieur à 1,3 UGB/ha, sauf une pour laquelle le chargement est de 1,7 UGB/ha de SFP. Le cahier des charges AB n'impose pas de chargement maximum mais il implique tout de même une adéquation entre le nombre d'animaux et les surfaces épandables, ainsi qu'une obligation d'autoproduction alimentaire d'au moins 60%. Cette condition nécessite d'adapter le cheptel aux surfaces disponibles.

54% des fermes ont un système uniquement composé de prairies, dont les deux tiers sont des systèmes 100% prairies permanentes. Du fait de la prédominance des systèmes herbagers et de chargements faibles, les fermes du bassin versant se distinguent par une autonomie fourragère bien atteinte (calcul de la grille IDEA). 2 fermes sur 3 n'utilisent pas d'ensilage, avec une ration de base du troupeau composée uniquement de foin ou de foin et d'enrubannage. Plus de la moitié des producteurs ont toutefois indiqué qu'il était possible de mieux valoriser l'herbe sur leur ferme.

46% des exploitations possèdent des surfaces cultivées, même si celles-ci ne représentent pas plus de 20% de la SAU. Les céréales cultivées sont essentiellement destinées à l'alimentation des animaux, quelques-uns échangent leurs céréales contre de l'aliment. Toutefois, aucune ferme n'atteint l'autonomie alimentaire car toutes dépendent d'achats de concentrés à l'extérieur.

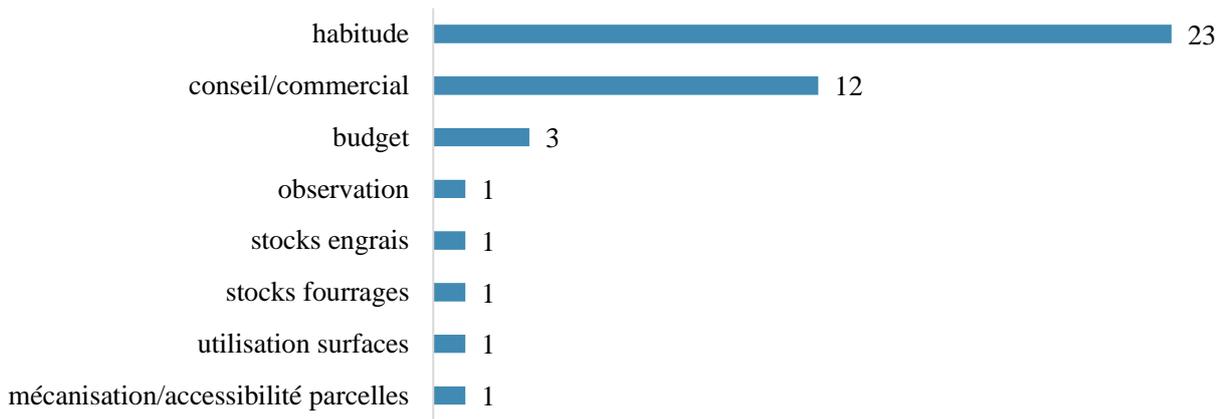


Figure 14 - Raisons exprimées par les agriculteurs pour choisir la dose d'engrais minéral à apporter (en nombre de fois citées) – CT de l'Alagnon

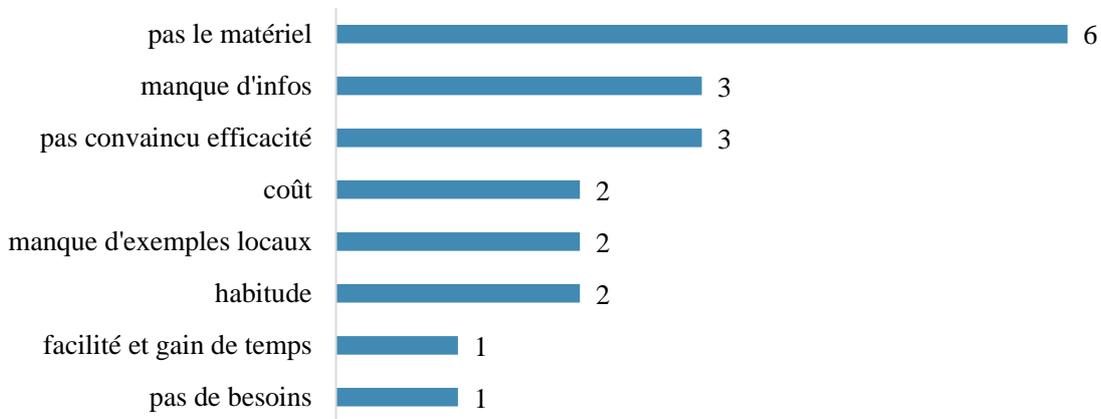


Figure 15 - Raisons exprimées par les agriculteurs à la non utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique (en nombre de fois citées) – CT de l'Alagnon

Concernant la santé du troupeau, les antiparasitaires sont utilisés en systématique dans quasiment toutes les fermes (4 sur 41 ne font pas de traitements antiparasitaires ou seulement au cas par cas selon observations ou résultats des analyses coprologiques). En revanche, les diagnostics agricoles ne permettent d'apprécier l'utilisation des antibiotiques en élevage.

Les fermes enquêtées commercialisent leurs produits essentiellement en circuits longs. Seulement 4 fermes sur 41 ont une activité de vente directe, celle-ci représentant entre 5 et 30% du chiffre d'affaires des exploitations. 27 fermes sur 41 valorisent leurs produits sous au moins un SIQO, qu'il soit AOP, IGP ou Label Rouge. Celles qui ne valorisent leurs produits sous aucun signe de qualité sont essentiellement des exploitations spécialisées en bovin viande. Très peu d'exploitations ont une activité d'engraissement ; sur les 33 fermes ayant un atelier viande, seulement 7 engraisent des animaux (génisses, vaches, ou veaux gras). Les autres sont toutes en système naisseur avec vente de brouards uniquement.

59% des exploitations ont au moins un bâtiment en système entravé avec des animaux à l'attache. A l'horizon 2021, ce type de bâtiments risque d'être problématique en bio car le nouveau règlement qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021 risque de limiter la dérogation existante uniquement à des fermes de petite taille. La notion de « petite taille » n'est pas encore définie mais elle risque d'exclure un certain nombre de fermes du système de production biologique ainsi que de limiter les conversions de beaucoup d'autres. Certaines fermes déjà en bio ou en conversion ne sont en effet pas toutes en mesure aujourd'hui d'appliquer la dérogation actuelle, qui demande que les animaux sortent 2 fois par semaine si les conditions le permettent.

83% des fermes utilisent des engrais minéraux. Ceux-ci sont interdits en AB. La figure 14 montre que le choix de la dose d'engrais minéral à apporter sur les parcelles est principalement raisonné par habitude (citée par 23 agriculteurs) ou suite aux préconisations du technicien ou du commercial (cité par 12 agriculteurs). Ces résultats constituent un indicateur du niveau de réflexion agronomique des agriculteurs qui raisonnent peu la fertilisation selon l'utilisation de leurs surfaces ou l'observation des parcelles. Ceci peut être mis en relation avec le fait que les producteurs constituent essentiellement un public d'éleveurs, qui est peut-être moins sensible aux questions agronomiques.

Toutes les fermes ayant des surfaces en cultures (46% des fermes pour rappel) utilisent des produits phytosanitaires, également interdits en bio. Les produits utilisés sont quasiment exclusivement des herbicides (utilisation de fongicides anecdotique et pas d'utilisation d'insecticides). L'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique est toutefois répandue chez seulement 30% des agriculteurs cultivateurs. La première raison invoquée est le manque de matériel de désherbage mécanique, relevée par 6 agriculteurs (Figure 15). 80% des fermes enquêtées ont pourtant du matériel en commun en CUMA ou hors CUMA (copropriété par exemple). Les fermes en 100% prairies n'en utilisent pas non plus, mis à part quelques fermes qui utilisent du PH3 (gaz neurotoxique contre les taupes afin de limiter les infestations de campagnols terrestres dans les galeries creusées).

Le contexte social des fermes est également un point de vigilance important pour envisager une conversion à l'AB. Plus d'un tiers des fermes ont en effet des problématiques de transmission : 7% ont positionné leur ferme comme pouvant probablement disparaître et 29% ont qualifié la pérennité de leur ferme avec une « existence souhaitée si possible ». La charge de travail par ferme semble également très hétérogène, certains ayant estimé que 50 semaines sur 52 étaient surchargées alors que d'autres pensent n'avoir aucune semaine surchargée dans l'année. La note de qualité de vie autoestimée est en moyenne de 3,7/6 et varie de 1 à 5.



Figure 16 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées) - CT de l'Alagnon

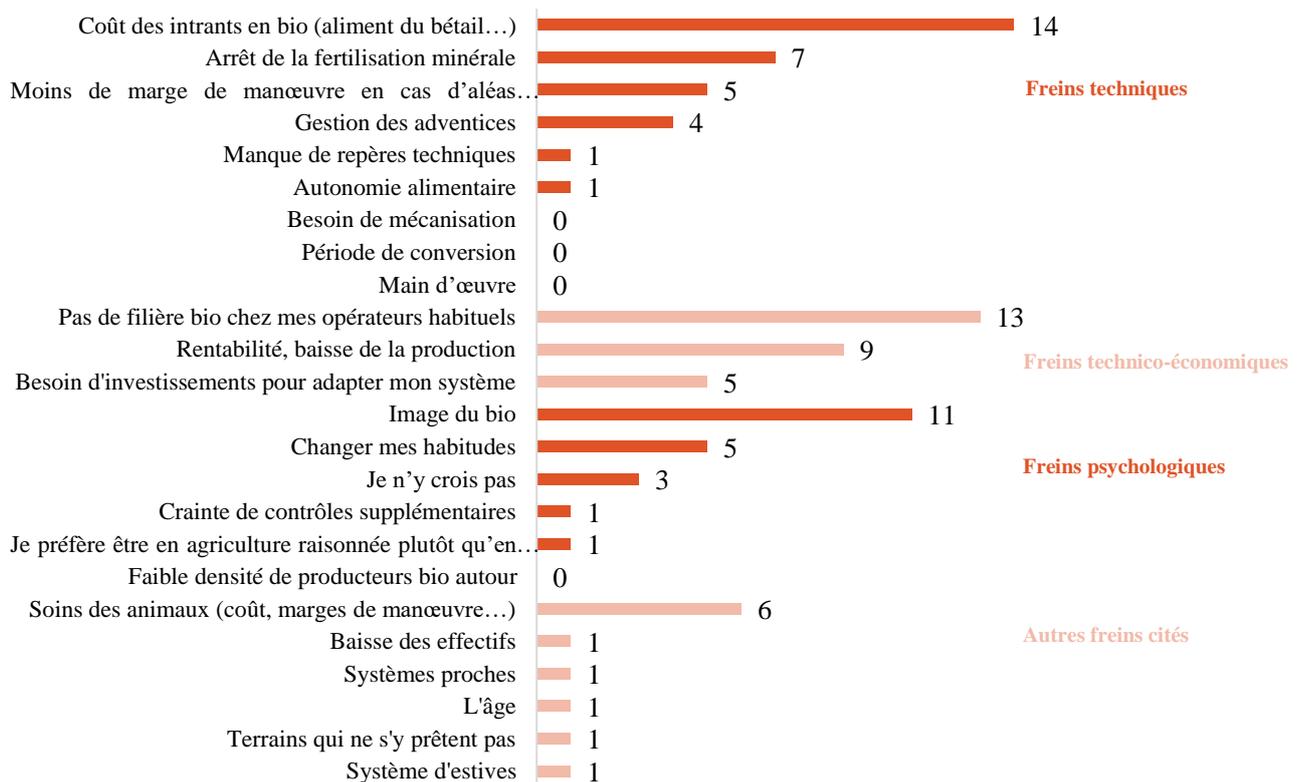


Figure 17 - Freins à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités) - CT de l'Alagnon

Focus sur les questionnaires de sensibilité à l'AB

79% des agriculteurs conventionnels enquêtés connaissent des agriculteurs bio, mais parmi eux, seulement la moitié ont déjà discuté des aspects techniques de l'AB. Seulement 5 sur 42 (soit 12%) ont déjà participé à des rencontres techniques bio. En revanche, 21% ont déjà discuté de l'AB avec leur(s) opérateur(s) économique(s).

Le questionnaire demandait également aux agriculteurs quels étaient les principaux points forts et points faibles de leur ferme par rapport à un système bio. La moitié des éleveurs ont indiqué comme point fort que leur système ou leurs pratiques étaient déjà proches de l'AB. Les deux points faibles les plus cités sont la fertilisation minérale de la ferme (citée 10 fois) et les achats de concentrés extérieurs (cités 9 fois).

Concernant les motivations à la conversion AB, la première raison qui motiverait les éleveurs à se convertir à l'AB est une motivation économique afin de mieux valoriser leurs productions (Figure 16). Cependant, sur les 27 éleveurs ayant cité cette motivation, 14 l'ont citée exclusivement et n'ont pas mis en avant de motivation autre qu'économique, laissant penser qu'ils ne sont pas forcément très convaincus de l'AB autrement que sur le plan économique. Avec la fin annoncée des aides au maintien des exploitations en AB, ce type de constat est assez inquiétant. Le risque est en effet réel de voir un retour au conventionnel de fermes à la fin de leur période de conversion, pour celles qui n'auront pas su adapter leur système. Le fait que les agriculteurs considèrent leur système comme déjà proche de l'AB revient également comme une motivation importante pour entamer une conversion. Les motivations sociologiques associées à la philosophie de l'AB restent finalement assez peu citées comme des motivations.

Les principaux freins à la conversion AB correspondent en partie à ceux déjà identifiés dans les diagnostics agricoles ou cités comme points faibles de leur système par les éleveurs (Figure 17) :

- la dépendance aux achats d'intrants extérieurs notamment pour l'alimentation des animaux avec des prix d'aliments bio largement supérieurs aux prix des aliments non bio (14/42)

- le manque de débouchés en bio : non différenciation économique des produits à la fois AOP et bio pour la production laitière, fermes naisseurs et inexistence actuelle d'une filière brouards bio (13/42)

- l'image de la bio intervient tout de même comme le troisième frein majeur, ce qui n'est pas négligeable. A dire d'acteurs du développement agricole, la critique négative de la bio semble toutefois avoir évolué. Autrefois vue comme une agriculture marginale et non viable, elle est aujourd'hui plutôt critiquée pour son possible fonctionnement « à 2 vitesses », avec d'un côté les convaincus de la bio, et de l'autre ceux qui mènent une bio plus intensive basée sur un objectif unique de rentabilité économique, flirtant avec les contours du cahier des charges (11/42)

- l'arrêt de la fertilisation minérale (7/42) et le risque d'une baisse de la production (9/42) font également partie des craintes évoquées. Il est également à noter que les soins des animaux (6/42) reviennent comme un frein plusieurs fois alors que ce critère ne faisait pas partie de la liste de choix prédéfinis et qu'il a été rajouté par les éleveurs. Ce point est notamment lié à la crainte d'avoir moins de marges de manœuvre pour soigner les animaux, du fait du nombre de traitements allopathiques limités en bio et uniquement à usage curatif. Ce frein peu d'autant plus être marquant alors que les agriculteurs du territoire semblent avoir recours très fréquemment aux antiparasitaires.

Le questionnaire laissait aussi le choix aux producteurs d'exprimer des besoins d'informations et/ou d'accompagnement à l'AB. Sur 42 agriculteurs, 20 ont exprimé au moins un besoin. Ce sont pour la majorité des besoins d'informations sur la réglementation (cités 12 fois), les démarches (11 fois) et les débouchés (11 fois), en lien avec les freins évoqués précédemment. Dans un second temps, le besoin de faire du lien avec des producteurs déjà convertis et de visiter des fermes bio ressort également (chacun cités par 7 agriculteurs).

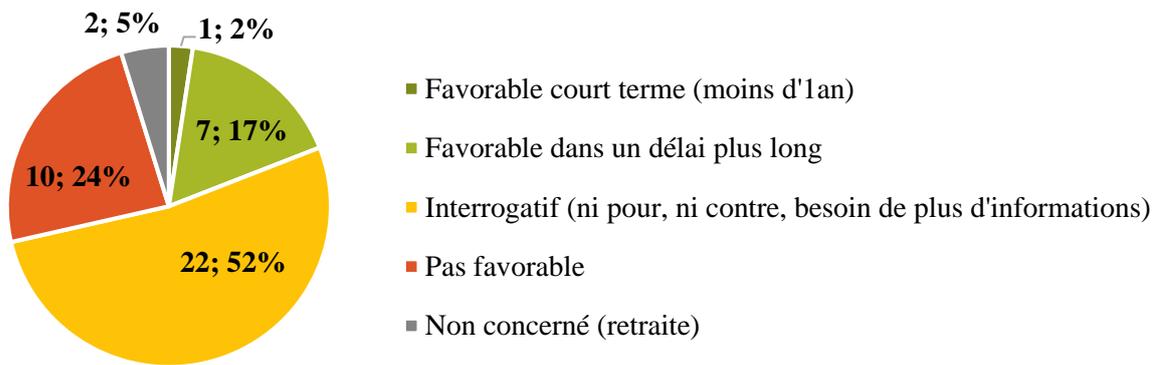


Figure 18 - Avis des agriculteurs pour une conversion à la bio - CT de l'Alagnon

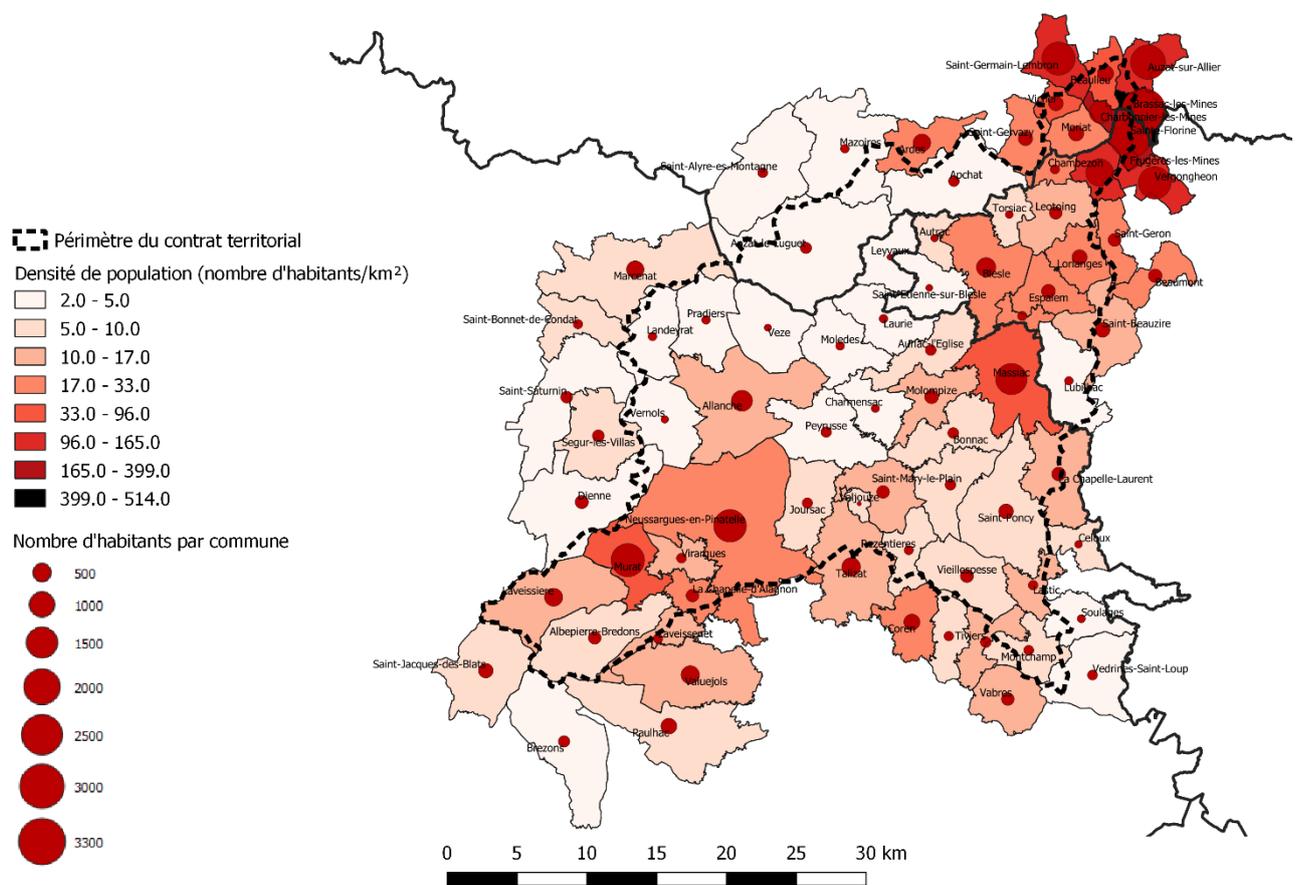


Figure 19 - Densité de population et nombre d'habitants par commune - CT de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SIGAL, INSEE (2010 et 2015)

Enfin, les agriculteurs avaient la possibilité de se positionner vis-à-vis d'une perspective de conversion à l'AB. L'opinion majoritaire exprimée est celle d'agriculteurs interrogatifs qui ne se positionnent « ni pour, ni contre » et qui ont besoin de plus d'informations pour y réfléchir. 24% des agriculteurs interrogés ne se disent pas favorables à l'AB. 19% des agriculteurs se disent favorables à une conversion à court terme ou dans un délai plus long (Figure 18).

Dynamiques collectives et accompagnement au changement de pratiques

79 exploitations ont engagé des MAEC sur le territoire du PAEC de l'Alagnon. 29 ont engagé des MAEC pour l'enjeu Biodiversité, 52 pour l'enjeu Eau, certaines ayant engagé les deux (Source : SIGAL). La principale mesure contractualisée pour chaque enjeu est une mesure qui vise à maintenir un minimum de surfaces herbagères dans le système (75% pour l'Alagnon). Si elle contraint peu les agriculteurs ayant un système 100% herbager, elle permet de maintenir la proportion de prairies dans les autres systèmes.

Les CUMA sont bien implantées sur le territoire (31 recensées sur 78 communes), mais leur répartition est assez hétérogène : le tissu de CUMA est plus important sur le secteur de la Margeride alors qu'il y en a assez peu sur le Brivadois, le centre et l'ouest du territoire (Annexe 6).

En outre, le territoire se situe à proximité de plusieurs lycées agricoles moteurs pour le développement de l'AB, qui possèdent leur propre exploitation en partie ou en totalité en bio (Brioude, Aurillac) ou un outil de transformation certifié bio (St-Flour). Ces lycées sont également impliqués dans différents GIEE et réseaux Dephy.

En revanche, même si l'accompagnement technique disponible en bio dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire est plutôt bien développé (réseau des GAB et des Chambres d'Agriculture), les sièges de ces structures restent toutefois éloignés du territoire.

Axe 2 – Potentiel de consommation et de commercialisation – Structuration des débouchés

Importance et accessibilité du bassin de consommation de proche

Le territoire de l'Alagnon est un territoire principalement rural avec 88,5% de communes de moins de 1000 habitants (source INSEE 2015). Il n'y a pas de bassin de consommation important sur le territoire mais plusieurs à proximité (Issoire avec 14564 habitants, St-Flour et Brioude avec respectivement 6630 et 6743 habitants, ainsi que le bassin de consommation clermontois).

La population du territoire se concentre essentiellement dans la plaine, à l'extrême Sud de la Limagne et côté Brivadois (Brassac-les-Mines, St-Germain-Lembron, Ste-Florine...) (Figure 19). En dehors de ce secteur, 3 communes situées dans la vallée de l'Alagnon ont un rayonnement notable sur le territoire : Murat avec 1951 habitants, Massiac avec 1727 habitants, et Neussargues-en-Pinatelle avec 1871 habitants, même si cette dernière est issue de la fusion de 5 communes.

La densité de population moyenne de ce territoire est de 41 habitants/km², inférieure à la moyenne régionale qui est de 52 habitants/km². Une partie importante du territoire est très peu peuplée avec 24% des communes ayant une densité de population comprise entre 0 et 5 habitants/km². Cela concerne surtout les communes situées en zone de montagne dans le Cézallier et les Monts du Cantal.

En termes d'évolution de population, entre 2010 et 2015, la population totale des communes du territoire de l'Alagnon est quasiment stable (variation de -0.9%). Pourtant, cela reflète de grandes disparités : le secteur Nord-Est, déjà le plus peuplé du territoire, observe un accroissement de population.

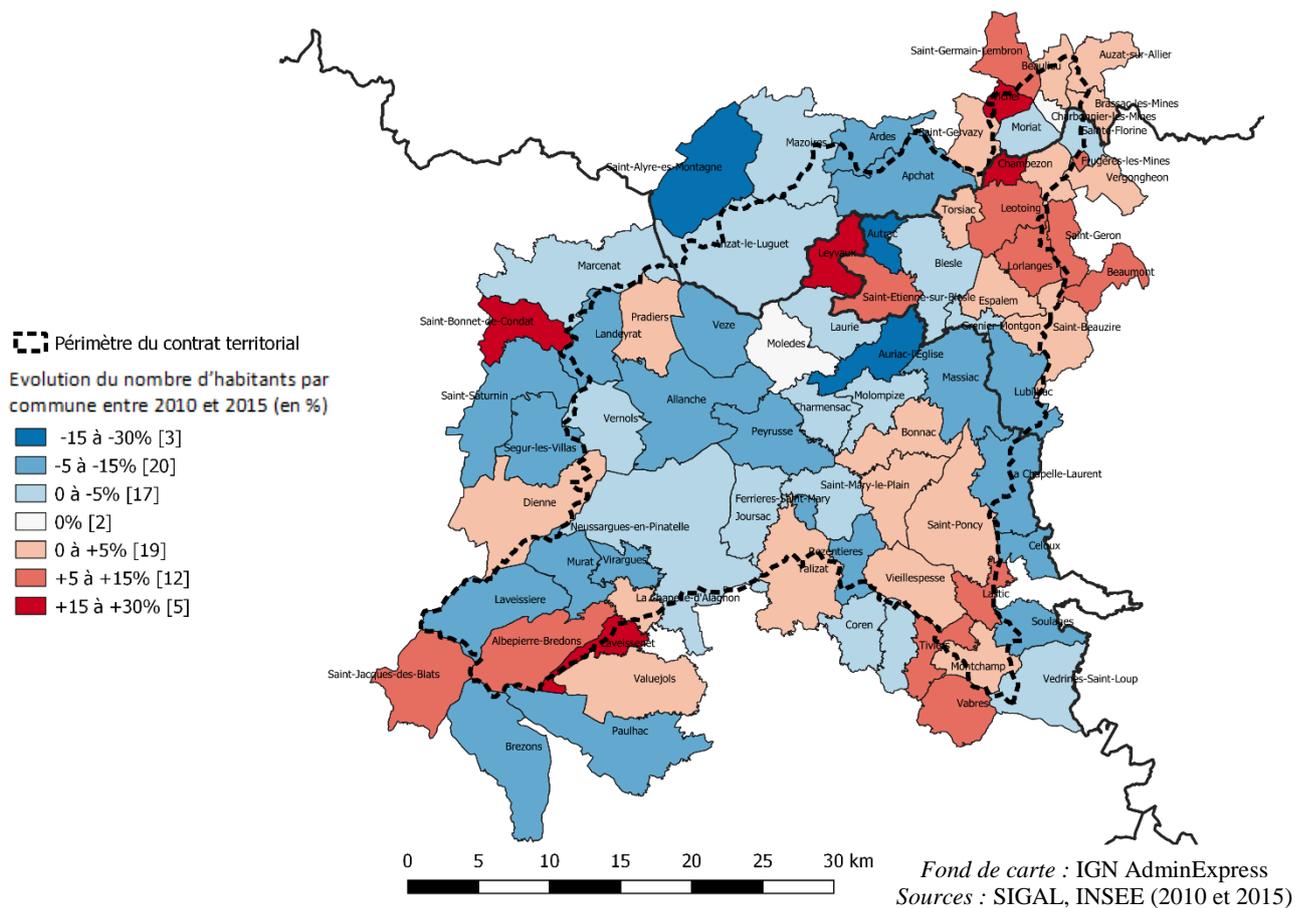


Figure 20 - Evolution du nombre d'habitants par commune entre 2010 et 2015 (en % du nombre d'habitants)



Figure 21 - Principaux axes de communication - CT de l'Allagne
 Sources : SIGAL, Géoportail

Il en est de même plus au Sud, entre Massiac et St-Flour. A l'inverse, une large zone Ouest-Nord-Ouest de Laveissière à Ardes, est plutôt en déclin de population (Figure 20).

Le Nord et l'Est du territoire sont bien desservis avec la présence de l'autoroute A75 qui permet d'accéder à St-Flour ou à Issoire en moins de 30min (Figure 21). Cette zone du territoire se trouve également à moins de 30min de Brioude. En revanche, le Sud et l'Ouest sont plus enclavés, il faut compter 45min à plus d'1h pour se rendre à Brioude, Issoire ou Aurillac. St-Flour est un peu plus accessible pour ce secteur. Pour faire le lien avec les données de population, on constate que les territoires attractifs sont ceux qui sont les plus proches des axes routiers et notamment de l'A75 alors que les zones plus enclavées sont en déclin.

L'importance et l'accessibilité des bassins de consommation locaux sont des facteurs conditionnant l'éventail de débouchés disponibles en circuits courts pour les agriculteurs.

Débouchés biologiques en circuits courts

D'après les structures rencontrées et les connaissances du réseau bio, il n'existe pas de démarche locale d'introduction de produits bio dans les cantines scolaires sur le bassin versant de l'Alagnon.

Toutefois, d'autres établissements avec une restauration collective utilisent des outils d'approvisionnements en produits locaux et/ou bio. Mis en place et financé par les conseils départementaux, l'outil Agrilocal vise notamment à favoriser l'accès aux produits locaux à la commande publique. Pour le territoire de l'Alagnon, la plateforme en ligne est disponible pour les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal. Côté Puy-de-Dôme, 3 établissements ont déjà utilisé la plate-forme pour commander des produits locaux (bio ou non bio), et 2 fermes font partie des fournisseurs d'Agrilocal63 sur ce secteur, toutes les deux en bio.

Il n'existe pas de marché régulier 100% bio sur le territoire, même si plusieurs marchés présentent une offre de produits bio et que plusieurs événements annuels bio se déroulent sur le territoire (marché bio de Ferrières-St-Mary, marché bio et foire écologique de Brezons, etc). Une seule AMAP est présente sur le territoire, à Murat ; elle regroupe 39 adhérents. Jusqu'à présent, il n'existait pas de point de vente collectif de produits agricoles sur le territoire. Le magasin de producteurs Talents d'Ici (mixte bio/non bio) doit prochainement ouvrir à Massiac (prévu courant septembre). Plusieurs autres initiatives locales peuvent aussi offrir de nouvelles perspectives de valorisation de produits locaux sur le territoire ou à proximité (projet de création d'un atelier collectif de transformation laitière 100% bio à Allanche, projet de cave d'affinage collective de St-Nectaire 100% bio à Egliseneuve-d'Entraigues, réflexion autour d'un outil logistique de stockage/vente/expédition de produits locaux sur la ZAC de St-Flour...).

Les magasins spécialisés, GMS et artisans locaux du territoire peuvent également constituer des débouchés en circuits courts s'ils s'approvisionnent en local. Toutefois, il n'existe pas de magasin spécialisé sur le territoire, les plus proches étant à Brioude, St-Flour, Issoire et Cohade. Il en est de même pour les GMS qui sont plutôt présentes dans ces mêmes bassins de consommations mais pour lesquelles les modalités d'approvisionnement en produits bio n'ont pas été collectées. 5 artisans locaux travaillent également en AB sur le territoire (2 boulangeries bio, 2 brasseries et une malterie).

Le territoire est plutôt bien pourvu en outils certifiés bio proches pour la prestation ou la location de services afin que les agriculteurs puissent faire abattre, découper et transformer leurs animaux de boucherie (Annexe 7). Les structures concernées sont les abattoirs de Neussargues (présent sur le bassin versant) et de Brioude, et les 3 ateliers de découpe certifiés bio à Brioude et St-Flour. Les outils d'abattage pour les volailles sont en revanche beaucoup plus éloignés, les plus proches du territoire de l'Alagnon pour les éleveurs bio étant situés dans l'Allier ou la Loire.

Tableau 8 - Synthèse du potentiel de développement des filières monogastriques et des filières végétales biologiques – CT de l'Alagnon

Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Porcine (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Initialement localisée dans le Brivadois et le nord de la Margeride, la production a quasiment disparu du territoire - Difficultés techniques de cette production en bio, notamment pour l'élevage de porcelets 	Le principal opérateur de la filière porcine est Cirhyo, qui travaille également avec d'autres opérateurs non spécialisés commercialisant des porcs. Le premier objectif est le développement de la collecte à travers des installations et/ou des conversions en bio. Cet objectif semble avoir été atteint cet été pour la coopérative mais la demande du marché reste très importante, notamment en circuits courts.
Volailles de chair (4)	<ul style="list-style-type: none"> - Elevages en intégration dépendants de la localisation des abattoirs qui ne se déplacent pas à plus de 100 km pour le transport des animaux : aucun abattoir ne collecte sur le bassin versant 	Le développement d'ateliers de volailles de chair sur le territoire n'est pas possible en circuits longs. En revanche, la demande du marché pour ce type de produits reste croissante, ce qui laisse envisager un développement possible en circuits courts.
Œufs (2)	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire historiquement peu pourvu avec ce type de production 	La demande du marché en œufs bio est également en augmentation. D'après les acteurs filière, le développement d'ateliers de poules pondeuses serait possible et intéressant sur le territoire de l'Alagnon, avec une valorisation par l'intermédiaire du Clos Mally situé à Clermont-Ferrand
Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Grandes cultures (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Dispersion de petits volumes à collecter du fait des surfaces réduites en cultures par ferme (vente du surplus) - difficultés de collecte accentuées par le peu de stockage en ferme et l'inexistence de silos ou de bennes de stockage détenues en propre par les opérateurs - Besoins d'accompagnement technique des producteurs, notamment les nouveaux convertis (gestion de l'enherbement, de la fertilisation...) 	<p>Avec la demande du marché en alimentation humaine mais aussi en alimentation animale liée au fort boom des conversions en élevage, la filière est en recherche de nouveaux volumes, essentiellement dans les espèces majoritaires (blé, triticale, orge, féverole, pois, colza...), chez des producteurs ayant des capacités de stockage en ferme.</p> <p>La complémentarité possible entre systèmes d'élevage de montagne et systèmes de cultures de plaine n'est pas à négliger sur ce territoire.</p>
Petites productions végétales (1)	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence en Auvergne d'acteurs en circuits longs (demi-gros) pour ce type de productions sauf en PPAM - Territoire plus ou moins adapté selon les produits du fait de l'altitude 	<p>Le développement de ce type de productions ne peut aujourd'hui se faire qu'en circuits courts. Le transformateur de petits fruits enquêté ne s'approvisionne pas en local du fait du manque de volumes de qualité par ferme.</p> <p>La production de PPAM pourrait être développée pour diversifier les fermes du territoire, notamment en lien avec la coopérative SICARAPPAM qui, d'après la FRAB Auvergne Rhône-Alpes, est en recherche de nouveaux producteurs car elle n'arrive pas à combler les besoins pour certaines plantes.</p>

Tableau 9 - Synthèse du potentiel de développement des filières ruminants biologiques – CT de l'Alagnon

Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Bovin viande (8)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 animaux sur 3 produits en bio sont commercialisés en conventionnel (d'après l'étude menée par Cézallier Bio dans 8 fermes bio du Cézallier) - Préoccupation tardive de la part des producteurs sur les débouchés existant en bio, parfois uniquement à la fin de la période de conversion - manque de finition des animaux engraisés bio, surtout en veaux rosés 	<p>7 opérateurs filière sur 8 ont la possibilité de collecter sur une partie ou sur tout le territoire. Les volumes sont globalement en augmentation grâce aux nombreuses conversions récentes.</p> <p>Les besoins du marché ne sont toutefois pas couverts, les opérateurs sont donc preneurs de tous les nouveaux volumes, surtout pendant les périodes de manque d'animaux (hiver et premier semestre généralement). Ce sont uniquement des animaux engraisés (génisses, bœufs, vaches, veaux rosés et veaux de lait) qui sont recherchés ; certains opérateurs valorisent quelques broutards en bio à l'export mais cela reste très marginal et ce n'est pas un objectif de développement. Les acteurs filière font en effet ressortir le fait que le développement d'une production de broutards bio serait incohérent avec la philosophie de la bio en plus d'être dépendante d'un marché extérieur</p>
Ovin viande (6)	<ul style="list-style-type: none"> - Production en déprise, initialement présente à l'est du territoire et côté Haute-Loire - Production irrégulière, pics de consommation et de production d'agneaux non concomitants - manque de finition des animaux - brebis bio peu valorisées 	<p>Les opérateurs filière sont en forte recherche d'agneaux bio, la production française étant largement inférieure aux besoins. Plusieurs acteurs aimeraient notamment redynamiser la collecte sur le département de la Haute-Loire.</p>
Lait de vache (3)	<ul style="list-style-type: none"> - Prépondérance des AOP fromagères à forte valeur ajoutée (Saint-Nectaire, Cantal, Salers) - Circuits de commercialisation permettant de valoriser les produits à la fois en AOP et en bio peu développés - Quantité de concentrés utilisées en conventionnel pour produire du lait considérée comme un frein à la conversion 	<p>Les 3 opérateurs filière sont en recherche de volumes de lait bio sur tout le territoire (Biolait), ou sur une partie (en dehors de la zone St-Nectaire pour Sodiaal, sur la zone sud du bassin versant pour la coopérative des Monts du Cantal). Des réflexions sont actuellement en cours pour développer des gammes de fromages bio.</p>

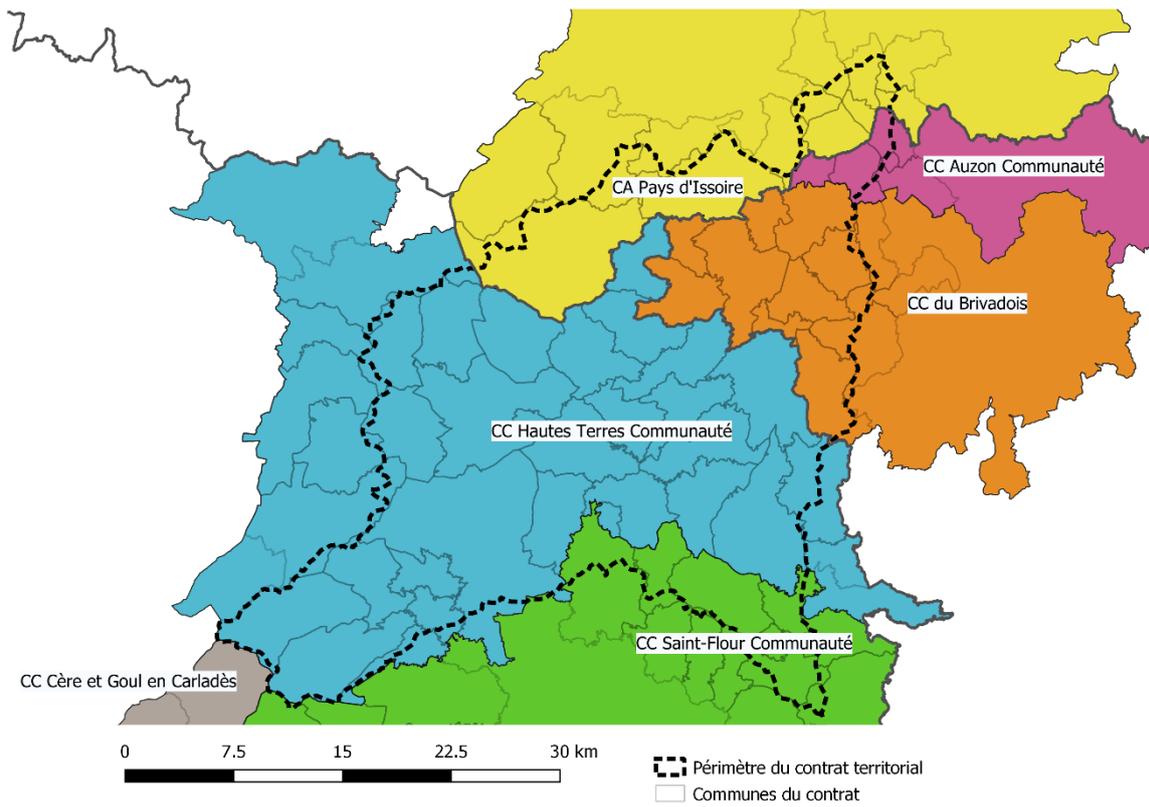


Figure 22 - Intercommunalités concernées par le contrat - CT de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SIGAL, IGN AdminExpress

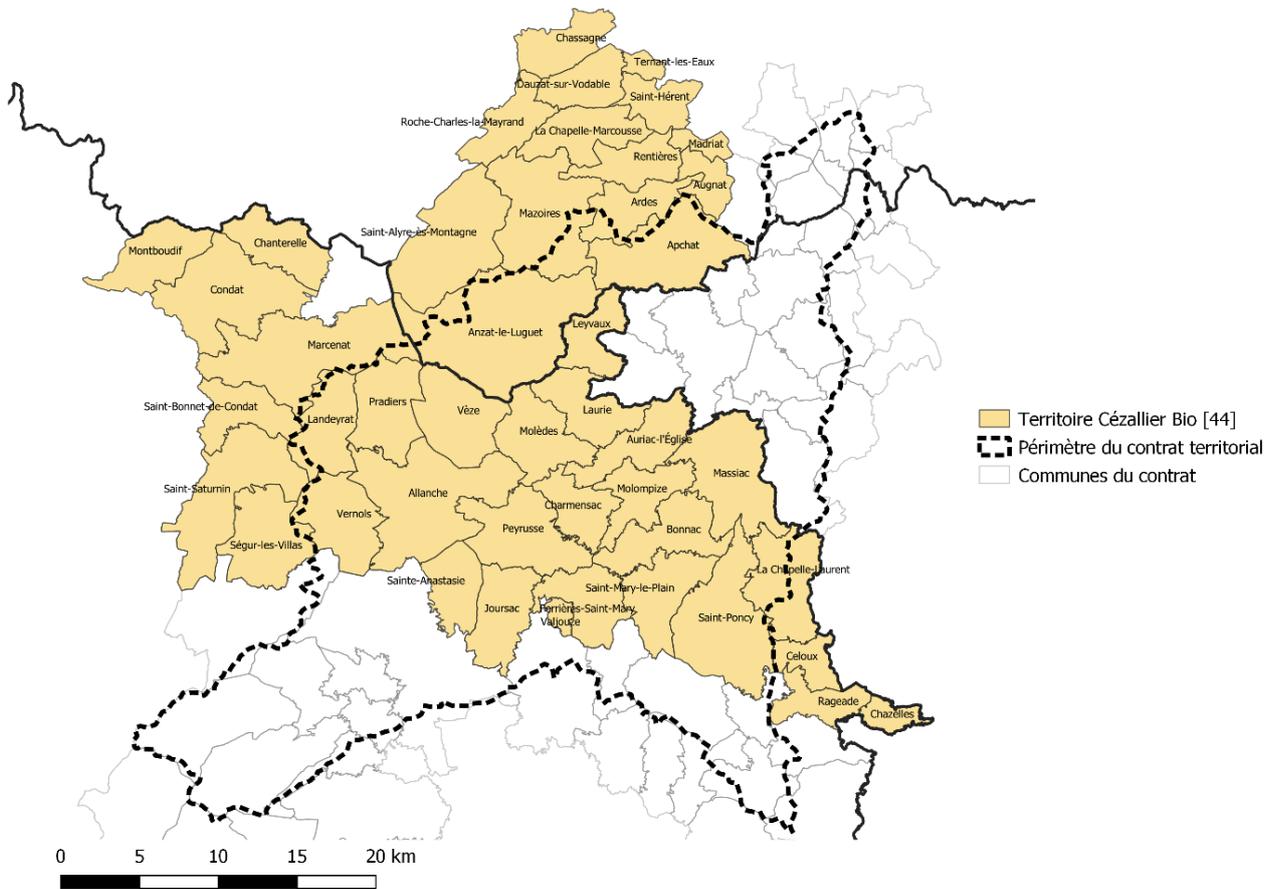


Figure 23 - Territoire Cézallier Bio – CT de l'Alagnon

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SIGAL, Cézallier Bio

Axe 3 – Contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire

L'agriculture biologique et ses principes sont fortement soutenus par les acteurs publics sur le territoire, à la fois par les acteurs de l'Eau (Agence de l'Eau, SIGAL...), à travers les outils existants (SAGE Alagnon, contrat territorial), mais aussi par les collectivités territoriales (intercommunalités et conseils départementaux). Quelques acteurs rencontrés ont toutefois affirmé que certains élus restaient défavorables à l'AB, en particulier des élus plus âgés et/ou issus du monde agricole. Les communes du bassin versant de l'Alagnon appartiennent à 6 intercommunalités différentes. Hautes Terres Communauté est celle dont le territoire est le plus représenté au sein du BV (Figure 22).

Les intercommunalités Hautes Terres Communauté et l'Agglo Pays d'Issoire portent essentiellement leur programme agricole à travers le projet Cézallier Bio. Initié en 2015 suite à un appel à projet régional, il concerne l'entité géographique du Cézallier et est délimité par le périmètre des ex-communautés de communes ayant porté le projet à son démarrage (Ardes Communauté, CC Pays de Massiac et CC du Cézallier) (Figure 23). Il est financé par le programme LEADER, la région et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne via le contrat territorial. Prévu normalement pour 2 ans, le projet a été prolongé pour une 3^{ème} année sur 2018/2019. Le projet se décline en 3 axes :

- Axe 1 – Développer la production en AB
- Axe 2 – Structuration et création de filières
- Axe 3 – Sensibilisation et communication auprès des élus, habitants, enfants, touristes

L'intercommunalité St-Flour Communauté est très impliquée sur le volet agricole puisqu'elle décline son 2^{ème} programme d'intervention agricole et rural 2017-2020 et qu'une personne est spécifiquement en charge de son application. Les élus portent un objectif fort de valorisation de l'agriculture du territoire tout en préservant les ressources naturelles et en mettant en avant le lien aux produits locaux. L'agriculture biologique n'est pas inscrite comme un objectif en tant que tel mais les pratiques encouragées par la collectivité vont dans ce sens. Le programme inclut des aides directes aux agriculteurs et soutient les projets collectifs de transformation et de valorisation de produits locaux. La collectivité est en réflexion pour introduire des actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Elle a également financé l'atelier technologique du lycée de St-Flour et mis à disposition des locaux pour l'atelier de découpe Des Producteurs à L'Assiette.

La compétence agricole de la CC du Brivadois n'est pas développée, sauf en ce qui concerne le développement du PLUI qui est construit en lien avec les agriculteurs. Les autres questions liées à l'agriculture sont laissées aux communes, notamment pour l'approvisionnement des cantines en produits bio.

La première préoccupation des collectivités concerne les enjeux fonciers et d'installation d'agriculteurs sur leur territoire. Les exploitations font en effet face à des problématiques importantes de transmission. Ceci constitue un frein pour le développement de l'AB, car les questions de viabilité et de transmissibilité de la ferme sont prioritaires pour les exploitants qui n'ont pas de repreneurs. Le coût croissant de l'installation est un des facteurs explicatifs, avec des fermes à reprendre de plus en plus grandes, qui demandent un investissement plus important pour racheter des parts du capital social. En outre, beaucoup de porteurs de projets sont dans une démarche hors cadre familial. La Chambre d'Agriculture du Cantal soulève également le manque d'adéquation entre les attentes des cédants du territoire et celles des porteurs de projet. Ces derniers sont plutôt sur des démarches individuelles d'installation en petites productions végétales alors que beaucoup de fermes avec des ateliers d'élevage sont en recherche d'associés.

Enfin, à une échelle plus régionale, la fin des aides au maintien et les incertitudes liées aux aides PAC (délais et montants des paiements) sont des facteurs défavorables à de nouvelles conversions à l'AB. De plus, cela risque de fragiliser les fermes, en particulier celles nouvellement converties.

Tableau 10 – Synthèse de l'état des lieux du territoire – CT de l'Alagnon

	Axe 1 – Potentiel de production	Axe 2 – Potentiel de commercialisation	Axe 3 – Contexte politique et réglementaire
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes 100% prairies majoritaires, autonomes en fourrages et avec un chargement faible - Majorité d'agriculteurs interrogatifs ou favorables par rapport à l'AB, avec des questionnements - Proximité de leur système par rapport à l'AB vue comme la 2^{ème} principale motivation à la conversion - Dynamiques collectives plutôt développées bien qu'avec une répartition hétérogène (ex : CUMA) - Implication sociale des producteurs sur leur territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives collectives récentes de transformation et/ou de commercialisation, certaines 100% bio - Développement possible de l'AB en restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un projet de territoire emblématique : Cézallier Bio - Soutien fort des acteurs publics locaux (principales intercommunalités, SIGAL) et supra-locaux (Agence de l'Eau, SMPNRVA, Conseils départementaux)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes naisseurs avec vente de broutards et très peu d'engraissement - Elevages dépendants de l'achat de concentrés extérieurs - Prépondérance des étables entravées - Utilisation répandue de la fertilisation minérale avec un public d'éleveurs moins sensible aux questions agronomiques - Utilisation limitée des techniques alternatives de désherbage - Utilisation des antiparasitaires avec une logique systématique - Freins psychologiques encore bien présents - Part prépondérante des motivations économiques au passage en bio alors que les motivations sociologiques restent très peu exprimées - Manque global d'informations des producteurs sur l'AB, en particulier sur la réglementation, les démarches et les débouchés - Fermes bio jeunes avec des systèmes encore à pérenniser 	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante d'animaux produits en bio commercialisés dans le circuit conventionnel (broutards) - Qualité de certains produits insatisfaisante (manque d'engraissement) - Magasins spécialisés et GMS ayant un rayon bio peu ou pas développés - Peu de valorisation de produits à la fois AOP et bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information des élus sur les producteurs bio et locaux et sur leurs leviers d'actions pour l'agriculture (notamment collectivités encore peu impliquées sur le volet agricole) - Certains élus encore défavorables à l'AB
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Produits sous signes de qualité ancrés dans le territoire (AOP fromagères...) - Possible complémentarité entre systèmes d'élevage de montagne et systèmes céréaliers en plaine - Proximité de plusieurs lycées agricoles moteurs sur l'AB ou le changement de pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire avec un potentiel touristique, propice à la valorisation de produits de qualité et bénéficiant d'une « image verte » - Proximité des outils d'abattage, de découpe et de transformation - Opérateurs filière en recherche de nouveaux volumes et producteurs du fait de la consommation croissante de produits bio - Proximité de plusieurs bassins de consommation grâce au rayonnement de l'axe autoroutier 	
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Une partie du territoire est inadaptée à la production de cultures pour l'alimentation des animaux, du fait du contexte pédoclimatique - Surfaces agricoles et nombre d'animaux d'élevage en déprise - Territoire excentré par rapport aux sièges des structures d'accompagnement technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits bio les plus consommés peu produits sur le territoire (fruits et légumes, œufs) sauf le lait - Difficultés de collecte liées à l'accessibilité d'une partie du territoire et à la dispersion de petits volumes en cultures - Territoire peu peuplé 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole et enjeux fonciers - Incertitudes vis-à-vis des aides bio de la PAC et de la nouvelle réglementation avec le risque de retour au conventionnel des nombreuses fermes bio récemment converties

Synthèse des points forts, points faibles, opportunités et menaces au développement de l'AB sur le territoire

Le tableau 10 présente la synthèse des principaux points mis en évidence sur ce territoire.

III.1.2. Programme d'actions

Tableau 11 - Proposition de programme d'actions - CT de l'Alagnon

Champ d'actions réseau bio	Besoins identifiés – Objectifs	Pistes d'actions	Actions déjà prévues
Sensibilisation et information autour de l'AB	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'information des producteurs (identifiés et exprimés) - Prépondérance des freins psychologiques des producteurs conventionnels et méconnaissance du fonctionnement des fermes bio - Collectivités préoccupées par les enjeux d'installation-transmission, volonté de développer l'AB en restauration hors domicile 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la réglementation en AB, les aides, et la démarche de certification - Informer sur les débouchés existants - Informer sur les références technico-économiques - Faire connaître le fonctionnement des fermes bio aux producteurs conventionnels - Sensibiliser les élus aux outils mobilisables par les collectivités en faveur de l'AB (fonciers, cantines, etc) - Informer sur le lien entre AB et installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre locale « Passer en bio, pourquoi pas moi ? », hiver 2018-2019 (réunion d'informations générales sur l'AB) - Soirée débat filière lait (cf « Lien aux débouchés ») - Rencontre ferme bovin viande bio (cf « Suivi du contrat et lien aux partenaires »)
Animation collective et accompagnement technique au développement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - 46% des fermes bio converties récemment (moins de 2 ans) - Pratiques agronomiques inadaptées à la conduite en bio - Très peu d'engraissement des animaux alors que la filière est en attente d'animaux bio finis - Nécessité de privilégier les productions à l'herbe pour les élevages de montagne du fait de la dépendance aux achats de concentrés extérieurs, complémentarité possible avec les systèmes de plaine - Dynamiques collectives bien développées sur une partie du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le raisonnement de la fertilisation en lien avec l'utilisation de surfaces pour les besoins du troupeau - Former sur les techniques alternatives au désherbage - Former à la prévention en santé animale - Pérenniser les nombreuses conversions récentes en accompagnant les éleveurs techniquement au changement de pratiques, en lien avec les débouchés - Inciter les éleveurs bio et en conversion à engraisser leurs animaux à l'herbe pour une meilleure qualité des produits finis (raisonnement de l'alimentation et de la génétique) - Accompagner les producteurs au développement de leur production en s'appuyant sur la valorisation de l'herbe - S'appuyer sur les initiatives existantes et notamment les CUMA, GIEE... 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation « Désherbage mécanique » en cultures, 13 novembre 2018, secteur Brivadois - Formation prévention santé animale en porc, hiver 2018-2019 dans le secteur de Massiac - Création d'un groupe d'échanges de pratiques en grandes cultures

Lien aux débouchés	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'informations des producteurs sur les débouchés existants - Filières en recherche de nouveaux volumes dans des productions qui sont peu présentes sur le territoire alors que leur développement pourrait contribuer à la diversification des fermes - Présence d'initiatives récentes de transformation et de valorisation de produits bio et/ou locaux - Potentiel touristique et méconnaissance des producteurs bio du territoire par les acteurs locaux - Introduction de produits bio dans la restauration locale non développée 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien aux filières (bio et conventionnelles) - Développer et soutenir les productions d'ovins, de porcs, d'œufs, de PPAM, de grandes cultures, maraîchage et petits fruits (uniquement en zone de plaine pour certaines productions) - Accompagner la structuration de débouchés AOP bio rémunérateurs - Soutenir les projets collectifs de valorisation de produits bio et locaux - Développer le lien entre producteurs et restauration touristique locale en faisant connaître les producteurs bio et locaux aux acteurs du territoire (lien au réseau des épiceries, restauration collective, etc) - Accompagner les communes volontaires dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines 	<ul style="list-style-type: none"> - Soirée débat sur la filière laitière avec les collecteurs et entreprises locales de la filière, 13 novembre 2018 à Massiac - Suivi d'un groupe d'éleveurs laitiers avec un projet de transformation collective laitière bio sur le secteur d'Allanche - Suivi de la cave d'affinage de St-Nectaire à Egliseneuve-d'Entraigues - Fête du lait bio, Printemps Bio, campagne Bio et Local c'est l'idéal
Étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de déterminer le nombre de fermes pour lesquelles la présence de bâtiments entravés est bloquante pour une conversion 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un complément d'étude spécifique sur les bâtiments entravés lorsque le nouveau cahier des charges européen sera connu (horizon 2020) 	
Suivi du contrat et lien aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux fonciers et d'installation-transmission qui peuvent être déterminants dans le développement de l'AB (de manière positive ou négative) - Projet Cézallier Bio emblématique du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les acteurs spécialisés sur les enjeux fonciers et d'installation-transmission - Poursuivre la dynamique du projet Cézallier Bio en lien avec le contrat territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le réseau foncier, le PAI et le Celavar - Rencontre autour de la conduite d'une ferme en élevage allaitant bio et point sur la filière viande bovine bio, 20 septembre 2018 à Vèze

Tableau 12 - Principales données d'évolution de l'agriculture entre 1988 et 2010 – CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

	1988	2000	2010	Variation communes contrat 2000-2010	Variation Auvergne 2000-2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	1514	1061	845	-20,4%	-20,9%
Travail dans les exploitations agricoles (en UTA = Unité de Travail Annuel)	2322	1583	1314	-17%	-21,2%
Cheptel (en UGB)	64053	63364	58957	-7,0%	-3,3%
Superficie Agricole Utilisée (en ha)	53441	53227	50626	-4,9%	-3,6%
Superficie Toujours en Herbe (en ha)	52886	52625	50165	-4,7%	-7,3%
Part de la Superficie Toujours en Herbe dans la Superficie Agricole Utilisée (en % de SAU)	99,0%	98,9%	99,0%	+0,1%	-3,8%

Sources : Agreste, recensements agricoles

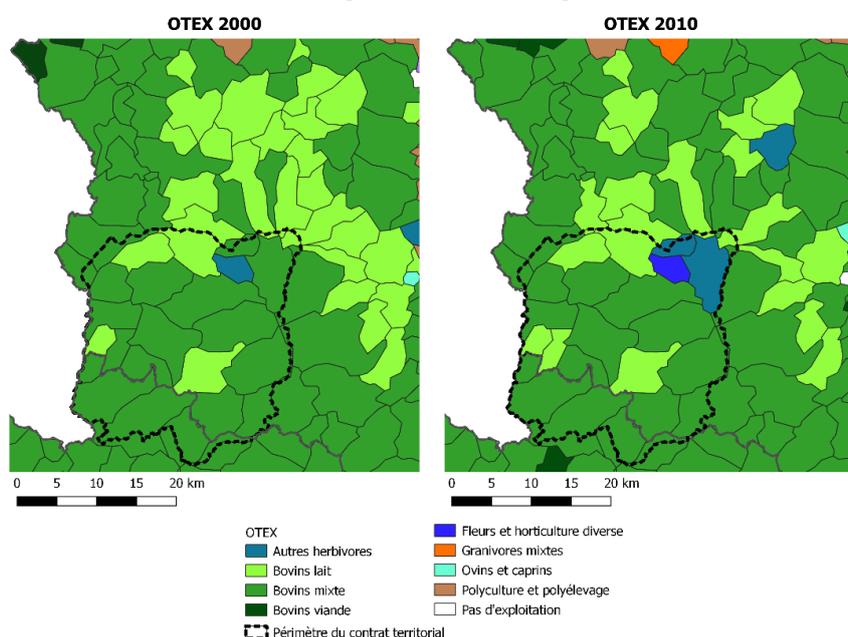


Figure 24 - Evolution de l'OTEX dominante par commune - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SMPNRVA, Agreste (recensements agricoles)

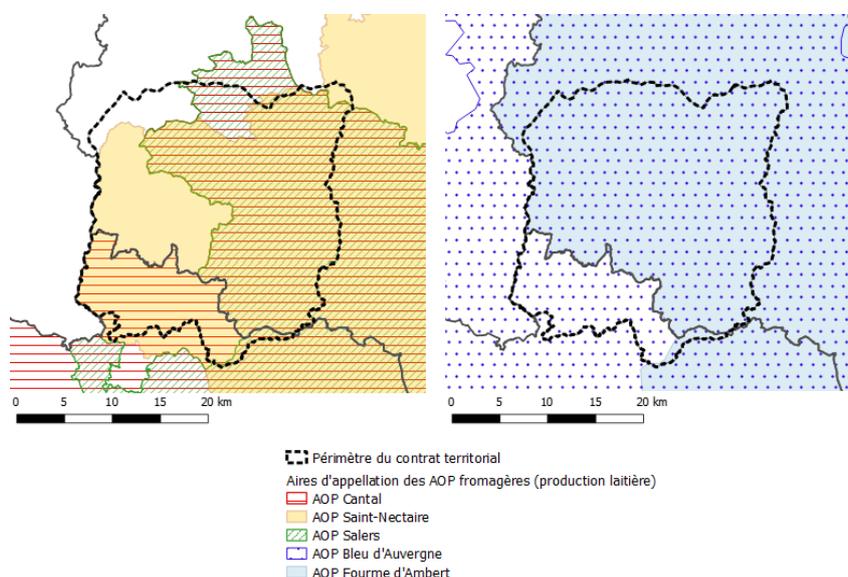


Figure 25 - Zones de production laitière des AOP fromagères - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SMPNRVA, DatARA

III.2. Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense

III.2.1. Potentiel de développement de l'AB sur le territoire

Axe 1 – Potentiel de production agricole et contexte du territoire

Les communes du contrat comptaient 845 exploitations agricoles en 2010 (Tableau 12). Ce territoire est également concerné par la déprise agricole, qui est ici plus forte qu'à l'échelle régionale, sauf concernant la diminution du travail dans les exploitations. Les surfaces agricoles et les troupeaux régressent en effet plus vite qu'à l'échelle régionale (respectivement -4,9% contre -3,6% et -7,0% contre -3,3%), même si les surfaces toujours en herbe y sont plus préservées. La SAU du territoire se compose quasiment exclusivement de prairies permanentes ; les quelques surfaces labourées existantes sont présentes au nord-ouest du contrat (communes de Messeix, St-Sulpice...) et au sud sur la partie cantalienne (Beaulieu, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Lanobre...). Elles ont plutôt tendance à régresser.

Les communes qui gagnent en surfaces agricoles se situent principalement à l'Est, et sont des communes qui comptent finalement peu de leur territoire dans le périmètre du contrat. Le sud et l'est du territoire semblent également un peu moins touchés par la diminution du nombre d'exploitations.

Les fermes de montagne avec des élevages de bovins mixtes laitier/allaitant constituent la production principale du territoire (Figure 24). Les fermes spécialisées laitières se situent au nord du contrat sur la zone des Dômes. Elles sont en régression entre 2000 et 2010 au profit d'une diversification avec des ateliers allaitants sur des systèmes mixtes. Bien que le territoire suive la tendance nationale d'agrandissement des exploitations et des cheptels associés, le nombre de vaches laitières est tout de même en baisse de 14% entre 2000 et 2010. La baisse est moins importante pour les vaches allaitantes dont le nombre diminue de 7% (Recensements généraux agricoles 2000 et 2010).

On retrouve les zones de production des 5 AOP fromagères d'Auvergne sur ce territoire. Aucune commune ne se trouve hors de toute zone AOP (Figure 25).

La répartition des producteurs de chaque AOP est assez hétérogène :

- l'AOP la plus représentée est l'AOP St-Nectaire (231 fermes), qui couvre 25 des 31 communes du territoire. Malgré tout, les producteurs en AOP St-Nectaire y sont inégalement répartis : leur nombre est beaucoup plus important dans les communes de la moitié est du territoire tandis que l'AOP est beaucoup moins implantée à l'ouest et sur la partie Cantal.

- les producteurs en AOP Cantal (25 fermes) se concentrent quant à eux essentiellement sur la commune de St-Sauves-d'Auvergne, celle-ci étant la seule qui soit comprise dans l'aire d'appellation Cantal mais pas dans celle du St-Nectaire.

- les producteurs engagés en AOP Bleu d'Auvergne (95 fermes) et/ou Fourme d'Ambert (118 fermes) se situent principalement au Nord du territoire, sur les 6 communes qui ne font pas partie de l'aire d'appellation St-Nectaire (Avèze, St-Sulpice, St-Sauves d'Auvergne, Messeix, Perpezat, Savennes) ainsi qu'à Tauves.

- le territoire ne compte aucune ferme engagée dans l'AOP Salers

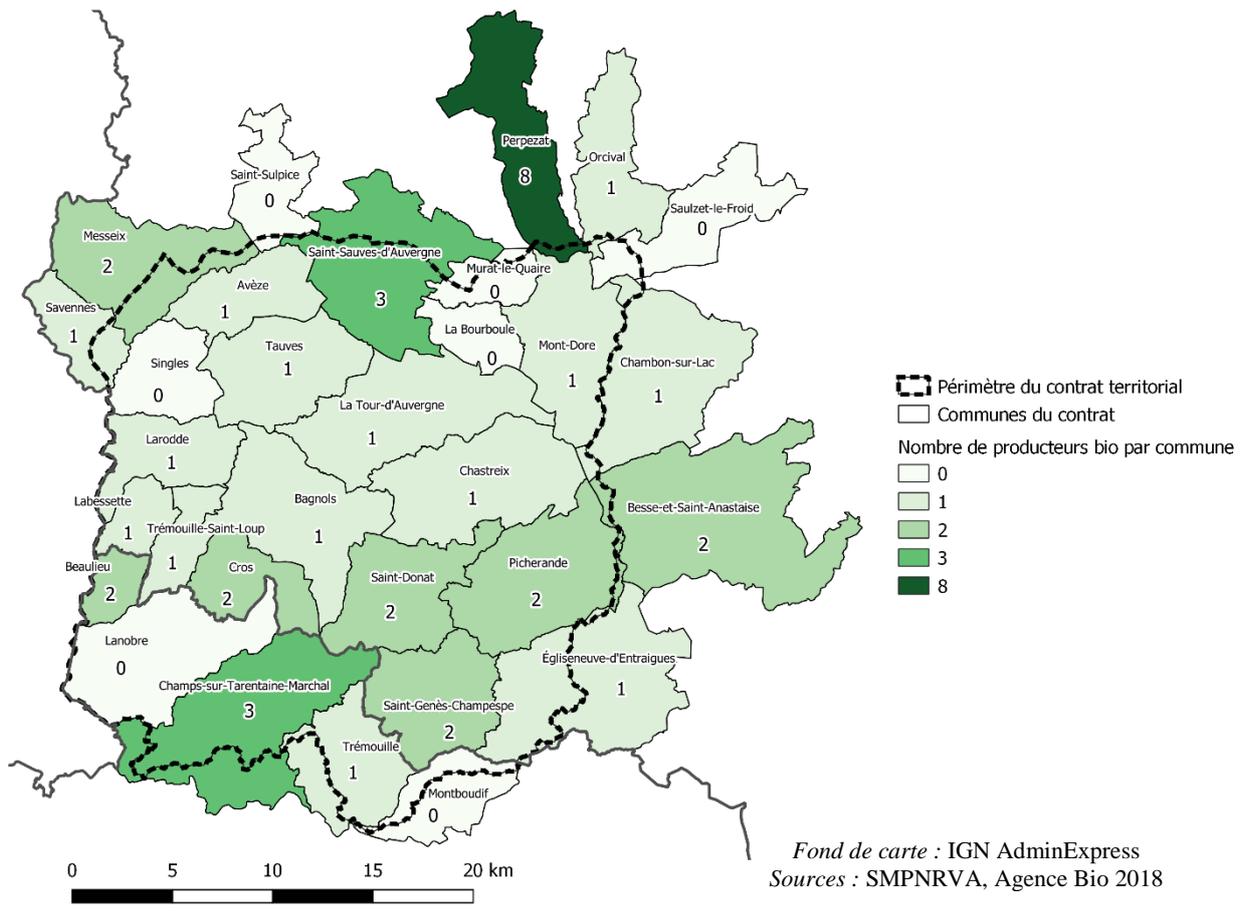


Figure 26 - Nombre de producteurs bio par commune en 2018 - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

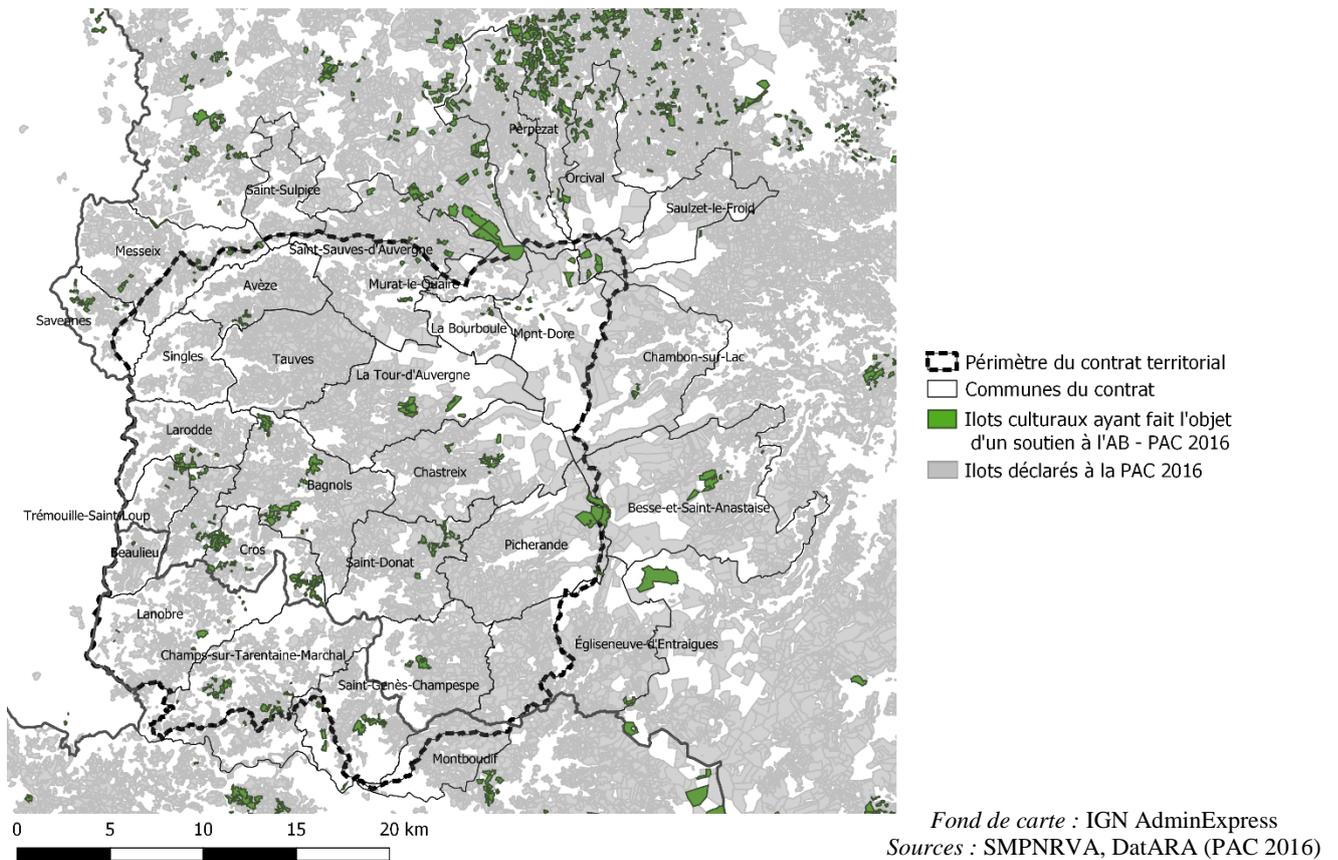


Figure 27 - Ilots culturels avec soutien à l'agriculture biologique en 2016 - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Le territoire Sources de la Dordogne Sancy Artense compte 42 exploitations en agriculture biologique (Source : Agence Bio, mai 2018). Elles se répartissent sur 24 des 31 communes que compte le contrat (Figure 26). 8 fermes bio sur 42 sont toutefois situées sur la commune de Perpezat dont le territoire au sein du contrat est très restreint.

52% des fermes constituent des conversions récentes, effectuées entre 2015 et 2018. Les autres producteurs bio du territoire se sont tous convertis avant 2012, il n'y a eu aucune conversion en 2012, 2013, et 2014.

En termes de surfaces bio, elles restent très minoritaires dans les surfaces agricoles (données PAC 2016). On les retrouve essentiellement au nord du contrat sur les secteurs de Perpezat et de Laqueuille, ainsi que sur le centre-ouest du territoire (secteur Cros/Larodde/Bagnols) (Figure 27).

Les fermes bio du territoire sont essentiellement des fermes spécialisées dans l'élevage de bovins laitiers ou allaitants (24 fermes sur 42). 4 fermes sont spécialisées en PPAM, 2 en ovins viande, 2 en maraîchage et petits fruits, et 2 en apiculture. La majorité des autres fermes sont diversifiées et comportent jusqu'à 4 ateliers (porcs, poules pondeuses, chèvres, etc), souvent en complément d'un atelier principal d'élevage de bovins.

Focus sur les diagnostics agricoles des fermes conventionnelles

Parmi les 28 fermes enquêtées, 19 se situent dans le Puy-de-Dôme et 9 dans le Cantal. Elles ont toutes pour production principale l'élevage de bovins, pour majorité en bovin viande (11 fermes) et en bovin mixte (11 fermes), les autres étant spécialisées dans la production laitière (5 fermes) ou en ovin viande (1 ferme). 11 fermes sont des exploitations individuelles, les autres sont en GAEC (13 fermes) ou en EARL (4 fermes).

La SAU moyenne des fermes enquêtées est de 90 ha. Le chargement moyen n'est pas connu. Le cheptel moyen de vaches mères par type d'exploitation se compose de :

- 82 vaches laitières pour les fermes en bovin lait (minimum de 60 VL, maximum de 120 VL), uniquement de race Montbéliarde et/ou Prim'Holstein

- 37 vaches laitières et 23 vaches allaitantes pour les fermes en bovin mixte, essentiellement de race Montbéliarde pour les laitières et avec des races plus diversifiées pour les allaitantes (dominante Salers avec associations Charolais, Aubrac, Limousine)

- 56 vaches allaitantes pour les fermes en bovin viande (minimum de 30 VA, maximum de 120 VA), essentiellement de race Salers avec des croisements en taureau Charolais

Toutes les fermes enquêtées ont un système 100% herbager, composé uniquement de prairies permanentes. Ces fermes sont globalement bien autonomes en fourrages, même si quelques-unes semblent un peu justes notamment en période de sécheresse et recherchent plus de terrains. Seulement 2 fermes utilisent de l'ensilage d'herbe, l'enrubannage étant beaucoup plus répandu (22 fermes sur 28). 4 fermes ont une ration fourragère de base composée uniquement de foin. Aucune exploitation n'est autonome en concentrés car aucune n'en produit. Le niveau d'utilisation des concentrés par ferme n'est pas connu mais ceux-ci sont plus particulièrement utilisés dans l'alimentation des vaches laitières en production et pour la croissance des broutards.

La logique de traitement des éleveurs concernant les antiparasitaires est plutôt favorable pour un passage à l'AB : ceux qui traitent en systématique sont minoritaires (un peu moins de la moitié), par rapport à ceux qui traitent au cas par cas et selon l'état des animaux. Les éleveurs ne semblent pas rencontrer de problèmes sanitaires particuliers sauf 2 éleveurs qui ont évoqué des cas de piroplasmose. Les informations contenues dans les diagnostics ne permettent pas d'apprécier l'utilisation des antibiotiques dans ces élevages.

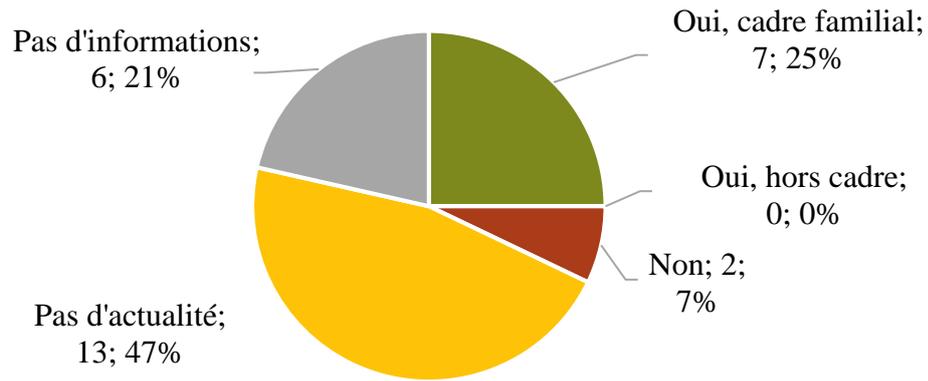


Figure 28 - Perspectives de transmission des exploitations enquêtées - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

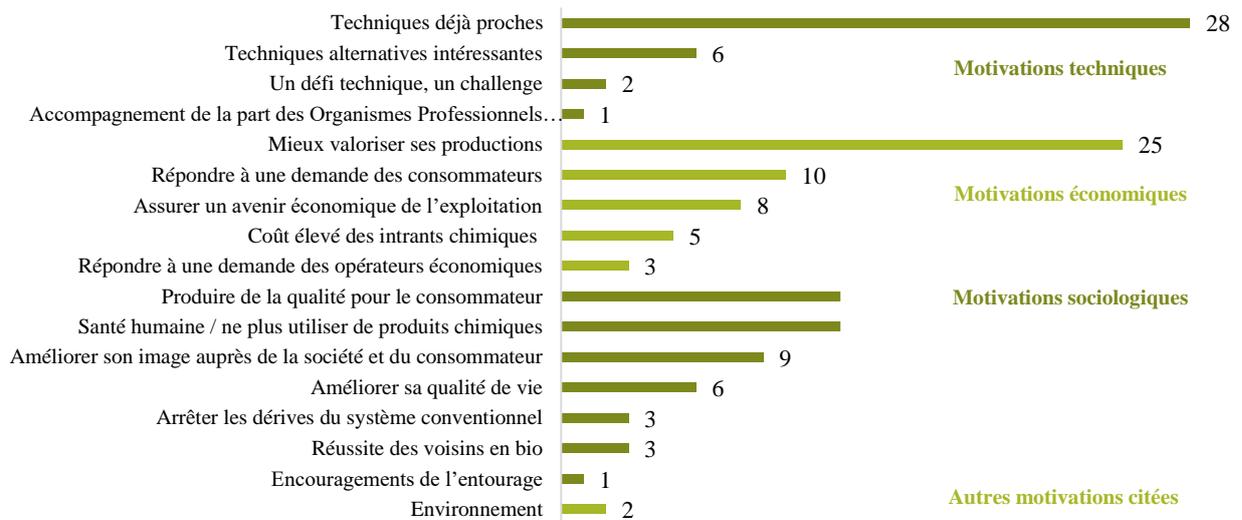


Figure 29 - Motivations à la conversion bio exprimées par les agriculteurs (en nombre de fois citées) - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

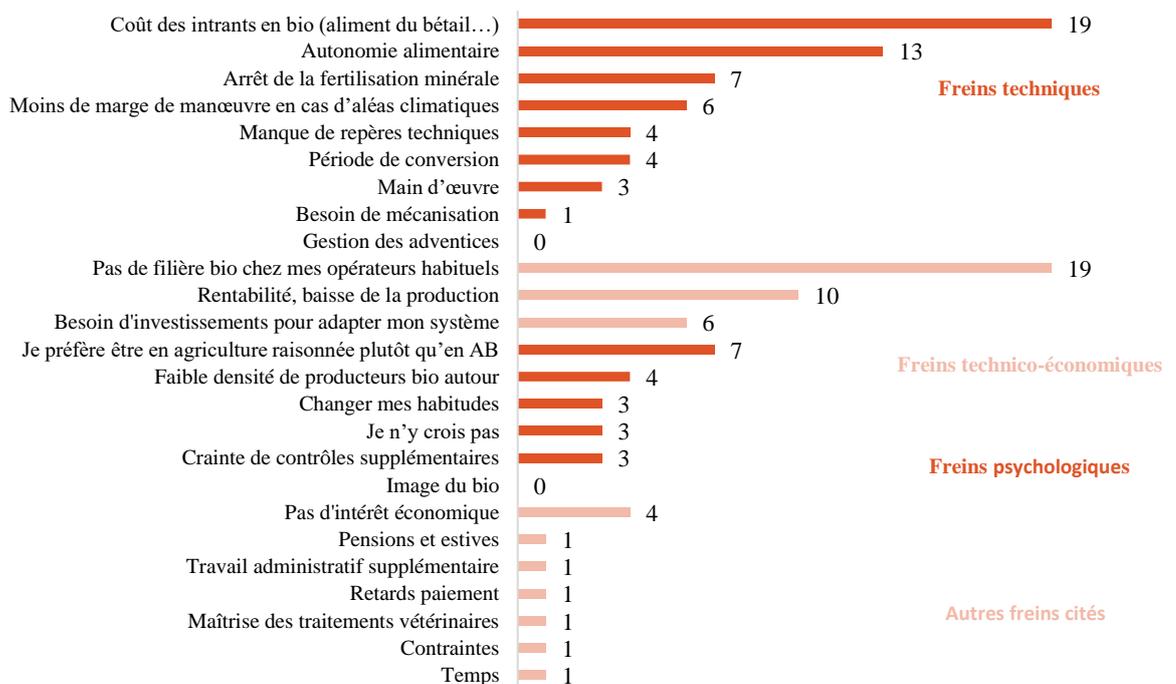


Figure 30 - Freins à la conversion bio exprimés par les agriculteurs (en nombre de fois cités) - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Les 28 fermes enquêtées commercialisent quasiment toutes leurs produits en circuits longs, sauf 3 fermes qui ont aussi une activité de vente directe (1 en lait, 2 en viande). Les 2 fermes en bovin viande correspondent également aux 2 seules fermes qui engraisent des animaux, l'une des veaux gras, l'autre des veaux gras, des bœufs et des génisses. Toutes les autres fermes sont des systèmes naisseurs avec vente de broutards uniquement.

18 fermes sur 28 valorisent leurs produits sous SIQO : 12 en AOP St-Nectaire, 2 en AOP Bleu d'Auvergne et Fourme d'Ambert, 2 en Label Rouge Salers. 12 sur 28 ne valorisent sous aucun signe officiel de qualité, ce sont quasiment toutes des fermes en bovin viande, sauf une en bovin lait et celle en ovin viande.

Concernant les bâtiments, 13 fermes sur les 15 pour lesquelles l'information est disponible possèdent au moins un bâtiment en étable entravée avec des animaux à l'attache, soit 87% des fermes.

Les pratiques concernant l'utilisation de fertilisation minérale ne sont pas connues. Toutefois, à dire d'acteurs du territoire, les pratiques de fertilisation semblent très hétérogènes au sein d'une même exploitation et dépendent beaucoup de l'accessibilité et de l'usage des parcelles ; il a globalement été mis en évidence que les parcelles de fauche étaient plutôt sous-fertilisées tandis que celles de pâturage étaient au contraire plutôt sur-fertilisées.

Toutes les fermes étant composées de systèmes 100% herbagers sans production de cultures, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé mis à part quelques fermes qui utilisent du PH3 pour la gestion des taupes.

Enfin, en ce qui concerne le contexte social des fermes, la transmission semble être un problème moins prépondérant que dans d'autres territoires, même si 47% des fermes enquêtées ne se sont pas encore posées la question car une succession n'est pas d'actualité (Figure 28). En effet, à dire d'acteurs, la zone en AOP St-Nectaire est celle située en zone de montagne où la dynamique de transmission des fermes est la meilleure.

Focus sur les questionnaires de sensibilité à l'AB

79% des agriculteurs conventionnels enquêtés connaissent des agriculteurs bio. Parmi eux, 59% ont déjà discuté des aspects techniques de l'AB. Seulement 2 fermes sur 57 (soit 4%) ont déjà participé à des rencontres techniques bio et 22 ont déjà discuté de l'AB avec leurs opérateurs économiques (soit 39%). Ces chiffres restent toutefois à relativiser au vu du nombre conséquent de réponses manquantes pour ces deux questions, respectivement de 15 et 13 personnes n'ayant pas répondu.

La première raison qui motiverait les éleveurs à se convertir à l'AB est une motivation technique (Figure 29). 1 producteur sur 2 estime que son système est déjà proche de l'AB, et que le « pas technique » plus réduit pour passer en bio pourrait être une source de motivation à la conversion. La motivation économique de mieux valoriser ses productions est également prépondérante. Pourtant, il est intéressant de noter que les producteurs ne semblent pas voir en la bio uniquement un intérêt économique : en effet, parmi les 25 producteurs ayant cité la motivation « mieux valoriser ses productions », seulement 4 n'ont cité que cette motivation. Les motivations sociologiques sont également bien représentées et traduisent une certaine sensibilité des éleveurs à la philosophie de l'AB, à travers la valorisation de produits de qualité en lien avec la demande des consommateurs.

Les principaux freins à la conversion AB correspondent en partie à ceux déjà identifiés dans les diagnostics agricoles (Figure 30) :

- le coût des achats d'intrants (19/57) et l'autonomie alimentaire (13/57), avec des systèmes de montagne 100% herbagers qui ne permettent pas la production de céréales

- le manque de débouchés en bio : non différenciation économique des produits à la fois AOP et bio pour la production laitière, fermes naisseurs et inexistence actuelle d'une filière broutards bio pour la production allaitante (19/57)

- le risque d'une baisse de la production et de la rentabilité économique des exploitations est également évoqué par 10 agriculteurs sur 57 (crainte d'une diminution des rendements des prairies, de la production laitière et de la conformation des animaux)

Les freins psychologiques ressortent finalement assez peu, en comparaison aux freins techniques et économiques. Toutefois, le frein psychologique le plus important correspond au pendant de la motivation « techniques déjà proches » : 7 producteurs estiment qu'ils préfèrent rester en agriculture raisonnée plutôt que de passer en bio, même si 5 d'entre eux ont aussi cité la motivation « techniques déjà proches ».

40% des agriculteurs (soit 23/57) ont exprimé des besoins d'informations ou d'accompagnement à l'agriculture biologique. Ce sont pour la majorité des besoins d'informations, sur la réglementation (13/57), les aides (11/57), les démarches (8/57) et les débouchés (8/57), en lien avec les freins évoqués précédemment. Certains producteurs expriment également le besoin de faire du lien avec des producteurs déjà convertis et de visiter des fermes bio afin d'appréhender plus concrètement le mode de production bio.

Vis-à-vis des perspectives de conversion, l'opinion majoritaire exprimée est représentée par 47% d'agriculteurs qui ne se positionnent « ni pour, ni contre » et qui ont besoin de plus d'informations pour y réfléchir (Figure 31). 25% des agriculteurs interrogés ne se disent pas favorables à l'AB. 15% des agriculteurs se disent favorables à une conversion à court terme ou dans un délai plus long, un producteur s'est d'ailleurs converti en 2018 depuis son diagnostic. Il est également à noter que 5 producteurs sur 57 n'ont pas répondu à cette question ; on peut toutefois estimer que ce sont plutôt des personnes défavorables à l'AB puisqu'elles n'ont formulé que des freins à l'AB et n'ont donné aucune motivation parmi celles proposées.

Dynamiques collectives et accompagnement au changement de pratiques

66 exploitations ont engagé des MAEC sur le territoire du PAEC « Sources de la Dordogne, Sancy, Artense » entre 2017 et 2018, soit 2795,27 ha en 2017 pour 58 fermes et 735,32 ha en 2018 pour 8 fermes (données PNRVA au 07/06/2018). (Source : bilan de campagne PAEC 2017-2018, PNRVA). La principale mesure contractualisée pour chaque enjeu est une mesure « Prairies Fleuries » qui correspond à la présence d'un certain nombre de plantes indicatrices et qui impose des pratiques que les agriculteurs du territoire réalisent déjà (pas de retournement de prairies, pas de produits phytosanitaires...).

Les CUMA sont très peu implantées sur le territoire : seulement 4 CUMA sont présentes sur les communes du contrat (Figure 32). Elles sont en outre de taille plutôt modeste, comptant entre 4 et 15 adhérents environ. Les questionnaires de sensibilité à l'AB (cf partie précédente) ont permis de mettre en évidence que plusieurs fermes bio étaient bien connues sur le territoire du fait de leur implication dans la CUMA de l'Artense à Champs-sur-Tarentaine-Marchal, notamment présidée par un agriculteur bio.

En outre, le territoire se situe à proximité du lycée agricole de Rochefort-Montagne qui constitue un établissement de référence pour l'agriculture biologique, grâce à son exploitation entièrement conduite en bio depuis 2011 (ateliers bovin lait et ovin viande).

En revanche, même si l'accompagnement technique disponible en bio dans les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal est plutôt bien développé (réseau des GAB et des Chambres d'Agriculture), les sièges de ces structures restent toutefois éloignés du territoire.

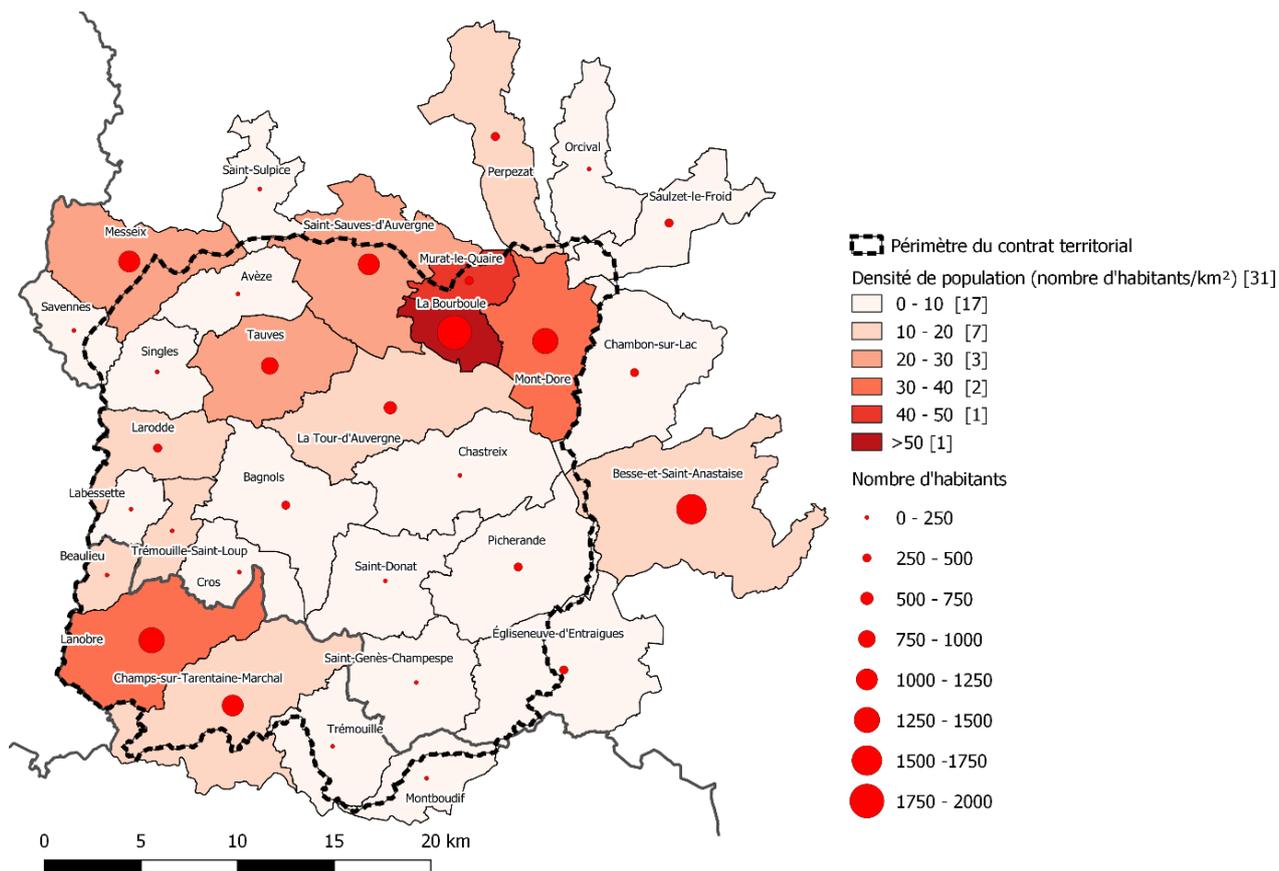


Figure 33 - Densité de population et nombre d'habitants par commune - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SMPNRVA, INSEE 2015

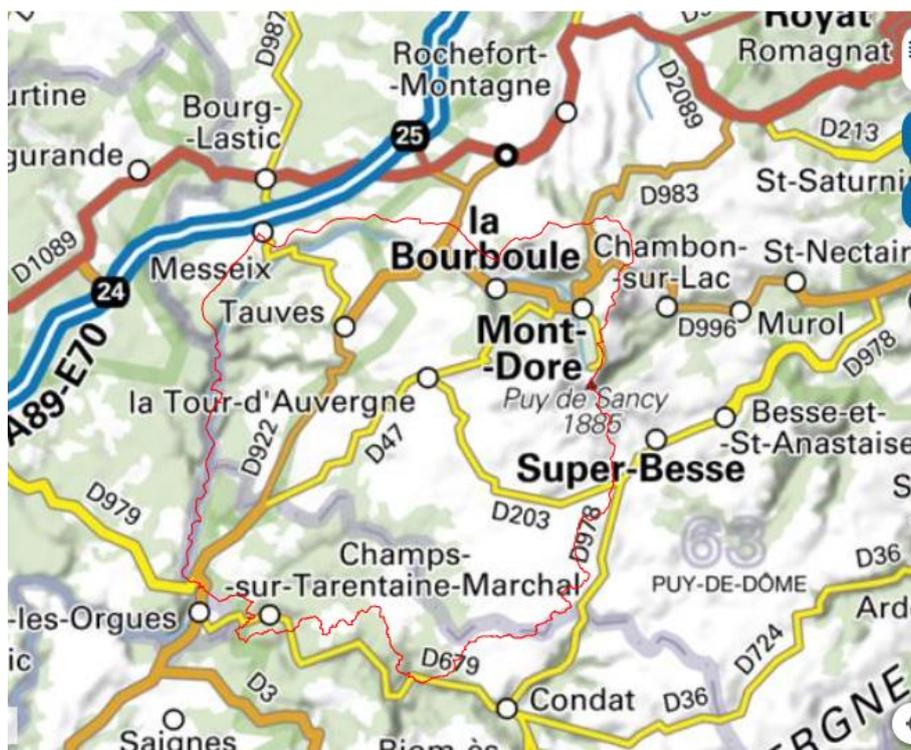


Figure 34 - Principaux axes de communication - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Sources : SMPNRVA, Geoportail

Importance et accessibilité du bassin de consommation de proche

Le territoire Sources de la Dordogne Sancy Artense est un territoire principalement rural avec une moyenne de 517 habitants par commune. 7 communes sur 31 ont plus de 1000 habitants, la plus importante étant La Bourboule avec 1786 habitants (Figure 33). La population du territoire se concentre essentiellement au nord et au sud-ouest, avec un rayonnement notable des communes touristiques autour du Sancy et de la station thermale de la Bourboule. Le secteur de Lanobre constitue la deuxième zone de population du territoire, avec la proximité de Bort-les-Orgues en Corrèze. Le flux touristique est très important en saison, l'hiver et l'été, principalement autour du Massif du Sancy. Les bassins de consommation les plus proches sont ceux d'Ussel (9783 habitants), d'Issoire (14564 habitants) et l'agglomération clermontoise. La densité de population moyenne de ce territoire est de 18 habitants/km², ce qui est très inférieur à la moyenne régionale qui est de 52 habitants/km². La moitié des communes du territoire sont très peu peuplées, avec moins de 10 habitants/km².

En termes d'évolution de population, entre 2010 et 2015, la population totale des communes du territoire du contrat est en baisse de 2,6%, soit 423 habitants en moins. Elle atteint 16028 habitants en 2015. 21 communes sur 31 voient leur population décliner sur ces 5 années.

Le principal axe de circulation du territoire est la RD922, qui relie l'ouest du Cantal à la RN89 venant d'Ussel et remontant jusqu'à Clermont (Figure 34). Sur le territoire, elle relie Lanobre à St-Sauves-d'Auvergne. L'autoroute A89 (Bordeaux-Lyon) est également accessible facilement depuis les communes du nord-ouest du territoire. Toutefois, les principaux bassins de consommation restent éloignés du territoire. Selon le lieu de départ, il faut compter au moins 30 min pour aller à Ussel, 45min pour rejoindre Issoire, et au minimum 1h pour accéder à Clermont. Pendant l'hiver, l'enneigement peut aussi venir compliquer la circulation sur le territoire.

Débouchés biologiques en circuits courts

D'après les structures rencontrées et les connaissances du réseau bio, les communes de La Bourboule et Picherande ont notamment initié une démarche d'introduction de produits bio dans leurs cantines scolaires avec des repas bio 2 jours par semaine.

L'outil Agrilocal63 est bien utilisé sur ce territoire pour la commande publique : côté Puy-de-Dôme 17 établissements ont déjà utilisé la plate-forme pour commander des produits locaux (bio ou non bio), et 15 fermes font partie des fournisseurs d'Agrilocal63 sur ce secteur, dont 5 en bio. 6 établissements sont également clients de la plate-forme Auvergne Bio Distribution, certains en complément d'Agrilocal, ce qui témoigne de démarches d'introduction de produits bio en restauration collective.

Il existe un marché 100% bio sur le territoire à La Bourboule, qui se déroule de manière hebdomadaire en période estivale. D'autres marchés existent sur le territoire mais n'ont pas spécialement d'offres en produits bio. Aucune AMAP n'est présente sur le territoire. La plus proche se situe à Aydat. Depuis le printemps 2018, le magasin de producteurs 100% bio Bio Massif a ouvert sur la commune de Besse. Cette démarche a été accompagnée par Bio63 et regroupe 12 producteurs associés et 15 dépôts vendeurs qui souhaitent relocaliser leurs débouchés. Il existe également un point de vente collectif mixte (bio et non bio) à proximité du territoire, sur la commune de St-Julien-Puy-Lavèze. Il regroupe des producteurs de l'association La Jonquille dont quelques-uns sont en bio. Il n'existe pas de magasin spécialisé bio sur le territoire.

Les agriculteurs du territoire sont éloignés de quasiment tous les outils certifiés bio pour la prestation ou la location de service (Annexe 8). Le plus proche est l'abattoir communal d'Ussel qui a pour spécificité l'abattage multi-espèces d'animaux destinés à être commercialisés en vente directe. Les autres outils disponibles se situent ensuite tous à minimum 50 min du territoire.

Tableau 13 - Synthèse du potentiel de développement des filières monogastriques et des filières végétales biologiques - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Porcine (4)	- production quasi inexistante sur le territoire, y compris en conventionnel (2 fermes bio en possèdent quelques-uns en diversification mais cela représente 6 truies)	Le principal opérateur de la filière porcine est Cirhyo, qui travaille également avec d'autres opérateurs non spécialisés commercialisant des porcs. Le premier objectif est le développement de la collecte à travers des installations et/ou des conversions en bio. Cet objectif semble avoir été atteint cet été pour la coopérative mais la demande du marché reste très importante, notamment en circuits courts.
Volailles de chair (4)	- élevages en intégration dépendants de la localisation des abattoirs qui ne se déplacent pas à plus de 100 km pour le transport des animaux : aucun abattoir ne collecte sur le territoire	Le développement d'ateliers de volailles de chair sur le territoire n'est pas possible en circuits longs. En revanche, la demande du marché pour ce type de produits reste croissante, ce qui laisse envisager un développement possible en circuits courts.
Œufs (2)	- territoire historiquement très peu pourvu avec ce type de production	La demande du marché en œufs bio est également en augmentation. D'après les acteurs filière, le développement d'ateliers de poules pondeuses serait possible sur le territoire dans les secteurs où l'altitude n'est pas trop élevée (moins de 1000 m) et à condition qu'il n'y ait pas d'autres volailles sur la ferme pour éviter les risques sanitaires (salmonelles notamment). La commercialisation serait ensuite effectuée par l'intermédiaire du Clos Mally situé à Clermont-Ferrand
Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Grandes cultures (6)	- territoire historiquement dépourvu de surfaces en cultures du fait du contexte pédoclimatique défavorable à la croissance des cultures et au travail du sol - certaines fermes possèdent quelques hectares de de céréales d'hiver ou de maïs ensilage sur des secteurs d'altitude plus basse, destinés à l'alimentation animale	Aucun opérateur filière ne souhaite se positionner sur ce territoire du fait de son inadaptation aux cultures de vente.
Petites productions végétales (1)	- inexistence en Auvergne d'acteurs en circuits longs (demi-gros) pour ce type de productions sauf en PPAM - territoire plus ou moins adapté selon les produits du fait de l'altitude	Le développement de ce type de productions ne peut aujourd'hui se faire qu'en circuits courts et n'est pas possible à toutes les altitudes et tous les usages (les fruits pour la transformation sont plus adaptés que les fruits à manger « au couteau »). La production de PPAM pourrait être développée pour diversifier les fermes du territoire, en lien avec la coopérative SICARAPPAM, qui est en recherche de nouveaux producteurs car elle n'arrive pas à combler les besoins pour certaines plantes.

Tableau 14 - Synthèse du potentiel de développement des filières ruminants biologiques - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Filière (nombre enquêtes)	Principales difficultés techniques identifiées et caractéristiques du territoire	Perspectives de développement
Bovin viande (8)	<ul style="list-style-type: none"> - très peu d'engraissement, les broutards constitue le principal produit commercialisé - préoccupation tardive de la part des producteurs sur les débouchés existant en bio, parfois uniquement à la fin de la période de conversion - manque de finition des animaux engraisés bio, surtout en veaux rosés 	<p>6 opérateurs filière sur 8 ont la possibilité de collecter sur une partie ou sur tout le territoire. Les volumes sont globalement en augmentation grâce aux nombreuses conversions récentes.</p> <p>Les besoins du marché ne sont toutefois pas couverts, les opérateurs sont donc preneurs de tous les nouveaux volumes, surtout pendant les périodes de manque d'animaux (hiver et premier semestre généralement). Ce sont uniquement des animaux engraisés (génisses, bœufs, vaches, veaux rosés et veaux de lait) qui sont recherchés ; certains opérateurs valorisent quelques broutards en bio à l'export mais cela reste très marginal et ce n'est pas un objectif de développement. Les acteurs filière font en effet ressortir le fait que le développement d'une production de broutards bio serait incohérent avec la philosophie de la bio en plus d'être dépendante d'un marché extérieur</p>
Ovin viande (6)	<ul style="list-style-type: none"> - production en déprise même si ce territoire n'est pas historiquement beaucoup pourvu en ovins qui se situent plutôt sur le secteur des Dômes - production irrégulière, pics de consommation et de production d'agneaux non concomitants - manque de finition des animaux - brebis bio peu valorisées 	<p>Les opérateurs filière sont en forte recherche d'agneaux bio, la production française étant largement inférieure aux besoins. Ces acteurs aimeraient redynamiser ce type de production en développant les élevages bio. Un opérateur travaille notamment sur les aspects de transmission des fermes en mettant régulièrement à jour un catalogue des cédants de fermes avec des ateliers ovins.</p>
Lait de vache (3)	<ul style="list-style-type: none"> - territoire fortement marqué par la présence d'AOP et notamment de la zone AOP Saint-Nectaire, largement représentée - circuits de commercialisation permettant de valoriser les produits à la fois en AOP et en bio très peu développés - quantité de concentrés utilisées en conventionnel pour produire du lait considérée comme un frein à la conversion 	<p>Seul Biolait recherche de nouveaux producteurs de lait bio sur la totalité du territoire. Sodiaal ne souhaite pas se développer sur la zone St-Nectaire et la coopérative des Monts du Cantal n'est pas du tout implantée sur ce secteur (sud Cantal uniquement). Différentes réflexions sont actuellement initiées sur ce territoire pour mieux valoriser le savoir-faire des exploitations laitières et développer la gamme de fromages bio.</p>

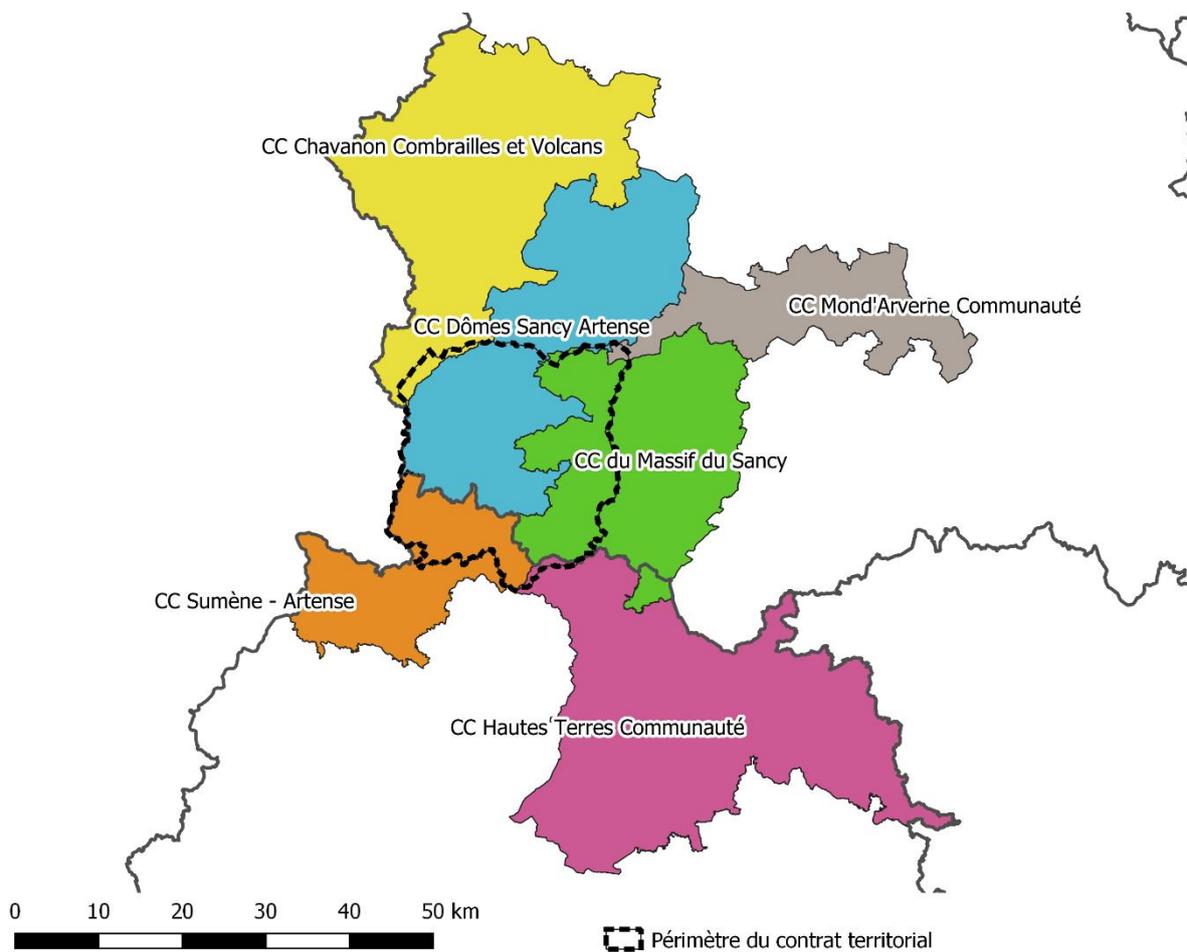


Figure 35 - Intercommunalités concernées par le contrat - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

*Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SMPNRVA, IGN AdminExpress*



Figure 36 - Réseau Foncier Agricole Combrailles-Artense

Source : Réseau Foncier Agricole

Axe 3 – Contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole du territoire

Sur ce territoire, l'agriculture biologique est soutenue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal et par le Syndicat mixte du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne qui porte le contrat territorial. Le Parc concerne 22 des 31 communes du contrat (Annexe 9). Ces 22 communes sont toutes signataires de la Charte Parc 2013-2025. L'AB y apparaît à plusieurs reprises comme une agriculture à développer (Source : Charte PNRVA).

Les communes du bassin versant Sources de la Dordogne Sancy Artense appartiennent à 6 intercommunalités différentes. Dômes Sancy Artense est celle dont le territoire est le plus représenté au sein du BV (Figure 35).

Il n'existe pas de politique spécifique à l'AB menée sur ce territoire par les collectivités. La compétence agricole n'est pas toujours développée non plus ; elle s'inclut plutôt dans les politiques de développement économique. Toutefois, les intercommunalités du territoire soutiennent les projets collectifs agricoles, comme celui de transformation de lait à Tauves. Plusieurs ont également fait part d'un manque de connaissances des producteurs bio et locaux sur leur territoire.

La thématique foncière et l'installation de jeunes agriculteurs constituent la première préoccupation des collectivités sur leur territoire. Dômes Sancy Artense fait notamment partie du Réseau Foncier Agricole Combrailles – Artense, qui a pour vocation d'accompagner l'installation, la transmission et la restructuration foncière sur le territoire de 4 intercommunalités (Figure 36). L'appartenance à ce réseau a permis la réalisation de diagnostics agricoles sur une partie du territoire Dômes Sancy Artense (du fait de la fusion des communautés de communes en 2016) et de recenser toutes les exploitations existantes et de tenir à jour une base de données des projets potentiels d'installation, transmission, agrandissement, etc. Le réseau foncier est aujourd'hui en cours de réorganisation pour être étendu à d'autres intercommunalités par l'intermédiaire du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Une étude menée sur les commerces de proximités par Dômes Sancy Artense a également montré que les points de vente à la ferme étaient très peu utilisés par la clientèle locale et que les producteurs locaux étaient assez peu en lien avec les restaurateurs.

Tableau 15 - Synthèse de l'état des lieux du territoire - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

	Axe 1 – Potentiel de production	Axe 2 – Potentiel de commercialisation	Axe 3 – Contexte politique et réglementaire
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes 100% prairies permanentes, autonomes en fourrages - Utilisation raisonnée des antiparasitaires - Utilisation des produits phytosanitaires quasi inexistante - Majorité d'agriculteurs interrogatifs par rapport à l'AB, avec des questionnements - Proximité de leur système par rapport à l'AB vue comme une motivation - Sensibilité des agriculteurs à la dimension sociale de l'AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de plates-formes de mise en relation des producteurs avec la commande publique - Initiatives collectives récentes de transformation et/ou de commercialisation, certaines 100% bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du réseau foncier agricole - Soutien des acteurs publics supra-locaux (Agence de l'Eau, SMPNRVA, Conseils départementaux)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes naisseurs avec vente de broutards et très peu d'engraissement - Elevages dépendants de l'achat de concentrés extérieurs - Prépondérance des étables entravées - 25% de fermes encore défavorables à l'AB - Manque d'informations des éleveurs sur l'AB, en particulier sur la réglementation et les débouchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Part importante d'animaux produits en bio commercialisés dans le circuit conventionnel (broutards) - Qualité de certains produits insatisfaisante (manque d'engraissement) - Magasins spécialisés et GMS ayant un rayon bio peu ou pas développés - Peu de valorisation de produits à la fois AOP et bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de politique spécifique à l'AB, voir même de politique agricole à l'échelle des collectivités territoriales locales - Manque d'information des élus sur les producteurs bio et locaux et sur leurs leviers d'actions pour l'agriculture
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Produits sous signes de qualité ancrés dans le territoire (AOP fromagères...) - Zone de montagne basée sur la ressource herbagère - Proximité du lycée agricole de Rochefort-Montagne, établissement de référence en AB 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire touristique, propice à la valorisation de produits de qualité et bénéficiant d'une « image verte » - Opérateurs filière en recherche de nouveaux volumes et producteurs du fait de la consommation croissante de produits bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau foncier en cours de réorganisation
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire inadapté à la production de cultures pour l'alimentation des animaux, du fait du contexte pédoclimatique - Producteurs bio isolés géographiquement - Surfaces agricoles et nombre d'animaux d'élevage en déprise - Très peu de dynamiques collectives - Territoire excentré par rapport aux sièges des structures d'accompagnement technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits bio les plus consommés peu produits sur le territoire (fruits et légumes, œufs) sauf le lait - Accessibilité du territoire - Territoire peu peuplé et bassins de consommation éloignés du territoire - Eloignement des outils d'abattage, de découpe et de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole et enjeux fonciers - Incertitudes vis-à-vis des aides bio de la PAC et de la nouvelle réglementation avec le risque de retour au conventionnel des nombreuses fermes bio récemment converties

Synthèse des points forts, points faibles, opportunités et menaces au développement de l'AB sur le territoire

Le tableau 15 présente la synthèse des principaux points mis en évidence sur ce territoire.

III.2.2. Programme d'actions

Tableau 16 - Proposition de programme d'actions - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Champ d'actions réseau bio	Besoins identifiés – Objectifs	Pistes d'actions	Actions déjà prévues
Sensibilisation et information autour de l'AB	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'information des producteurs (identifiés et exprimés) - Méconnaissance du fonctionnement des fermes bio et freins exprimés par rapport à la rentabilité des fermes en bio - Compétences agricoles peu développées et collectivités préoccupées par les enjeux d'installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer sur la réglementation en AB, les aides, et la démarche de certification - Informer sur les débouchés existants - Informer sur les références technico-économiques - Faire connaître le fonctionnement des fermes bio aux producteurs conventionnels - Sensibiliser les élus aux outils mobilisables par les collectivités en faveur de l'AB (fonciers, cantines, etc) - Informer sur le lien entre AB et installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre locale « Passer en bio, pourquoi pas moi ? », hiver 2018-2019 (réunion d'informations générales sur l'AB) - Soirée débat filière lait (cf « Lien aux débouchés ») - Rencontre locale « débouché en filière viande », hiver 2018-2019 - Interventions dans les conseils communautaires
Animation collective et accompagnement technique au développement de pratiques en faveur de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité de fermes bio converties récemment (moins de 3 ans) - Très peu d'engraissement des animaux alors que la filière est en attente d'animaux bio finis - Nécessité de privilégier les productions à l'herbe du fait de la dépendance aux achats de concentrés extérieurs - Dynamiques collectives peu développées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les nombreuses conversions récentes en accompagnant les éleveurs techniquement au changement de pratiques, en lien avec les débouchés - Inciter les éleveurs bio et en conversion à engraisser leurs animaux à l'herbe pour une meilleure qualité des produits finis (raisonnement de l'alimentation et de la génétique) - Accompagner les producteurs au développement de leur production en s'appuyant sur la valorisation de l'herbe - Développer des groupes de travail et s'appuyer sur les quelques initiatives existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation journée de perfectionnement « Apports de l'aromathérapie dans l'approche globale de la santé en élevage bovin », 3 décembre 2018 à St-Sauves-d'Auvergne - Formation « Pratiques alternatives en élevage de petits ruminants », 4 et 5 décembre à Picherande - Visite d'une ferme laitière économe en intrants, hiver 2018-2019

Lien aux débouchés	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins d'informations des producteurs sur les débouchés existants - Productions d'ovins viande en déprise et production de PPAM peu développée alors que leur développement est possible et que le marché est en demande - Présence d'initiatives récentes de transformation et de valorisation de produits bio et/ou locaux - Méconnaissance des producteurs bio du territoire par les acteurs locaux - Introduction de produits bio dans la restauration locale peu développée alors qu'il existe a priori une demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien aux filières (bio et conventionnelles) - Développer et soutenir les productions d'ovins viande et de PPAM - Accompagner la structuration de débouchés AOP bio rémunérateurs - Soutenir les projets collectifs de valorisation de produits bio et locaux - Développer le lien entre producteurs et restauration touristique locale en faisant connaître les producteurs bio et locaux aux acteurs du territoire (lien au réseau des épiceries, restauration collective, etc) - Accompagner les communes volontaires dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines 	<ul style="list-style-type: none"> - Soirée débat sur la filière laitière avec les collecteurs et entreprises locales de la filière, 12 novembre 2018 à St-Sauves-d'Auvergne - Suivi de la cave d'affinage de St-Nectaire à Egliseneuve-d'Entraigues - Suivi du point de vente collectif de Besse - Lien avec le projet de transformation de lait de Salers de Tauves - Fête du lait bio, Printemps Bio, campagne Bio et Local c'est l'idéal (portes-ouvertes à Messeix le 30 septembre 2018)
Étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de déterminer le nombre de fermes pour lesquelles la présence de bâtiments entravés est bloquante pour une conversion 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un complément d'étude spécifique sur les bâtiments entravés lorsque le nouveau cahier des charges européen sera connu (horizon 2020) 	
Suivi du contrat et lien aux partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux fonciers et d'installation-transmission qui peuvent être déterminants dans le développement de l'AB (de manière positive ou négative) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les acteurs spécialisés sur les enjeux fonciers et d'installation-transmission 	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le réseau foncier, le PAI et le Celavar

IV. DISCUSSION

IV.1. Retour sur la méthodologie

Les entretiens réalisés pendant le stage ont permis d'enquêter quasiment tous les principaux acteurs des filières biologiques pouvant travailler sur les deux territoires. Quatre opérateurs importants des filières bovin et ovin viande n'ont pas pu être joignables et seraient intéressants à essayer de rencontrer tout de même : Charal, Covido-Bovicoop et Cialyn (groupe Sicarev), et l'APIV. En revanche, les opérateurs filière qui travaillent uniquement en filières conventionnelles n'ont pas du tout été rencontrés. Parmi ces structures, certaines se posent peut-être la question de développer une filière biologique et pourraient constituer des débouchés supplémentaires pour les producteurs des territoires. Le développement de l'AB peut faire partie de leurs perspectives, d'autant que certaines entreprises qui ne travaillaient pas en bio jusqu'alors se sont dernièrement certifiées auprès de l'Agence Bio en 2018.

Concernant les diagnostics agricoles réalisés dans le cadre des MAEC, il serait nécessaire de les compléter car ceux-ci ne sont pas représentatifs de toutes les fermes du territoire. Ceci s'explique par le fait que des zones prioritaires ont été ciblées pour la contractualisation de MAEC dans les deux territoires. Dans le cas du CT Sources de la Dordogne Sancy Artense, les diagnostics ont principalement été réalisés au nord-ouest et au sud-est du territoire. Les secteurs frontaliers avec la Corrèze et autour du Sancy ne sont pas représentés. Pourtant, il est possible que les pratiques y diffèrent du restant du contrat, notamment sur les secteurs frontaliers de la Corrèze. Ce sont en effet des zones d'altitude plus basse (entre 600 et 800 m) qui permettent peut-être une diversification des productions et en particulier l'implantation de cultures. Il serait donc intéressant de réaliser une quinzaine de diagnostics agricoles supplémentaires, répartis sur les deux zones non couvertes actuellement. Dans le cas du CT de l'Alagnon, c'est toute la moitié nord/nord-ouest qui n'a pas été couverte, avec aucun diagnostic en Haute-Loire et un seul dans le Puy-de-Dôme. Les systèmes agricoles de la plaine de l'Alagnon ne sont donc pas du tout représentés, ce qui exclut totalement de notre analyse les systèmes de grandes cultures, d'arboriculture, de maraîchage, etc. Ces secteurs sont situés en partie en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, signe que les pratiques peuvent y être améliorées. Ces secteurs étant vierges de tout diagnostic, le nombre estimé de diagnostics supplémentaires à réaliser est fixé à au moins une vingtaine.

Les questionnaires utilisés pour les diagnostics agricoles ne sont également pas satisfaisants car ils ne permettent pas d'évaluer correctement la possibilité d'une conversion à l'AB, ceci n'étant pas leur but initial. En effet, au regard des principaux points du cahier des charges, plusieurs critères sont manquants pour un territoire ou pour les deux (usage des antibiotiques, composition des rations...). Certains critères manquent également de précision comme les pratiques de fertilisation et d'usage des produits phytosanitaires qui sont diluées à l'échelle de l'exploitation et ne permettent pas d'estimer le niveau d'intrants par rapport aux surfaces utilisées.

Dans le cas du contrat Sources de la Dordogne Sancy Artense, les diagnostics ont été réalisés par 4 personnes issues de 4 structures différentes, ce qui peut induire des biais dans les réponses. En fonction de la personne enquêtrice, certaines questions n'ont pas été traitées de la même manière. De plus, concernant le questionnaire de sensibilité à l'AB, les agriculteurs peuvent tenir un discours différent suivant la structure et la personne qu'ils ont en face d'eux. Par exemple, 36% des agriculteurs enquêtés par la Chambre d'Agriculture étaient défavorables à l'AB (12 sur 33) alors que cette opinion ne représente que 8% des agriculteurs enquêtés (2 sur 24) pour les autres structures (SMPNRVA, CIVAM, LPO). Tous ceux qui n'ont pas répondu à cette question (5 fermes pour rappel) ont également été enquêtés par la Chambre d'Agriculture. Pour ce contrat, tous les diagnostics ont également été fournis au format papier en saisie manuscrite, ce qui induit également des biais d'interprétation. Pour l'Alagnon, le fait de ne pas avoir réalisé les diagnostics pendant le stage est moins pénalisant car ceux-ci ont été menés par une seule structure, le SIGAL.

Même si ce sont 2 personnes différentes qui se sont chargées des enquêtes, les diagnostics ont été fournis déjà saisis et analysés selon la grille IDEA, ce qui laisse beaucoup moins de place à la réinterprétation des résultats.

L'analyse du potentiel de production agricole des deux territoires pourrait également être approfondie. Les diagnostics agricoles ont en effet été traités séparément des questionnaires de sensibilité à l'AB. Or, le système d'exploitation fait partie des déterminants à la conversion. Il serait donc intéressant de relier les pratiques des fermes à la sensibilité des producteurs à l'AB. Beaucoup ont cité le fait d'avoir un système ou des pratiques proches comme une motivation à la conversion. Mais les producteurs ayant estimé être proches de l'AB le sont-ils réellement ? De plus, les données économiques disponibles dans les diagnostics du CT de l'Alagnon n'ont pas été utilisées : il pourrait être intéressant de les valoriser afin notamment de mieux connaître le profil des exploitations ayant manifesté uniquement des motivations économiques. Est-ce des exploitations ayant des difficultés financières importantes et qui voient l'AB comme une solution, ou bien des exploitations avec un profil plus opportuniste ? Ne pas relier la sensibilité à l'AB des producteurs à leurs pratiques ne permet pas non plus d'établir une estimation du nombre de fermes possiblement « convertibles » sur un territoire. En effet, certains points techniques comme les bâtiments peuvent se déclarer bloquants chez des fermes ayant répondu être favorables à une conversion à l'AB, alors que certaines étant très proches du cahier des charges peuvent y être très défavorables. Une des méthodes possibles pour assembler les résultats des diagnostics et des questionnaires pourrait être de construire une grille de notation de la proximité de chaque ferme à l'AB. Ce type de méthode a notamment été utilisé par Haute-Loire Bio lors d'une étude analogue sur un autre bassin versant. Elle est établie à partir d'une liste de critères favorables ou défavorables à ce qu'une ferme se convertisse en bio. Des coefficients sont attribués à chaque critère, permettant de pondérer leur importance et de donner du poids aux critères déterminants pour engager une conversion.

IV.2. Retour sur les résultats, faisabilité des propositions

Bien que la comparaison des deux territoires ne fasse pas partie des objectifs de départ, la réalisation conjointe des études du potentiel de développement de l'AB sur ces deux contrats territoriaux permet tout de même de dégager des éléments de comparaison qui viennent enrichir les résultats.

La sensibilité à l'AB des producteurs de ces deux territoires fait partie des principaux points de divergence. Si la proportion d'agriculteurs favorables à une conversion bio dans le CT Sources de la Dordogne Sancy Artense est moindre par rapport à celui de l'Alagnon, ces agriculteurs semblent être plus convaincus par l'AB que leurs homologues de l'Alagnon. Les motivations exprimées ne sont pas uniquement économiques mais s'accompagnent également de motivations techniques (systèmes proches) et sociologiques (santé humaine, image auprès du consommateur, produits de qualité...). Alors qu'il serait possible de croire que les producteurs ont plus de motivations sociologiques lorsqu'ils pratiquent plus la vente directe et sont donc plus au contact des consommateurs, ce n'est pas le cas ici : ce mode de commercialisation est très peu répandu dans les deux territoires et ne permet donc pas d'expliquer ces différences de motivations. De plus, un autre paradoxe entre ces deux territoires a été mis en évidence : les agriculteurs défavorables à l'AB dans le CT de l'Alagnon sont moins nombreux que dans l'autre contrat mais les freins psychologiques (image de la bio) sont beaucoup plus présents. Globalement, il semble donc que les agriculteurs du CT Sources de la Dordogne Sancy Artense soient globalement moins nombreux à souhaiter se convertir du fait de divers freins technico-économiques, mais qu'ils constituent un public plus sensible à l'AB.

Concernant la proximité technique des exploitations au cahier des charges de l'AB, la prépondérance des bâtiments entravés avec des animaux à l'attache est un point de blocage majeur identifié. Ce frein fait d'ailleurs l'objet d'une proposition d'action spécifique lorsque le nouveau cahier des charges sera fixé.

Cette action permettra de mieux d'accompagner les fermes pour lesquelles des aménagements de bâtiments sont possibles, ainsi que de connaître l'étendue des fermes qui ne pourront pas (ou plus) produire en bio. Le champ d'actions est donc ici assez restreint car il dépend d'une décision à l'échelle européenne.

Par ailleurs, des besoins d'accompagnement technique sur diverses thématiques ont été identifiés sur les deux territoires, en particulier pour sécuriser les nombreuses conversions récentes. Cependant, les deux territoires ne partent pas du même pied. En effet, les dynamiques collectives et les groupes d'échanges de pratiques sont bien développées sur le CT de l'Alagnon et constituent des appuis importants pour la mise en place des actions futures (construction d'actions partenariales, relais communication, etc). En revanche, ce n'est pas du tout le cas pour le CT Sources de la Dordogne Sancy Artense où tout reste à construire et où le travail en collectif n'est pas un historique du territoire. Les CUMA y sont par exemple très peu développées (4 CUMA de petite taille pour 31 communes) contrairement à l'Alagnon (31 CUMA pour 78 communes, même si leur répartition est hétérogène). Ce territoire est également plus enclavé, ce qui le rend plus distant des bassins de consommation mais également des outils de transformation pour la vente directe. L'organisation en collectif pour limiter les coûts, notamment de transport, semble primordiale pour mieux structurer les débouchés. L'éloignement des bassins de consommation rend également plus pertinent le développement des circuits courts sur le territoire, en lien avec le potentiel touristique important de ce territoire. Toutefois, il est nécessaire de garder à l'esprit que produire pour la demande touristique demande une organisation très technique pour planifier la production, du fait des pics de consommation en saison hivernale et estivale. Les agriculteurs du BV de l'Alagnon peuvent plus facilement exporter leurs produits en dehors du territoire, notamment pour tous ceux qui sont proches des axes de communication et de l'axe autoroutier.

Le contexte politique local est également bien différent pour ces deux territoires. Dans le CT Sources de la Dordogne Sancy Artense, l'agriculture est abordée par deux entrées : dans les programmes de développement économique, qui sont essentiellement axés sur le tourisme, et via les outils gérant les enjeux fonciers et d'installation-transmission. Il n'y a pas de politique spécifique à l'agriculture, contrairement aux programmes des principales collectivités du CT de l'Alagnon, avec notamment le portage du projet Cézallier Bio. Toutefois, un constat reste commun : beaucoup d'élus sont issus du monde agricole et constituent plutôt un public réfractaire aux actions en faveur de l'agriculture dans les collectivités. Bien qu'aucune action n'ait été fléchée spécifiquement face à cette observation, il serait sans doute pertinent d'identifier spécifiquement ces élus afin de mieux les sensibiliser à l'AB et à l'importance du soutien des collectivités concernant les questions agricoles.

IV.3. Utilisation de l'étude, perspectives

Si le stage a permis de faire émerger un certain nombre de pistes d'actions pour les années futures des contrats, la co-construction du programme d'actions et notamment leur mise en œuvre opérationnelle n'en est qu'à ses débuts. Les restitutions de chaque étude aux partenaires, financeurs, structures enquêtées, et agriculteurs du territoire (bio et conventionnels), ont eu lieu en septembre et ont réuni entre 30 et 40 personnes chacune. L'état des lieux présenté a parfois donné lieu à des compléments d'informations donnés par certains acteurs, ainsi qu'à des débats qui sont venus enrichir les échanges (avis contraires sur le développement des circuits courts par exemple). Lors de la répartition en ateliers, les personnes présentes ont été amenées à choisir les pistes d'actions qui leur semblaient prioritaires parmi celles listées en plénière et à proposer des actions opérationnelles correspondantes. Certains acteurs ont ainsi pu se positionner sur les actions qu'ils souhaitent suivre ou pour lesquelles ils souhaitent être associés. Les suites à venir pour ces deux contrats vont donc consister à faire le bilan de ces restitutions en affinant le programme d'actions et en commençant de prévoir les premières actions qui arriveront d'ici fin 2018. Ce sera également l'occasion de refaire le lien avec les personnes ou les structures qui se sont positionnées sur certaines actions afin de les coconstruire ensemble.

CONCLUSION

L'état des lieux du potentiel de développement de l'agriculture biologique sur chaque territoire a permis de dresser pour chacun un programme d'actions tenant compte de leurs spécificités. Ses objectifs visent à lever les freins au développement de l'agriculture biologique et à s'appuyer sur les points forts de chaque territoire. Si certains constats sont communs aux deux territoires, plusieurs points de divergence ont aussi été mis en évidence. De ce fait, bien que certaines pistes d'actions proposées soient similaires aux deux territoires, leur mise en œuvre opérationnelle pourra différer en fonction du moyen jugé le plus pertinent pour atteindre le public visé.

Par conséquent, la construction du programme d'actions a été menée de manière participative, afin de pouvoir mobiliser chaque acteur intéressé suivant ses domaines de compétences. La mise en réseau et l'action collective de tous les acteurs impliqués sur ces territoires est en effet fondamentale. Les objectifs de préservation ou de restauration de la qualité de l'eau grâce à l'agriculture biologique ne pourront être atteints que si le développement de cette agriculture se fait de manière territorialisée, et s'il permet d'atteindre un taux suffisamment important de surfaces bio pour impacter la qualité de l'eau. Cette approche nécessite la mobilisation collective de nombreux acteurs des territoires, qui officient chacun à différentes échelles du développement de l'agriculture biologique : production, commercialisation, gouvernance. Enfin, au-delà de la préservation de la ressource en eau, l'agriculture biologique peut aussi répondre à des enjeux de développement local, préoccupation majeure des acteurs du monde rural de ces territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Bio. 2018. « Repères chiffrés 2017 du bio en France ». Agence Bio. 2018. http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/agencebio-dossierdepressechiffres220218_0.pdf.
- Alavoine-Mornas, Françoise, et Sophie Madelrieux. 2014. « Passages à l'agriculture biologique. Une diversité de processus ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 339-340 (janvier): 65-79. <https://doi.org/10.4000/economierurale.4235>.
- Allaire, Gilles, Eric Cahuzac, Elise Maigne, et Thomas Poméon. 2016. « Dynamiques spatiales dans le développement de l'agriculture biologique : entre cohérences territoriales et logiques de marché ». *Innovations Agronomiques* 51: 29-40. <https://doi.org/10.15454/1.4721171497297053E12>.
- Anglade, J., G. Billen, J. Garnier, T. Makridis, T. Puech, et C. Tittel. 2015. « Nitrogen soil surface balance of organic vs conventional cash crop farming in the Seine watershed ». *Agricultural Systems* 139 (octobre): 82-92. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2015.06.006>.
- Aubry, Christine, et Yuna Chiffolleau. 2009. « Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles ». *Innovations Agronomiques* 5: 53-67.
- Barataud, Fabienne, Christine Aubry, Alexander Wezel, Patrick Mundler, et Philippe Fleury. 2013. « L'agriculture biologique pour préserver la qualité de l'eau ? Comparaison de trois cas emblématiques, en France et en Allemagne ». *Innovations Agronomiques* 32: 481-95.
- Belzile, Luc, Eloïse Gaudreau, et Jindran Li. 2015. « Étude des facteurs socio-économiques de la conversion à l'agriculture biologique », février, 88.
- Delmotte, Sylvestre (INRA), Jean-Claude (INRA) Mouret, et Jean Marc (INRA) Barbier. 2013. « Freins, leviers et impacts du développement de l'agriculture biologique en Camargue ». *Innovations Agronomiques* 32: 213-26.
- Dockès, A-C, I Boisdon, C Experton, et S Fourdin. 2013. « Mise au point de méthodes et outils innovants pour développer l'élevage laitier biologique en zones de piémont et montagne ». *Innovations Agronomiques* 32: 243-57.
- Duru, Michel, M'hand Fares, et Olivier Therond. 2014. « Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires ». *Cahiers Agricultures* 23 (2): 84-95 (1). <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0691>.
- Eauetbio.org. s. d. « Sites pilotes Eau et Bio ». Eau, Bio et Territoires. Consulté le 18 septembre 2018. <http://www.eauetbio.org/sites-pilotes-quest-ce-que-cest/>.
- Fleury, P, C Cresson, et A Vincent. 2016. « Agriculture biologique et développement local ». *Innovations Agronomiques* 51: 77-88.
- FNAB. 2011. « Le coût du préventif est toujours inférieur à celui du curatif! » 2011. <http://www.fnab.org/nos-actions/eau/659-le-cout-du-preventif-est-toujours-inferieur-a-celui-du-curatif>.
- Geniaux, Ghislain, Laure Latruffe, Jerome Lepoutre, Naoufel Mzoughi, Claude Napoleone, Celine Nauges, Jasmin Sainte-Beuve, et Natacha Sautereau. 2010. « Les déterminants de la conversion à l'agriculture biologique: une revue de la littérature économique. », 48.
- Guet, Gabriel. 2003. *Mémento d'agriculture biologique: guide pratique à usage professionnel*. France Agricole Editions.
- Guichard, Laurence, François Dedieu, Marie-Hélène Jeuffroy, Jean-Marc Meynard, Raymond Reau, et Isabelle Savini. 2017. « Le plan Ecophyto de réduction d'usage des pesticides en France : décryptage d'un échec et raisons d'espérer ». *Cahiers Agricultures* 26 (1): 14002. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017004>.
- Lamine, Claire, P. Viaux, et J. M. Morin. 2009. « Dynamiques de développement de l'agriculture biologique : éléments de débat ». *Innovations Agronomiques* (4), 307-312. <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=FR2016207859>.

- Latruffe, Laure, Celine Nauges, Gilles Allaire, Eric Cahuzac, Alexis Garapin, et Stephane Lemarié. 2013. « Freins et incitations au développement de l'agriculture biologique en France: une analyse à plusieurs niveaux », 5.
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. 2015. « Les surfaces en agriculture biologique [Indicateurs & Indices, Développement durable, Indicateurs de suivi de la transition écologique vers un développement durable, Consommation et production durables] : Observation et statistiques ». Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. 17 juin 2015. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/498/1328/surfaces-agriculture-biologique.html>.
- . s. d. « Qualité des eaux et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau) [Indicateurs & Indices, Développement durable, Indicateurs nationaux de suivi de la transition écologique vers un développement durable (2015-2020), Enjeu : raréfaction des ressources] : Observation et statistiques ». Consulté le 18 septembre 2018. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/2490/0/qualite-cours-deau-nappes-deau-souterraine-directive-cadre.html>.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. 2018. « Stéphane Travert annonce le lancement de la concertation sur le Programme Ambition Bio 2022 | Alim'agri ». 5 avril 2018. <http://agriculture.gouv.fr/stephane-travert-annonce-le-lancement-de-la-concertation-sur-le-programme-ambition-bio-2022>.
- Neumeister, D, S Fourdin, et A-C Dockes. 2011. « Etude des freins et motivations des éleveurs laitiers au passage en agriculture biologique dans les zones de piémont et de montagne ». *Rencontres Recherches Ruminants, 18ème journée*.
- Petit, Caroline. 2013. « Transitions des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique dans un territoire: approche par les interactions entre systèmes techniques et de commercialisation. Application aux aires d'alimentation de captages en Île-de-France », 413.
- Petit, Caroline, Barataud F, Philippe Fleury, Larroque M.-M, et Vincent A. 2016. « Agriculture biologique et protection de la qualité de l'eau: Cohérence des politiques publiques et dynamiques d'agriculteurs ». *Innovations agronomiques* 51 (janvier): 41-56.
- Quelin, C. 2010. « Agriculture biologique, la fin du retard français? Une étude de l'ASP ». ASP Agence de Services et de Paiement.
- Raison, C, H Chambaut, A Le Gall, et A Pflimlin. 2008. « Impact du système fourrager sur la qualité de l'eau. Fourrages,193. » *Fourrages* 193: 3-18.
- Règlement CE n°834/2007. s. d. « Règlement (CE) N°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91 ». Journal Officiel de l'Union Européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32007R0834&from=EN>.
- Sainte-Beuve, Jasmin. 2010. « Etude des déterminants de conversion à l'agriculture biologique et production de références économiques », *Institut supérieur d'agriculture*. <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=LV2016004564>.
- SDES (Service de la Donnée et des Etudes Statistiques). 2018. « Environnement & agriculture - Les chiffres clés – Édition 2018 [Publications, Datalab] : Observation et statistiques ». 2018. <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2764/1186/environnement-agriculture-chiffres-cles-edition-2018.html>.
- Smit, Arnoud AH, Peter PJ Driessen, et Pieter Glasbergen. 2009. « Conversion to organic dairy production in the Netherlands: Opportunities and constraints ». *Rural Sociology* 74 (3): 383–411.
- Vincent, A, et P Fleury. 2013. « Le développement territorialisé de l'AB pour protéger la qualité de l'eau : Un nouvel enjeu ». *Innovations Agronomiques* 32: 497-508.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - Exemple de questionnaire "Collecteurs et metteurs en marché" pour la filière viande	43
Annexe 2 - Questionnaire collectivités.....	44
Annexe 3- Liste des structures enquêtées.....	45
Annexe 4 - Questionnaire de sensibilité à l'agriculture biologique	46
Annexe 5 - Evolution de la part des surfaces toujours en herbe dans la SAU (en %) - CT de l'Alagnon	48
Annexe 6 - Localisation des CUMA présentes - CT de l'Alagnon.....	48
Annexe 7 - Outils d'abattage, de découpe et de transformation les plus proches - CT de l'Alagnon	49
Annexe 8 - Outils d'abattage, de découpe et de transformation les plus proches - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	50
Annexe 9 - Localisation du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense.....	50

Annexe 1 - Exemple de questionnaire "Collecteurs et metteurs en marché" pour la filière viande

		Collecteurs & metteurs en marché
Présentation globale de la structure	Contact	- Coordonnées et rôle personne enquêtée - Coordonnées structure et siège
	Présentation du fonctionnement/rôle de la structure	- Type d'activités, rôle de la structure - Modalités de fonctionnement et d'adhésion (contractualisation ?, prises de parts sociales ?, contrat d'exclusivité ?) - Statut (coopérative, OP, SICA, etc)
		Répartition activité AB/non AB
	Transformation	Existence d'une activité de
Déroulement abattage		- Où sont abattus les animaux ? Par qui ?
Déroulement découpe		- Où se déroule la découpe ? Par qui ?
Travail à façon		- Y a-t-il de la prestation de services pour les éleveurs (abattage et/ou transformation) ?
Activité de l'entreprise	Types de produits mis en marché et volumes (basé sur le dernier bilan d'activité)	- Nombre d'animaux par catégorie (espèce/sexe-âge/race) et par signe de qualité (AB, Label Rouge, AOP/IGP) - Quels sont les types de produits commercialisés ? (carcasse, prêt à découper, produits élaborés, etc)
	Signes de qualité	Cf bilan d'activités ci-dessus
Approvisionnement en matières premières	Territoire de travail	- Sur quel territoire travaillez-vous ?
	Nombre de fournisseurs	- Avec combien de fournisseurs travaillez-vous ?
	Lien aux territoires d'étude	- Travaillez-vous déjà avec des éleveurs de ces territoires ? (cf liste Souhaiteriez-vous développer votre zone d'approvisionnement sur ces
	Déroulement de la collecte/de l'approvisionnement	- Comment s'organise la collecte ? - Collectez-vous pour votre structure ? Pour d'autres ? Si oui, lesquelles et comment ? (achat/revente, prestations transports)
		Stockage
	Prix payés aux producteurs	- Grille de prix / produit
	Planification/contractualisation/int	- Y a-t-il une planification/contractualisation des apports ?
Débouchés	Types de client	- Quels sont vos clients ? (GMS, magasins spécialisés, artisans, RHD, etc) - Quels sont les types de produits achetés par type de clients ? - Répartition de la part prise par chaque type de clients dans le chiffre
		Localisation des clients
	Besoins de la filière	- Quels sont les besoins de la filière ? Par type de produits : quels sont les marchés porteurs ? Quels sont ceux en déclin ? (volumes et saisonnalité de l'offre et de la demande)
Dynamique d'activité AB (et conventionnelle)	Satisfaction vis-à-vis de l'offre	- Quels sont vos objectifs en termes de quantité et de qualité ? - Etes-vous satisfaits de l'offre fournisseurs ? (quantité et qualité)
	Difficultés techniques	Vos fournisseurs rencontrent-ils des difficultés techniques ?
	Recherche de producteurs	- Etes vous dans une démarche de recherche de producteurs ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
	Démarche accueil nouveaux producteurs	- Que se passe-t-il lorsqu'un nouveau producteur vous contacte ? Y a-t-il des refus ? Si oui, pourquoi ?
		Services proposés
	Stratégie d'entreprise - Perspectives	Objectifs de la structure
Stratégie d'approvisionnement		- Quelle stratégie d'approvisionnement ?
Projet en lien avec la durabilité		- Y a-t-il un projet/et où des actions déjà mises en place en lien avec
Lien actions réseau bio		- Parmi les actions que vous menez/prévoyez, y en a-t-il où un éclairage sur la bio pourrait être intéressant et où un lien avec nos actions pourrait être fait ? - Comment serait-il possible de relayer nos actions auprès de vos - Parmi les fermes que vous connaissez, en auriez-vous à nous
	Interactions avec les acteurs publics	- Travaillez-vous avec des acteurs publics du territoire ? Des élus ? Si oui, de quelle manière ? (implication projets de territoire, participation aux AG, espaces de dialogue avec des acteurs du territoire, etc)
		- Parmi les actions que vous menez/prévoyez, y en a-t-il où des subventions publiques sont disponibles ? (aides matérielles/immatérielles du territoire pour une activité bio locale ?)

Annexe 2 - Questionnaire collectivités

	Collectivités
Contacts enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> Nom(s)/prénom(s) personne(s) enquêtée(s), fonction
Présentation du contexte territorial de l'interco	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la dynamique territoriale : types de productions amenées à se développer/en déclin Dynamique d'emplois, notamment agricole et évolution population (nb habitants derniers recensements échelle interco si dispo) Pression foncière du territoire, concurrence agriculture/habitations ? (lien au tourisme ?) Nombre et localisation des points de vente filière courtes : AMAP, marchés, autres points de vente Magasins spécialisés AB sur le territoire ? GMS ayant un rayon de produits AB sur le territoire ? Entreprises de transformation artisanales ou industrielles s'approvisionnant localement et/ou en AB ?
Historique territoire et contrat	<ul style="list-style-type: none"> Historique des démarches territoriales mises en place sur le territoire en lien avec le changement de pratiques agricoles, la préservation de l'environnement, les produits locaux ? Dans quels objectifs la collectivité s'est-elle impliquée dans le contrat ? Y a-t-il des élus favorables et qui encouragent au changement agricole sur le territoire ? (développement de l'AB et modification des pratiques notamment) Y a-t-il des élus qui y sont moins favorables ?
Position par rapport à l'AB et ses externalités	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs de développement de l'AB : globalement, comment la collectivité voit-elle le développement de l'AB ? Comment se positionne t-elle par rapport à cela ? Prévoyez-vous des actions en lien avec le développement économique et agricole ? Lesquelles ? Moyens techniques et financiers disponibles pour ces actions (ex : poste d'animateur agricole, financements/budget)
Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les actions que vous menez/prévoyez, y en a-t-il où un éclairage sur la bio pourrait être intéressant et où un lien avec nos actions pourrait être fait ? Comment pourriez-vous communiquer localement sur nos actions ? (ex : bulletins municipaux ou de l'interco, communication sur les actions grand public mais aussi agricoles)
Position des autres structures avec lesquelles la collectivité est en lien	<ul style="list-style-type: none"> Facteurs politiques en présence, atouts et freins aux changements de pratiques et/ou d'accompagnement vers l'AB : <ul style="list-style-type: none"> *Acteurs publics (Conseil régional, conseil départemental, Agence de l'Eau, DDT, etc) *Acteurs agricoles, OPA, syndicats et associations *Entreprises privées du territoire ayant des intérêts pour/contre le changement agricole ? *Autres acteurs
Sensibilité population locale	<ul style="list-style-type: none"> Par rapport à la qualité de l'eau Par rapport aux enjeux environnementaux (notamment : présence d'associations environnementalistes, d'associations de consommateurs, de développement rural, etc) Par rapport à l'AB
Existence de projets agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des projets agricoles ou agri-environnementaux en cours sur le territoire ? Y en a-t-il eu qui ont échoué ? Si oui, détailler.

Annexe 3- Liste des structures enquêtées

STRUCTURE	NOM	PRENOM	FONCTION	STRUCTURE ENQUETREE
CA63	GUILLORET	Romain	Animateur CT Sources de la Dordogne Sancy Artense	Bio63
CA15	NIGOU	Vincent	Responsable du pôle installation-transmission, en charge des théma	Bio63
CA43	GARDES	Mireille	Responsable environnement	Haute-Loire Bio
SIGAL	OLAGNOL	David	Animateur agricole CT de l'Alagnon	Bio63
	PONSONNA	Guillaume	Directeur du SIGAL	Bio63
PNRVA	MARDINE	Elodie	Chargée de mission agrienvironnement-eau en charge du CT Source	Bio63
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGN	BAYLE	Yannick	Chargé d'intervention politique territoriale et agriculture	Bio63
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARON	LEDAVADIC	Jérôme	Chargé d'intervention 15/63/46/19/23	Bio63
FRCIVAM	MELLET	Corinne	Animatrice	Bio63
CC HAUTES-TERRES COMMUNA	PRADEL	Ghyslaine	Présidente de la CC	Bio15
CC SAINT-FLOUR COMMUNAUTE	BOILLOT	Maxime	Chargé de la mise en œuvre du programme agricole et rural	Bio63
	MICHAUD	Guy	Vice-président chargé de la biodiversité, de l'agriculture, des milieu	Bio63
CC AGGLO PAYS D'ISSOIRE	BASSET	Héloïse	Stagiaire Cézallier Bio	Bio63
	JAFFEUX	Sébastien	Conseiller délégué à l'agriculture - Maire de Courgoul - Agriculteur	Bio63
CEZALLIER BIO	DESIRE	Camille	Animatrice Cézallier Bio	Bio63
CC DOMES SANCY ARTENSE	JONQUERES	François	Directeur adjoint - Responsable économie, agriculture et forêt	Bio63
CC MASSIF DU SANCY	GAY	Lionel	Président CC - En charge de l'eau et de l'agriculture - Maire de Besse	Bio63
CC SUMENE ARTENSE	BENOIST	Alexandre	Chargé du développement économique	Bio63
CC DU BRIVADOIS	CHÂTEAU	Sébastien	Chargé du développement économique, du tourisme et des équipes	Haute-Loire Bio
SMAD DES COMBRAILLES	VIUSA CAMI	Stéphanie	Animatrice du Réseau Foncier Agricole	Bio63
CONSEIL DEPARTEMENTAL 63	PENEL	Victoria	Chargée de développement agricole/filières de qualité	Bio63
	PORTAS	Nicolas	Chef de service agriculture et forêt	Bio63
	MEYRONEIN	Julien	Chargé de mission Agrilocal63	Bio63
CONSEIL DEPARTEMENTAL 43	MIGNON	Alexandra	Chargée de mission agricole	Haute-Loire Bio
	GUILLOU	Vincent	Chargé de mission eau	Haute-Loire Bio
BIOVIE	FAURISSON	Pascal	Directeur	CézallierBio + Haute-Loire Bio
SICABA	MELLOUX	Olivier	Technicien service production	CézallierBio
SCA PRE VERT	SERINGE	Christoph	Technicien élevage	Bio63
UNEBIO	BRILLION	Camille	Coordinatrice filières	CézallierBio
	PION	Justine	Service approvisionnement	CézallierBio
GREFFEUILLE	PASQUIE	Alexandre	Responsable commercial	Bio63
ALTITUDE - ELEVEURS DU PAYS V	CHAZALY	Romain	Stagiaire filière AB	CézallierBio + Bio15
CELIA	CALMELS	Laurent	Responsable commercial	CézallierBio
FEDER	SONET	Camille	Chargée de mission AB	CézallierBio
UNICOR	PIQUARD	Léa	Référente AB de l'OP bovine (collecte et commercialisation)	Bio63
COPAGNO	CUOQ	Vincent	Commercial (chargé de la collecte, de l'organisation, de l'allotement)	Haute-Loire Bio
ABATTOIR NEUSSARGUES	CHADELAT	Laurent	Directeur	Bio15
COVIAL SA	CHAZALY	Romain	Stagiaire filière AB	Bio15
SEAB	RIOL	René	Directeur de l'abattoir	Haute-Loire Bio
PAYSANS BIO D'Auvergne	ROUY	Pascal	Co-gérant	CézallierBio + Haute-Loire Bio
EPL ST-FLOUR	FOURNIER	Amélie	Directrice de l'atelier technologique	Bio63
BIOLAIT	GAUDIN	Loïc	Administrateur 63	Bio63
	DELAGNES	Nathalie	Administratrice 15	Bio63
SODIAAL	VIDAL	Régis	Chargé de la coordination des techniciens et lien aux partenaires sur	Bio63
COOPERATIVE DES MONTS DU CA	SEGUIS	Pierre	Président de la coopérative	Bio15
SOCIETE LAITIERE DE LAQUEUILLE	LORRAIN	Philippe	Directeur de la SICA de Laqueuille - Président de l'Association des Fr	Bio63
FORCE CENTRE	GUEGANNO	Jean-Paul	Responsable de développement	Bio63
SOCALIM	CHEVALIER	Thierry	Responsable secteur volailles	Bio63
ALLIER VOLAILLES	CHABORD	Ludivine	Responsable qualité	Bio63
ARRIVE AUVERGNE	SAULNIER	Marc	Directeur Arrivé Auvergne	Bio63
	FROGER	Carole	Assistance de direction	Bio63
CIRHYO	TEITON	Jean-Clau	Responsable en charge de l'AB	Bio63
AXEREAL	CHAUVET	Philippe	Technico-commercial secteur Auvergne	Bio63
BIOAGRI	SAINT-ELLIE	Adrien	Responsable d'activité	Bio63
	COULON	Romain	Technico-commercial	Bio63
CELNAT	JOANDEL	Judicaël	Responsable de développement	Haute-Loire Bio
	BESSE	Isabelle	Responsable achats agricoles et autres	Haute-Loire Bio
	FASSOT	Ludovic	Apprenti filière et projet blé population	Haute-Loire Bio
AUROUZE	AUROUZE	Thierry	Responsable entreprise	Bio15
MOULIN DE GRIBORY	LALLIAS	Michel	Gérant	Bio63
MOULIN MARION	REBOUL	Yannick	Technicien en charge zone 43/42/69/38/05, anciennement 63	Bio63
LE MAS DE L'ARMANDINE	MARCONNI	Arthur	Responsable commercial et marketing	Haute-Loire Bio

Annexe 4 - Questionnaire de sensibilité à l'agriculture biologique

Connaissez-vous des agriculteurs bio ? oui : _____ non

Avez-vous déjà discuté avec eux des aspects techniques de la production bio ?

oui non

Avez-vous déjà participé à une rencontre sur des techniques utilisées en agriculture biologique ? oui
 non

Avez-vous déjà discuté des débouchés bio avec vos opérateurs économiques ?

oui non

Quelles seraient pour vous les motivations au passage de votre exploitation en AB ?

Motivations techniques :

- techniques déjà proches
- défi technique, challenge
- techniques alternatives intéressantes
- accompagnement d'organismes professionnels agricoles

Motivations économiques :

- mieux valoriser ses productions
- assurer un avenir économique de l'exploitation
- répondre à une demande des opérateurs économiques
- répondre à une demande des consommateurs
- coût élevé des intrants chimiques

Autres motivations :

- produire de la qualité pour le consommateur
- santé humaine / ne plus utiliser de produits chimiques
- améliorer son image auprès de la société/du consommateur
- arrêter les dérives du système conventionnel
- encouragements de l'entourage
- améliorer sa qualité de vie
- réussite des voisins en bio

Quels seraient pour vous les freins au passage de votre exploitation en AB ?

Freins techniques :

- gestion des adventices
- manque de repères techniques
- besoin de mécanisation
- période de conversion

- arrêt de la fertilisation minérale
- autonomie alimentaire
- coût des intrants en bio (aliment du bétail...)
- moins de marge de manœuvre en cas d'aléas climatiques
- main d'œuvre

- Freins économiques :*
- rentabilité, baisse de la production
 - besoin d'investissements pour adapter mon système
 - pas de filière bio chez mes opérateurs habituels

- Autres freins :*
- changer mes habitudes
 - crainte de contrôles supplémentaires
 - image du Bio
 - faible densité de producteurs bio autour
 - préférence pour agriculture raisonnée plutôt que Bio
 - je n'y crois pas

Quels seraient pour vous les points forts de votre exploitation pour une conversion à l'AB ?

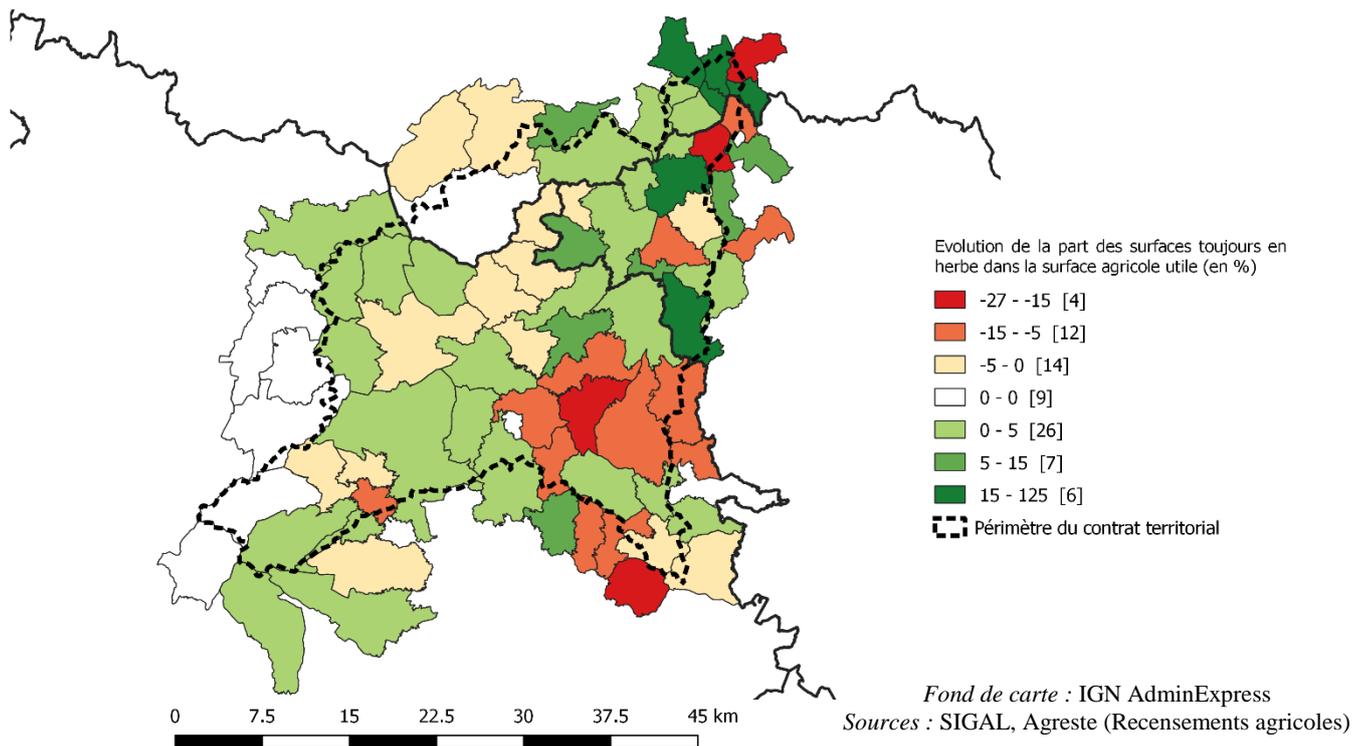
Quels seraient pour vous les points faibles de votre exploitation pour une conversion à l'AB ?

Quels seraient vos besoins d'information/accompagnement pour réfléchir à une conversion ?

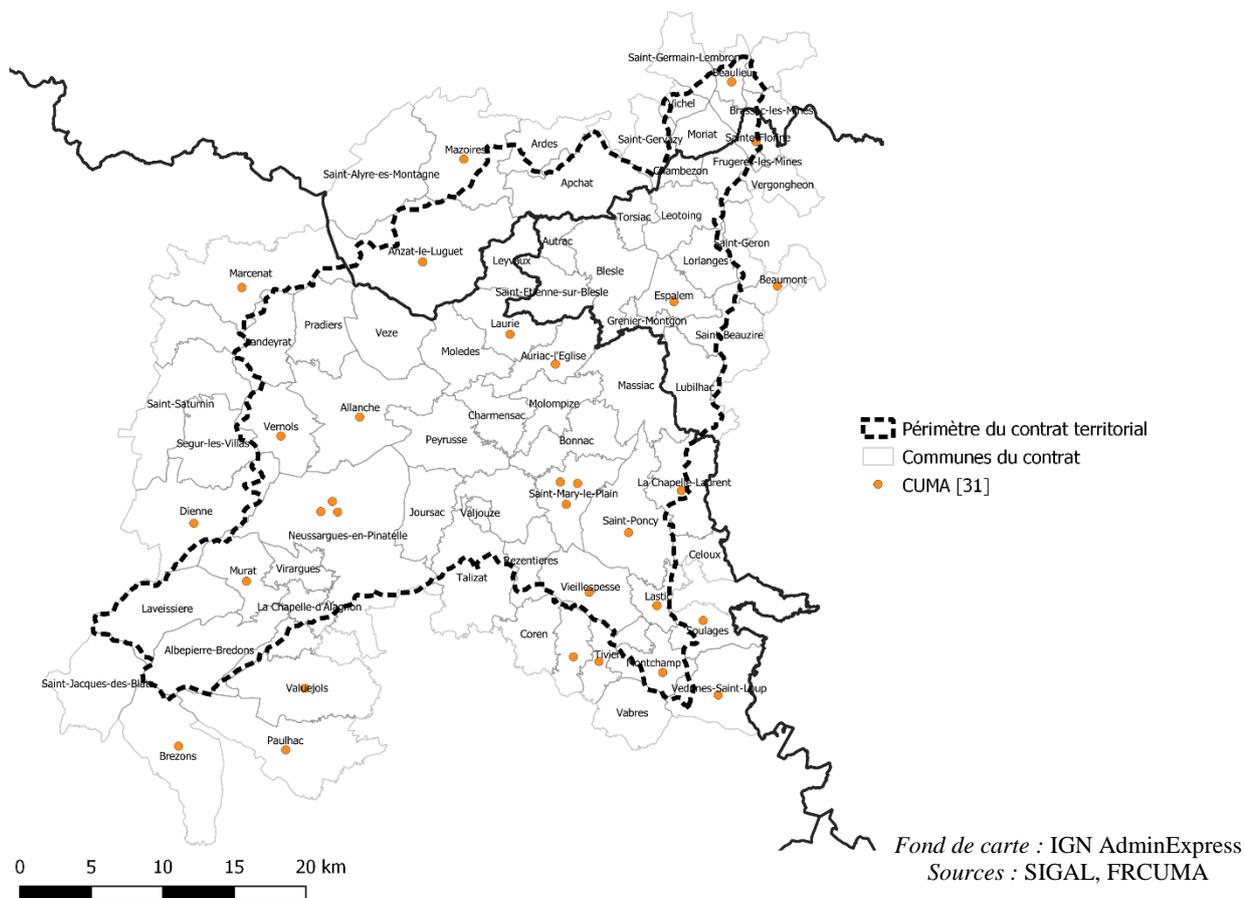
- information sur les démarches
- journée d'échanges entre producteurs
- information sur la réglementation
- journée d'information sur les filières
- information sur les aides Bio
- formations techniques
- visite d'exploitations Bio
- démonstration technique
- diagnostic de conversion
- expérimentation
- autre : _____

Seriez-vous :

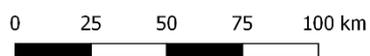
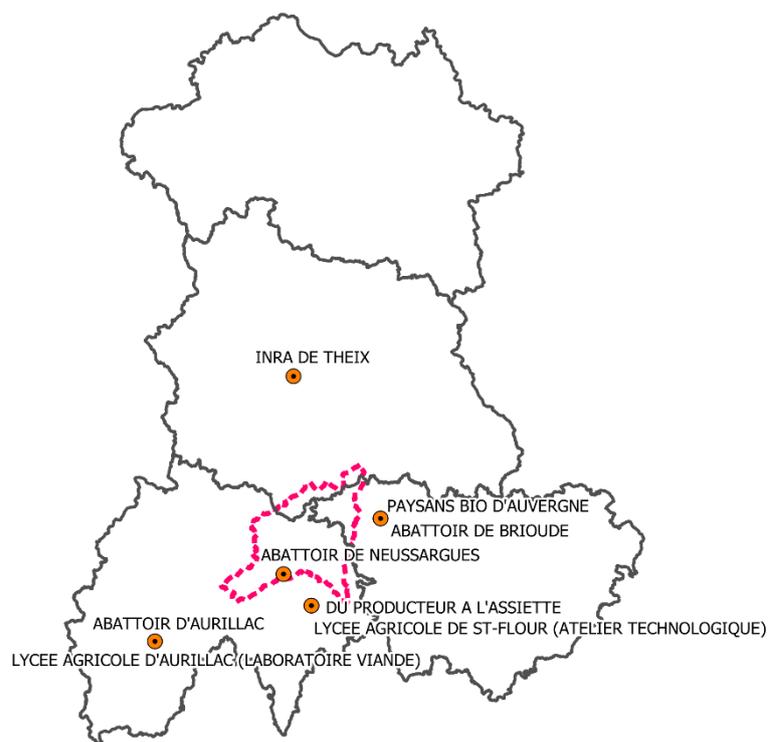
- favorable dans un délai assez rapide (moins d'un an) à envisager une conversion bio
- favorable dans un délai plus long
- interrogatif : ni pour ni contre, besoin de plus d'infos
- pas favorable



Annexe 5 - Evolution de la part des surfaces toujours en herbe dans la SAU (en %) - CT de l'Alagnon



Annexe 6 - Localisation des CUMA présentes - CT de l'Alagnon

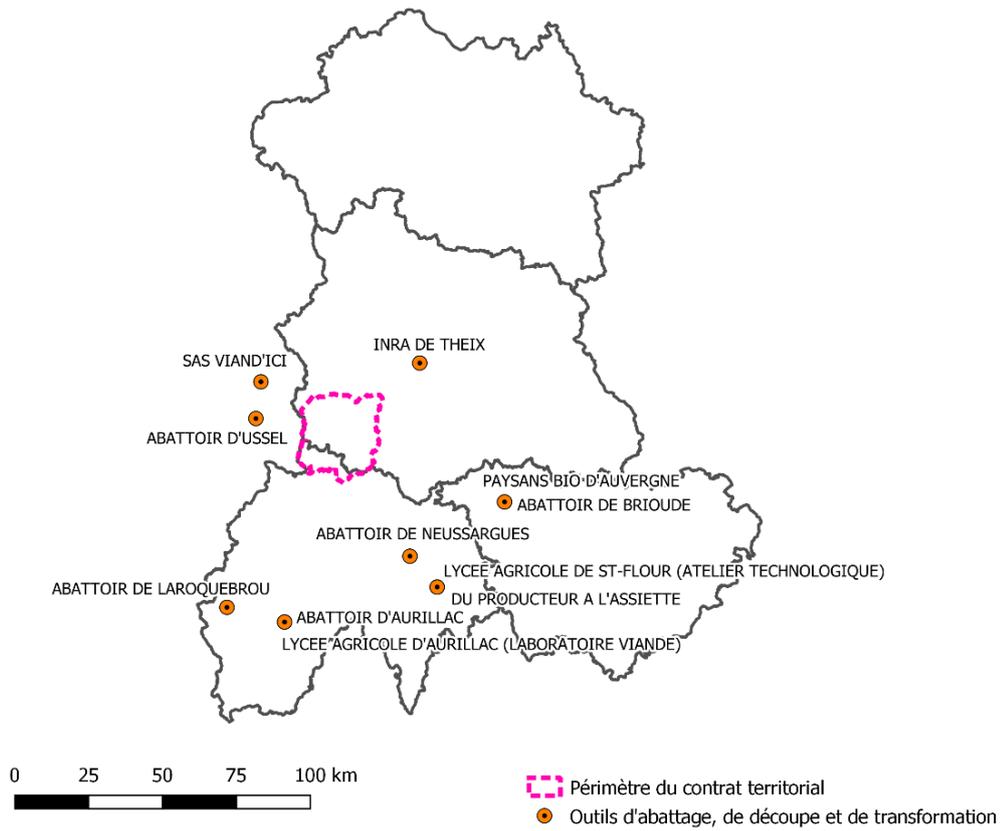


-  Périmètre du contrat territorial
-  Outils d'abattage, de découpe et de transformation

Annexe 7 - Outils d'abattage, de découpe et de transformation les plus proches - CT de l'Alagnon

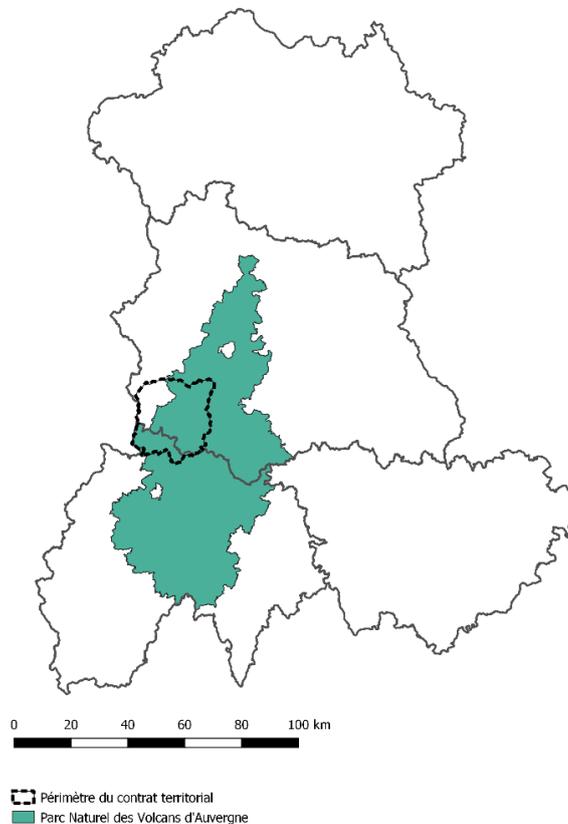
Fond de carte : IGN AdminExpress

Sources : SIGAL, Bio63, Bio15, Haute-Loire Bio, Cézallier Bio



Annexe 8 - Outils d'abattage, de découpe et de transformation les plus proches - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SMPNRVA, Bio63, Bio15, Haute-Loire Bio, Cézallier Bio



Annexe 9 - Localisation du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne - CT Sources de la Dordogne Sancy Artense

Fond de carte : IGN AdminExpress
Sources : SMPNRVA, DatARA



VetAgro Sup

REDON, Marie, 2018, « Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique et élaboration d'un programme d'actions de transition agricole sur deux territoires à enjeu Eau à dominante élevage bovin », 39 pages, mémoire de fin d'études, Clermont-Ferrand, 2018.

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES :

- ◆ Bio63

ENCADRANTS :

- ◆ Maître de stage : CABANEL, Florence (Bio63)
- ◆ Tuteur pédagogique : LAURENT, Claire

OPTION : A2E « Adapter l'Élevage aux nouveaux Enjeux »

RESUMÉ

L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un mode de production bénéfique à la préservation de la ressource en eau, notamment grâce à son cahier des charges, qui repose sur des principes agronomiques basés sur le respect des cycles naturels des agrosystèmes. Ce cahier des charges interdit en particulier l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais de synthèse.

Dans ce cadre, le développement de l'agriculture biologique a été choisi comme l'un des leviers d'actions à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau de deux territoires auvergnats. Cet objectif s'inscrit dans deux outils opérationnels :

- le contrat territorial de l'Alagnon
- le contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense

Bio63 est impliquée avec d'autres partenaires en tant que maître d'ouvrage de ces deux contrats. Au préalable de la mise en place d'un programme d'actions, il s'agit d'abord de réaliser un état des lieux des facteurs favorables et défavorables au développement de l'agriculture biologique sur ces territoires. Cet état des lieux vise à évaluer le potentiel de production agricole biologique, les circuits de commercialisation disponibles et le contexte politique et réglementaire influant sur la transition agricole de ces territoires. Son analyse permettra ensuite de cibler les besoins spécifiques de chaque territoire et de définir les moyens à mettre en œuvre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Mots clés: agriculture biologique – développement – production – débouchés – territoire – eau – programme d'actions